



COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE



RAPPORT ADMINISTRATIF COMPTE RENDU FINANCIER

EXERCICE 2021

Introduction

Madame la Présidente
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Conformément aux prescriptions de la loi cantonale du 13 avril 1984 sur l'administration des communes, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport administratif et financier de l'exercice 2021 de la commune de Collonge-Bellerive, du groupement intercommunal de la petite enfance de Coheran & Co (GIPEC), du groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau (CSR), du groupement intercommunal de l'organisation régionale de protection civile Lac (ORPC Lac), de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive (FICB) ainsi que ceux de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de La Pallanterie (FITIAP).

Mais avant que vous ne vous plongiez dans une lecture attentive et toujours très instructive de ce document, permettez-moi de vous emmener pour un tour d'horizon des différents pôles sur lesquels je souhaite m'arrêter le temps d'un instant :

Aménagement

Comme vous le savez peut-être, le plan directeur communal (PDCom) est un document d'urbanisme qui définit les options de la commune en vue de gérer son développement. Traitant de nombreux domaines tels que l'habitat, les activités, les espaces publics, la mobilité, les milieux naturels, l'environnement, l'énergie, il a pour but de définir une vision de l'évolution souhaitée pour les dix à quinze prochaines années. Le PDCom s'inscrit dans le cadre du plan directeur cantonal (PDCn).

Le travail de révision du PDCom arrive à son terme avec sa présentation à la population le 15 novembre 2021 et la consultation publique terminée le 15 décembre de la même année.

Bâtiments

Entretien, rénover, améliorer d'un point de vue thermique, telle est la charge qui incombe à tout propriétaire de bien immobilier. Ainsi, les travaux de réfection de l'immeuble du Grand-Clos 6, 8, 10 ont pris fin au printemps 2021. Quant aux immeubles 95, 97, 99, 105 route d'Hermance et Grand-Clos 3, les travaux de rénovation sont menés à un rythme soutenu et se révèlent d'ores et déjà très prometteurs. En avance sur le planning, ils devraient se terminer à la fin de l'année 2022, pour le plus grand plaisir des locataires qui endurent depuis de nombreux mois des nuisances et autres désagréments.



Toujours en terme de logements, c'est le 1^{er} janvier 2021 que la commune a transféré à la Fondation communale Immobilière de Collonge-Bellerive l'immeuble du Quadrilatère 2. Ainsi, la fondation peut mettre à disposition des logements de qualité, en priorité aux habitants de la commune, ainsi que des locaux professionnels et commerciaux.

Culture et loisirs, Manifestations, Scolaire

Même si la culture et les événements festifs ont été mis à mal durant la pandémie, de beaux projets ont tout de même pu voir le jour comme :

- Les traditionnelles manifestations du 1^{er} Août et de Fraternoël ;
- Les 20 ans de l'épicentre qui ont été célébrés durant deux jours. Plusieurs artistes se sont succédés, continuant à alimenter cette programmation de qualité qui est régulièrement proposée ;
- La première édition du Festival du LÂC (Livre À Collonge). Organisé par un comité de femmes passionnées, cet événement littéraire s'est déroulé à la Ferme de Saint-Maurice et a connu un grand succès ;
- Une première boîte à livres a été installée sur la commune et d'autres suivront en 2022. Empruntez, échangez, donnez, tel est le concept.
- « Par Le Moi », un spectacle de Sonia Grimm traitant du harcèlement dont les représentations ont été offertes aux élèves des écoles de Collonge et de Vézenaz ainsi qu'à leur famille.

Environnement et développement durable

Différentes actions ont été ou sont toujours menées par la commune comme :

- Les subventions pour encourager la mobilité douce ;
- Deux conférences Zéro Waste qui ont eu lieu afin de sensibiliser la population à la réduction des déchets à la source ;
- Le programme éco21 qui accompagne les habitants, en collaboration avec les SIG, et qui propose des solutions concrètes pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO2.

Introduction (suite)

Quant à la déchetterie mobile Mobilitri, elle a trouvé son public puisque le tiers des déchets et objets déposés sur les différents sites de récupération l'ont été par des habitants de la commune. La box solidaire est également très appréciée.

Finances

Nous veillons à la bonne gestion des deniers publics pour que la population croissante et les entreprises domiciliées sur la commune puissent continuer à jouir d'une certaine qualité de vie. Vous pourrez découvrir dans les pages qui suivent les détails de l'exercice 2021.

Groupement intercommunal de la petite enfance de Coheran & Co (GIPEC)

Afin de répondre à une demande sans cesse grandissante, deux nouvelles crèches ont vu le jour :

- L'Ile aux mômes Corsier, le 1^{er} mars 2021 (52 places d'accueil) ;
- L'Ile aux mômes Vézenaz 2, le 16 août 2021 (49 places d'accueil).

Les deux crèches ont été inaugurées le 16 octobre 2021 en présence notamment des autorités des différentes communes, des parents et habitants de la commune.

Social

La commune assure un rôle social auprès de ses habitants, que ce soit par le biais de différentes actions (permanence impôts, allocation rentrée scolaire, accompagnement dans les bus scolaires) ou en soutenant la jeunesse grâce à des jobs d'été ou petits jobs (missions ponctuelles). A l'aide de subventions, elle fournit également un important soutien aux associations actives en Suisse et à l'étranger ainsi qu'une aide en cas de catastrophe.

Notre service des affaires sociales est en discussion avec les communes d'Anières, Corsier et Hermance en vue de la création d'un service social intercommunal qui devrait ouvrir le 1^{er} juin 2022. Un accent sera notamment porté sur la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Sport

C'est à la fin du printemps 2021 que le Tennis-club a fait peau neuve avec l'adaptation des bâtiments et le réaménagement de ses espaces extérieurs. Le résultat est de toute beauté, pour le plus grand bonheur de ses membres et autres personnes qui souhaitent y passer un agréable moment.

Pour conclure, je souhaite relever l'important travail accompli en faveur de la commune et de ses habitants durant l'année écoulée. Rien ne serait possible sans la volonté des autorités communales, dont les Conseillers municipaux, ni les précieuses compétences du personnel communal. Qu'ils en soient toutes et tous sincèrement remerciés.

Philippe Thorens
Maire



Hommage à Monsieur Jean-Pierre Badan

Allocution de M. Marcel Goehring, lors de la cérémonie d'adieu le 14 mai 2021

Monsieur Jean-Pierre Badan a œuvré pendant 14 ans au niveau politique, au sein du Conseil municipal tout d'abord, pendant deux ans, du 15 avril 1985 au 31 mai 1987, puis il a été élu au Conseil administratif, où il a siégé durant 12 ans, du 1^{er} juin 1987 au 31 mai 1999.

Durant ces trois législatures à l'exécutif, il a partagé la responsabilité de guider la commune avec Messieurs, Gérard Falquet, Claude Dériaz, Jean-Pascal Senglet, Olivier Cerutti, David Amsler et a assumé la fonction de Maire à quatre reprises.

A la tête des dicastères des Bâtiments communaux, Culture, Loisirs, Sports, Manifestations, ainsi que de la Sécurité et de l'Agriculture, il a participé à de nombreuses réalisations comme l'achèvement des travaux de la Ferme Rivollet (actuelle mairie) ; la construction de l'immeuble intergénérationnel du Grand-Clos ; la rénovation de la Ferme de St-Maurice ; la transformation de la salle communale et de l'école de la Passerelle ; la réhabilitation de l'épicerie de Collonge ; le début des travaux de la Pointe-de-Vésenaz ; la création de la Fondation de la Pallanterie.

Et surtout, très attaché à la culture et à la promotion de la vie associative, il lui tenait à cœur de doter la commune d'un centre culturel. Il a ainsi été l'initiateur de la transformation de la Ferme Margand au chemin de Mancy, pour permettre la naissance, en 2001, du centre culturel et associatif de l'épicentre.

Durant ces 14 années au sein des autorités communales, Monsieur Badan et ses collègues ont accompagné une des évolutions majeures de la population de la commune puisqu'elle est passée de 4'659 en 1985 à 6'074 en 1999, soit une augmentation de 30%, ce qui constitue un défi important pour anticiper et adapter les prestations servies à la collectivité.

Sa bienveillance et son écoute ont toujours été très appréciées et soulignées, tout d'abord par ses collègues du Conseil administratif, mais aussi par les



membres du personnel communal, comme par les représentants des sociétés communales dont il a toujours promu les activités.

Après l'accomplissement de trois législatures, comme le veut souvent la tradition au sein des partis, il a quitté ses fonctions publiques, mais son intérêt pour les affaires de la commune n'a jamais fléchi. Il avait à cœur de maintenir le dialogue et les liens entre tous les élus, les anciens comme les actuels, et a repris pendant plusieurs années, la présidence du club des sénateurs de la commune qui organise, tous les quatre ans, chaque 29 février, un souper permettant à tous les élus de se retrouver et d'échanger.

C'est avec une profonde et sincère gratitude que les autorités communales et les habitantes et habitants de la commune de Collonge-Bellerive adressent leurs remerciements à Monsieur Badan pour son engagement et sa persévérance à assurer et développer des prestations de haute qualité au bénéfice de toute la population collongeoise.

Le Conseil administratif

Légendes photos de la page de couverture (de haut en bas, de gauche à droite) :

1 et 2 : Inauguration de la rampe de mise à l'eau le 3 septembre 2021, Corsier-Port

3 : Statue de la nymphe en juin 2021 lors des fortes précipitations estivales

4 : Croisière des aînés le 22 septembre 2021, bateau Le Simplon

5 : Statue de la nymphe, plage de la nymphe

6 : Affiche du Festival Livre à Collonge pour l'édition 2021

Crédits photographiques : Antoine Tardy, Dylan Perrenoud, Vincent Zanni, association les Ponts p.59

Imprimé à 500 exemplaires en juillet 2022

Conception graphique : Anagramme - www.anagramme.ch



Impression : Atar Roto Presse SA - Genève

Contenu

Rapport administratif

Introduction	1
Hommage à Monsieur Jean-Pierre Badan	3
Contenu	5
Le Conseil administratif	6
Le Conseil municipal	7
Commissions du Conseil municipal	8
Activités du Conseil municipal	9
Activités du Conseil administratif	12
Aménagement	12
Bâtiments	17
Routes et canalisations	20
Gestion des déchets	24
Environnement et développement durable	26
Sécurité	30
Police municipale	30
Poste de police de La Pallanterie	32
Compagnie des sapeurs-pompiers	33
Protection civile – ORPC Lac	36
Sports, culture et loisirs	38
Sports, aménagements sportifs	38
Sociétés sportives	40
Culture et loisirs	40
L'épicentre	43
Sociétés culturelles et de loisirs	44
Présentation de deux sociétés communales	44
Compagnie Rive Gauche – 20 ans en 2021	44
APECOVE – association des parents d'élèves de Collonge et Vézenaz	45
Social	46
Service des affaires sociales – action communautaire	46
Petite enfance	47
Enfance - Jeunesse	50
Adultes	55
Aînés	57
Aide sociale en Suisse, aide humanitaire d'urgence	60
Aide humanitaire pour les pays en voie de développement	60
Instruction publique	62
Personnel des services communaux	66
Etat civil	67
Autres manifestations	69
Mérites collongeois	72
Population – Vie active	74

Compte rendu financier 2021

Revenus	78
Charges	80
Dépenses de fonctionnement	80
Compte de fonctionnement	81
Crédits d'engagement	86
Tableau de la dette communale	91
Bilans comparés	92

GIPEC - Groupement intercommunal de la petite enfance de Cohéran & Co - Comptes 2021

Bilan au 31 décembre	95
Compte de résultat	96
Rapport de l'organe de révision	97

Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau - Comptes 2021

Bilan au 31 décembre	100
Compte de résultat	101
Rapport de l'organe de révision	102

ORPC LAC - Groupement intercommunal de l'organisation régionale de protection civile - Comptes 2021

Bilan au 31 décembre	104
Compte de fonctionnement	105
Rapport de l'organe de révision	106

Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive - Comptes 2021

Bilan au 31 décembre	108
Compte de résultat	109
Rapport de l'organe de révision	111

Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie - Comptes 2021

Organisation	114
Bilan	115
Compte de résultat	116
Investissements du patrimoine administratif	117
Rapport de l'organe de révision	118

Le Conseil administratif

Au 31 décembre 2021, le Conseil administratif est composé de :



Monsieur Philippe Thorens, Maire

2011 : entré en fonction en qualité de Conseiller municipal
2013 : entré en fonction en qualité de Conseiller administratif
Parti démocrate-chrétien (PDC)



Madame Carole Lapaire, Conseillère administrative

2005 : entrée en fonction en qualité de Conseillère municipale
2020 : entrée en fonction en qualité de Conseillère administrative
Parti libéral radical (PLR)



Monsieur Marcel Goehring, Conseiller administratif

2007 : entré en fonction en qualité de Conseiller municipal
2011 : entré en fonction en qualité de Conseiller administratif
Parti libéral radical (PLR)

Répartition des charges administratives

Monsieur Philippe Thorens *suppléante: Mme Carole Lapaire*

Bâtiments et logement; Culture; Informatique; Ressources humaines et information; Social : aide sociale, petite enfance (crèches, jardins d'enfants, accueillantes familiales de jour), le Point d'Interrogation (centre de loisirs), travailleurs sociaux hors-murs (TSHM), restaurants scolaires, parascolaire, aînés.

Représente le Conseil administratif auprès du Groupement intercommunal de la petite enfance de Cohéran & Co (GIPEC) et de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie (FITIAP).

Madame Carole Lapaire *suppléant: M. Marcel Goehring*

Aménagement du territoire : Grand Genève - agglomération franco-valdo-genevoise, études sectorielles, plan directeur communal ; Environnement et développement durable : parcs et promenades, cimetières, gestion des déchets, mobilité ; Juridique et naturalisations ; Etat civil; Scolaire : relations avec les écoles.

Représente le Conseil administratif auprès de la Fondation immobilière communale de Collonge-Bellerive (FICB).

Monsieur Marcel Goehring *suppléant: M. Philippe Thorens*

Finances ; Routes et infrastructures : routes communales, voirie, canalisations ; Sécurité : police municipale, service du feu, protection civile, sauvetage, affaires militaires ; Sports : sociétés communales.

Représente le Conseil administratif auprès du Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau (CSR) et du Groupement intercommunal de l'organisation régionale de protection civile Lac (ORPC LAC).

Le Conseil municipal

Changement au cours de la 1^{ère} année de législature 2020-2025 : Mme Jasmine Gage (Vert'libéraux), entrée en fonction en 2020, a démissionné le 23 août 2021. Elle a été remplacée par M. Sébastien Gindraux (Vert'libéraux), qui a prêté serment le 2 novembre 2021. Nous la remercions pour son engagement au service de la collectivité et saluons l'arrivée de son remplaçant. Mme Chantal de Senger (PLR), entrée en fonction en 2020, a démissionné en fin d'année 2021.
Au 31 décembre 2021, le Conseil municipal est composé de :

Bureau du Conseil municipal



di Romano Torres Leon Paola
Présidente
 (Alternative communale)
 élue depuis 2020



Sutter Roland
Vice-président
 (PLR)
 élu depuis 2015



Levy Julien
1^{er} Secrétaire
 (Vert'Libéraux)
 élu depuis 2020



Giannasi Anthony
2^{ème} Secrétaire
 (PDC)
 élu depuis 2015

Conseillères et Conseillers municipaux



Ambrosetti Pierre
 (PLR)
 élu depuis 2015



Azarm Azarpey Ladan
 (PLR)
 élue depuis 2020



Azarpey Darius
 (PLR)
 élu depuis 2015



Birchler Norberto
 (PLR)
 élu depuis 2012



Bouvier Christine
 (PLR)
 élue depuis 2020



Curtet Emmanuel
 (PDC)
 élu depuis 2007



de Senger Chantal
 (PLR)
 élue depuis 2020



Frey François
 (PLR)
 élu depuis 2015



Gautier Fabienne
 (PLR)
 élue depuis 2012



Gindraux Sébastien
 (Vert'Libéraux)
 élu depuis 2021



Hainaut Jean-Marie
 (PLR)
 élu depuis 2014



Kaelin André
 (PDC)
 élu depuis 2011



Leitner-Riat Béatrice
 (PDC)
 élue depuis 2015



Oberson Marc
 (PDC)
 élu depuis 2020



Reymond Patricia
 (PLR)
 élue depuis 2010



Vesti Ruth
 (PDC)
 élue depuis 2013



Wisler Laurent
 (Alternative communale)
 élu depuis 2020



Zwahlen Guy
 (PLR)
 élu depuis 2016



Zwettler Stephan
 (PLR)
 élu depuis 2020

Composition politique du Conseil municipal (23 sièges)

Parti Libéral-Radical (PLR) : 13
 Parti Démocrate-chrétien (PDC) : 6
 Alternative communale : 2
 Vert'Libéraux : 2

Représentativité :

8 femmes (soit 34.8 %)
 15 hommes (soit 65.2 %)

Commissions du Conseil municipal

Au 31 décembre 2021, la composition des commissions est la suivante :

Aménagement

Présidente

Mme R. Vesti

Membres

Mme P. di Romano
MM. P. Ambrosetti, A. Giannasi,
S. Gindraux, J.-M. Hainaut,
M. Oberson, R. Sutter, S. Zwettler

Conseillère administrative déléguée :
Mme C. Lapaire

Bâtiments et logement

Président

M. P. Ambrosetti

Membres

Mmes P. di Romano, F. Gautier
MM. E. Curtet, F. Frey, S. Gindraux,
M. Oberson, G. Zwahlen, S. Zwettler

Conseiller administratif délégué :
M. P. Thorens

Culture et loisirs

Présidente

Mme P. Reymond

Membres

Mmes L. Azarm Azarpey,
C. de Senger, F. Gautier,
B. Leitner-Riat, R. Vesti
MM. F. Frey, S. Gindraux, L. Wisler

Conseiller administratif délégué :
M. P. Thorens

Environnement et développement durable

Présidente

Mme. B. Leitner-Riat

Membres

Mmes P. di Romano, C. de Senger,
P. Reymond
MM. D. Azarpey, E. Curtet, A. Kaelin,
J. Levy, G. Zwahlen

Conseillère administrative déléguée :
Mme C. Lapaire

Finances

Président

M. D. Azarpey

Membres

Mmes C. Bouvier, F. Gautier, R. Vesti
MM. N. Birchler, J.-M. Hainaut,
A. Kaelin, J. Levy, L. Wisler

Conseiller administratif délégué :
M. M. Goehring

Juridique et naturalisations

Président

M. L. Wisler

Membres

Mmes L. Azarm Azarpey,
P. di Romano, R. Vesti
MM. N. Birchler, J. Levy, S. Zwettler

Conseillère administrative déléguée :
Mme C. Lapaire

Routes et infrastructures

Président

M. A. Giannasi

Membres

Mmes C. Bouvier, P. di Romano,
B. Leitner-Riat
MM. E. Curtet, S. Gindraux, R. Sutter,
G. Zwahlen, S. Zwettler

Conseiller administratif délégué :
M. M. Goehring

Scolaire

Président

M. R. Sutter

Membres

Mmes L. Azarm Azarpey, C. Bouvier,
P. di Romano
MM. N. Birchler, E. Curtet,
S. Gindraux

Conseillère administrative déléguée :
Mme C. Lapaire

Sécurité

Président

M. E. Curtet

Membres

MM. N. Birchler, A. Giannasi, J. Levy,
R. Sutter, L. Wisler, S. Zwettler

Conseiller administratif délégué :
M. M. Goehring

Sociale

Président

M J.-M. Hainaut

Membres

Mmes L. Azarm Azarpey,
C. Bouvier, C. de Senger,
P. di Romano, F. Gautier
MM. A. Giannasi, S. Gindraux,
A. Kaelin

Conseiller administratif délégué :
M. P. Thorens

Sports

Président

M. F. Frey

Membres

Mmes B. Leitner-Riat, P. Reymond
MM. P. Ambrosetti, D. Azarpey,
J. Levy, M. Oberson, R. Sutter,
L. Wisler

Conseiller administratif délégué :
M. M. Goehring

Commission Ad hoc

« COVID-19 Economie et associations »

Cette commission, constituée lors de la séance d'installation du Conseil municipal du 2 juin 2020, suite à la motion (M20-01) déposée par les membres du bureau du Conseil municipal de l'année législative 2019-2020 Mme Ruth Vesti (PDC) et MM. Darius Azarpey (PLR) et Marc Falquet (Nouvelle force) en mai 2020 et acceptée à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 26 mai 2020, a pour but de soutenir les activités économiques et associatives sur la commune, durant la crise sanitaire Covid-19.

Président

M. A. Kaelin

Membres

Mme F. Gautier, B. Leitner-Riat

MM. D. Azarpey, S. Gindraux, J.-M. Hainaut, M. Oberson, R. Sutter, L. Wisler

Conseiller administratif délégué : M. M. Goehring

Commission Ad hoc

« Stade de la Californie »

Cette commission, constituée lors de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2017, suite à la motion (M17-05) déposée par le groupe PLR en juin 2017 et acceptée à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2017, a pour but de discuter de l'utilisation du site et des projets y relatifs.

Président

M. F. Frey

Membres

Mme P. Reymond, R. Vesti

MM. D. Azarpey, A. Giannasi, J.-M. Hainaut, J. Levy, R. Sutter, L. Wisler

Conseiller administratif délégué :

M. M. Goehring

Activités du Conseil municipal

Le Conseil municipal a tenu 9 séances ordinaires et 55 commissions en 2021.

Malgré la situation sanitaire liée au COVID-19, le Conseil municipal a continué à se réunir régulièrement en vidéoconférence et en présentiel durant toute l'année.

Afin de respecter les mesures sanitaires et notamment la distanciation sociale, les séances plénières du Conseil municipal se sont déroulées à la salle communale. Le public a pu être accueilli, sur inscription, en nombre limité.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Séances de commissions	39	57	66	61	43	55
Séances du CM	9	9	9	11	9	9
Délibérations	37	31	34	42	28	25
Résolutions	0	6	2	4	4	6
Motions	4	9	0	2	4	7

Délibérations, résolutions et motions prises par le Conseil municipal en 2021

9 février 2021

D21-01 À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 21-01 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 94'000 F, destiné aux travaux de renouvellement d'arbres à la plage de la Savonnière, parcelles N° 8583 et 8584 de la commune de Collonge-Bellerive, propriétés de la commune de Collonge-Bellerive.

D21-02 À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 21-02 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 146'400 F, destiné au projet de transformation de l'école de la Passerelle en crèche, en particulier à la réfection de la toiture du bâtiment situé au chemin des Rayes 11, sur la parcelle N° 5722, plan N° 37 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

D21-03 À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 21-03 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 240'000 F, destiné au projet de transformation/agrandissement de la cuisine de la crèche l'Île aux Mômes, située au chemin de Trémessaz 8, parcelle N° 5722, plan N° 37 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M21-01 À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve la motion 21-01 « Pour un Parlement de Jeunes à Collonge-Bellerive ».

M21-02 À l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la motion 21-02 « Belles étoiles ! », telle qu'amendée.

23 mars 2021

D21-04 À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 21-04 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de 90'000 F, destiné à la rénovation, suite à des dégâts d'eau, de plusieurs cuisines des appartements situés dans l'immeuble sis chemin du Grand-Clos 6, 8 et 10, sur la parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

D21-05 À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 21-05, modifiant pour partie, le plan de suite N° 28679B.515 (Pointe-à-la-Bise, chemin des Marèches).

R21-01 A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la résolution 21-01 relative au principe de la répartition paritaire, entre les communes de Meinier et de Collonge-Bellerive, des frais d'entretien et de rénovation des aménagements publics situés au sein des zones Pallanterie-Est et Pallanterie-Sud gérées par la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie.

R21-02 A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la résolution 21-02 « Maintenons les cartes journalières CFF vendues par les communes ».

M21-03 A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la motion 21-03 « Le tri à la maison ? Si facile et si pratique ! ».

M21-04 A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la motion 21-04 « Allocation de rentrée scolaire pour les familles précaires de la Commune de Collonge-Bellerive ».

4 mai 2021

D21-06 Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la délibération 21-06 relative à la modification des statuts de la Fondation des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie.

D21-07 À l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 21-07 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 240'000 F, destiné à la participation de la commune de Collonge-Bellerive au Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau dans le cadre des études de faisabilité du réaménagement du Centre sportif, situé sur la commune de Meinier.

M21-05 A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte la motion 21-05 « Pour une subvention des camps d'activités des enfants et des jeunes ».

M21-06 Par 11 non, 5 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal refuse la motion 21-06 « Une transparence accrue pour nos Fondations publiques ».

18 mai 2021

R21-04 A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte la résolution 21-04 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2020 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

D21-08 A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 21-08 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2020 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

D21-09 A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 21-09 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2020 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

D21-10 A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 21-10 relative à l'approbation des comptes annuels 2020 de la commune dans leur intégralité.

22 juin 2021

D21-11 A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 21-11 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2021 d'un montant total de 616'700 F, destinés à divers travaux d'entretien, honoraires, achats et subventions.

D21-12 A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 21-12 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 130'000 F, destiné au remplacement des caisses et des bornes/barrières d'entrée/sortie du parking des Rayes, sis au chemin des Rayes 8, sur la parcelle N° 5598 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

D21-13 A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 21-13 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 463'000 F, destiné à l'acquisition d'un camion type MIELI, d'un tracteur-tondeuse type ISEKI et d'un véhicule utilitaire de type NISSAN e-NV200 pour le service de la voirie.

28 septembre 2021

D21-14 A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 21-14 relative à la modification des statuts du Groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile Lac » des communes d'Anières, de Collonge-Bellerive, de Cologny, de Corsier et d'Hermance.

D21-15 Par 14 oui, 3 non et 2 abstentions, le Conseil municipal accepte la délibération 21-15 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 300'000 F, destiné à

des interventions de resurfaçage partiel sur les chaussées du chemin de Blémant, parcelle N° dp 8396, du chemin de Trémessaz, parcelle N° dp 8360 et du chemin des Echillons, parcelle N° dp 8656, propriétés de la commune de Collonge-Bellerive.

D21-16 A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 21-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 150'000 F, destiné à la révision du plan directeur communal 2014, ainsi qu'à l'élaboration d'une charte des espaces publics.

D21-17 A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 21-17 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2021 d'un montant total de 260'700 F, destinés à divers travaux d'entretien, honoraires, achats et subventions.

D21-18 A l'unanimité (20 oui, la Présidente vote), le Conseil municipal accepte la délibération 21-18 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de La Pallanterie à renouveler un emprunt de 5'335'500 F et au cautionnement solidaire de celui-ci.

R21-05 Par 18 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la résolution 21-05 relative à l'exploitation d'un système de vidéosurveillance situé dans le passage public à pied reliant le chemin du Vieux-Vésénaz 35 à la route de Thonon 48, sis sur la parcelle N°8096 de la commune de Collonge-Bellerive.

2 novembre 2021

Prestation de serment de Monsieur Sébastien Gindraux (Vert'libéraux) suite à la démission de Madame Jasmine Gage.

D21-19 A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 21-19 relative au transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de la parcelle N° 404, sise route de Thonon, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, pour sa valeur comptable de 10'000 F, et à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 10'000 F destiné à l'amortissement de celle-ci.

M21-07 A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la motion 21-07 « Pour une piscine publique ouverte toute l'année ».

23 novembre 2021

D21-20 A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 21-20 relative à la fixation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022.

D21-21 A l'unanimité (22 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte la délibération 21-21 relative à

l'ouverture d'un crédit d'engagement de 867'200 F, destiné au versement de la contribution annuelle de la commune de Collonge-Bellerive au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

D21-22 A l'unanimité (22 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte la délibération 21-22 relative au budget de fonctionnement annuel 2022, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

21 décembre 2021

D21-23 A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal a approuvé la délibération 21-23 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 155'000 F, destiné à la modification des réseaux d'eaux claires et d'eaux usées de la commune de Collonge-Bellerive, à la hauteur du 40-46 route d'Hermance.

D21-24 A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal a approuvé la délibération 21-24 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 87'000 F, destiné au réaménagement du chemin du Pré-d'Orsat, parcelles N° dp8408, dp8410 et dp8424 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

D21-25 A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal a approuvé la délibération 21-25 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 4'025'070 F, destiné à divers amortissements complémentaires.

R21-06 Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal a approuvé la résolution 21-06 relative à l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2022, les emprunts de 1'100'000 F et 1'965'000 F contractés par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

Activités de la commission Juridique et naturalisations

Les membres de la commission Juridique et naturalisations traitent les dossiers de demandes de naturalisation pour les personnes âgées de plus de 25 ans. Ces dossiers sont ensuite soumis au Conseil municipal pour approbation. Pour information, les préavis des dossiers de naturalisation sont des délibérations (article 30, alinéa 1, lettre x de la LAC) présentés à huis-clos. En 2021, ce sont 21 demandes qui ont ainsi été traitées.

Les demandes de naturalisation pour les personnes âgées de moins de 25 ans sont traitées par le Conseil administratif. En 2021, il a examiné 20 demandes.

Lors de la séance plénière du 18 mai 2021, conformément à la teneur de l'article 10, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes, Monsieur Wisler, Président de la commission Juridique et naturalisations, doit présen-

Activités de la commission Juridique et naturalisations (suite)

ter un rapport sur l'objet des travaux de la commission concernant les dossiers de naturalisation. Le rapport a été lu par Madame di Romano en l'absence de Monsieur Wisler, le 18 mai 2021. En voici un extrait :

« Il a notamment été rappelé qu'un délai de trois mois doit être respecté entre la réception du dossier de demande de naturalisation par la commune et le préavis du Conseil municipal afin de permettre aux commissaires d'effectuer le travail de rencontre avec les demandeurs. »

Ce rapport figure, dans son intégralité, dans le procès-verbal du Conseil municipal de la séance du 18 mai 2021 à disposition sur le site internet de la commune.

Nombre de dossiers de demande de naturalisation préavisés par les autorités :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Conseil municipal	55	20	25	34	25	13	21
Conseil administratif	29	25	16	15	28	7	20
Total	84	45	41	49	53	20	41

Activités du Conseil administratif

Les numéros figurant en regard de certains points se réfèrent au plan de la commune figurant en page 15 et permettent de localiser les différents aménagements évoqués dans ce rapport.

En 2021, le Conseil administratif s'est réuni à 43 reprises en séances ordinaires. Comme en 2020, il a suivi, au plus proche de la population et du personnel de l'administration communale, l'évolution de la pandémie dans le respect des directives cantonales et fédérales. Il a également poursuivi, sur proposition des membres de la commission ad-hoc covid, la mise en place des décisions et mesures liées à la pandémie et à la crise économique qui s'en est suivie (voir page 77 de la partie financière pour le détail des mesures proposées aux commerçants, locataires, social, emplois jeunes).

Son activité du Conseil administratif s'est portée sur les domaines suivants :

Aménagement

Projet d'agglomération - Grand Genève

Les partenaires français, genevois et vaudois du Grand Genève ont signé le 3 juin 2021 la 4^{ème} génération du Projet d'agglomération pour le bassin de vie transfrontalier. Ce document quadriennal permet de proposer à la Confédération suisse un plan d'investissement en faveur de la mobilité, à hauteur de 520,8 millions de F pour la période 2024-2027 (tranche A). Celui-ci comprend vingt-trois projets d'infrastructures, complété par trois paquets de mesures consacrés à la mobilité douce, la sécurité/valorisation de l'espace routier et la gestion du trafic. Le détail du projet peut être consulté : <https://www.grand-geneve.org/un-4eme-projet-dagglomeration-pour-dessiner-le-grand-geneve-de-demain/>

Plan directeur cantonal 2030 (PDCn)

1^{ère} mise à jour – « Territoire, la suite »

Le plan directeur cantonal 2030 (PDCn) est le document de référence et de coordination pour l'aménagement du territoire cantonal. Il a fait l'objet d'une première mise à jour adoptée par le Grand Conseil le 10 avril 2019 qui a été approuvée en janvier 2021 par le département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Le canton, dans sa communication officielle, indique :

« Cette première mise à jour vise à adapter le plan directeur cantonal, PDCn2030, aux nouvelles directives fédérales accompagnant l'entrée en vigueur de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT1), afin de lever certaines réserves émises par la Confédération lors de son approbation.

Pour répondre à ces réserves, essentiellement liées au dimensionnement de la zone à bâtir et à la protection des surfaces d'assolement (SDA) - les meilleures terres agricoles - le canton est tenu de minimiser les emprises sur la zone agricole et de mieux tirer parti des secteurs constructibles.

Le redimensionnement et la priorisation des extensions urbaines sur la zone agricole en fonction de la maturité des projets et du respect du quota cantonal de SDA ont donc été opérés pour répondre aux besoins à l'horizon de 15 ans. Les densités proposées dans les grands projets d'aménagement qui impactent la zone agricole ont également été revues et des mesures pour accélérer leur réalisation ont été prises.

Il est aussi nécessaire de favoriser l'urbanisation dite « vers l'intérieur » et de mettre en œuvre la densification des zones à bâtir identifiées par le plan directeur.

La nécessité de privilégier le développement vers l'intérieur et de favoriser le rééquilibrage du développement entre la rive gauche et la rive droite du canton implique d'identifier de nouveaux périmètres de densification de la zone à bâtir

sur la rive gauche du lac, dans des secteurs bien desservis à terme par les transports publics et situés le long des voies structurantes. Vézenaz, centralité locale bien dotée en équipements, pourrait encore s'étendre sur la zone 5 (fiche A03). »

Le 8 décembre 2021, la feuille de route pour le nouveau plan directeur cantonal, à l'horizon 2050, a été validée par le Conseil d'Etat.

Cinq orientations vont guider l'élaboration de ce document :

- préserver les ressources - La primauté des ressources et du vivant
- bien vivre ensemble - Un territoire inclusif et solidaire
- raccourcir les distances - Une ville multipolaire à la densité bâtie vertueuse
- protéger la nature, aussi en ville - Un projet paysager, environnemental et agricole structurant
- expérimenter et réorienter - Un cadrage laissant place à l'expérimentation et à la flexibilité.

Plan directeur communal (PDCoM)

Le document aborde les différents aspects de l'aménagement du territoire que sont notamment l'habitat, les espaces publics, les différents modes de circulation et les chemins piétonniers. Les thématiques en lien avec la réduction des gaz à effet de serre sont également abordés dans le plan directeur des énergies, la politique de l'environnement et celle des milieux naturels. Il constitue un instrument de référence pour les années à venir.

La révision du plan directeur communal (PDCoM) a occupé les autorités communales tout au long de la législature précédente (2015-2020). Le PDCoM 2014 a été validé par le Conseil d'Etat le 17 septembre 2014. Quelques mois après, le canton annonçait que la révision du plan directeur cantonal ainsi que la loi sur l'aménagement du territoire (LALAT) exigeaient de la part des communes un réexamen de leur PDCoM (2.0). A cet effet, de nouvelles directives ont été édictées en mars 2016.

Lors de sa séance du 20 juin 2017, le Conseil municipal a approuvé la délibération D17-10 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 200'000 F, destiné à la révision du PDCoM 2014, ainsi qu'à l'élaboration d'une charte des espaces publics.

La commission Aménagement s'est attelée au remaniement de ce document pour y intégrer de nouveaux éléments et notamment la demande de densification de la zone villa voulue par le canton. Ce travail a également pris en compte les attentes d'équipements et d'infrastructures dans des domaines aussi variés que la mobilité, les sports, les besoins scolaires et parascolaires etc.

Le projet de PDCoM a fait l'objet d'une consultation technique des différents services cantonaux en 2019. La zone à bâtir recouvre la moitié du territoire communal, dont 85.5% correspondent à de la zone 5 (villa). La deuxième moitié du territoire communal est composée de parcelles en zone agricole, dont environ 62% sont recensés à l'in-

ventaire des surfaces d'assolement.

Les requêtes en autorisation de construire d'habitats groupés nécessitant l'octroi d'une dérogation de densité, selon l'article 59 al. 4 LCI (Loi sur les constructions et installations diverses), dans la zone villas, n'ont été préavisées positivement qu'avec parcimonie par la commune contrairement à la pratique quasi systématique du canton. Après plusieurs années de discussions et négociations entre les communes et le canton, le département du territoire (DT) a déclaré, le 28 novembre 2019, un moratoire se rapportant aux dérogations pour les projets de densification en zone villas. Cette mesure, devant être levée après la clarification, par les communes, de la stratégie de densification de ces périmètres et l'évaluation et la définition des conditions et critères qualitatifs et environnementaux.

Afin de poursuivre cette réflexion et la mener à bien le Conseil municipal a approuvé, le 3 février 2020, la délibération D20-02 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 100'000 F.

Avec l'adoption de la modification de la LCI (L 5 05) votée par le Grand Conseil, le 1^{er} octobre 2020, il est demandé aux communes d'identifier, dans leur stratégie d'évolution de la zone 5, des périmètres de densification accrue. Il est précisé que, dans le cas où les communes n'auraient pas déterminé ces périmètres de densification accrue d'ici au 1^{er} janvier 2023, le canton reprendra le pouvoir de décision concernant les dérogations.

Dès lors, au cours des années 2020 et 2021, les travaux des membres de la commission Aménagement ont été principalement consacrés à la définition du périmètre de densification accrue de la zone villa. Le travail réalisé par les commissaires et les mandataires s'est révélé dépasser très largement le cadre d'une simple mise à jour du plan directeur 2014 comme imaginé lors de la demande du crédit initial. Afin d'assurer la finalisation de ces travaux, le 28 septembre 2021 le Conseil municipal accepte la délibération D21-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 150'000 F.

Au terme de ces travaux, une enquête publique a été ouverte à la suite de la présentation publique du PDCoM aux habitants, le 15 novembre 2021. L'enquête publique s'est terminée le 15 décembre 2021. Le PDCoM devrait être approuvé par le Conseil municipal puis le Conseil d'Etat en 2022.

Réaménagement du tronçon du chemin du Vieux-Vésenaz

Compris entre le chemin Neuf-de-Vésenaz et la route de Thonon (n°1)

Le réaménagement du cœur de Vésenaz se poursuit dans l'esprit du plan directeur communal 2014. Un crédit d'étude d'un montant de 70'000 F (D16-14) a été voté par le Conseil municipal le 9 mai 2016. Après l'étude de plusieurs variantes d'aménagement du chemin ainsi que du

carrefour situé au bas du chemin des Rayes, une requête en autorisation de construire (DD 111201) a été déposée à l'Office des autorisations de construire le 12 janvier 2018. Un essai de fermeture complète à la circulation, a permis de mener une étude de circulation du quartier et de bruit, exécutée par des bureaux d'ingénieurs spécialisés, elle a été réalisée entre juillet 2018 et août 2019).

Le 18 décembre 2018, le Conseil municipal a approuvé la délibération D18-32 relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de 60'000 F pour la poursuite des études.

Le projet a été reconsidéré en début d'année 2019. Une nouvelle demande a été adressée à l'OCT pour la mise en sens unique du chemin dans le sens de circulation allant du chemin des Rayes vers la route de Thonon. La commission routes et infrastructures a demandé d'intégrer le projet dans la future zone 30 km/h de Vézenaz (chemins des Rayes, Neuf-de-Vézenaz – chemin des Princes / route de la Capite).

Marquant sa volonté de poursuivre le projet, le 15 décembre 2020, le Conseil municipal a approuvé la délibération D20-24 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'200'000 F, destiné au réaménagement du tronçon du chemin du Vieux-Vézenaz compris entre le chemin Neuf-de-Vézenaz et la route de Thonon.

Toutefois, à la suite d'un recours déposé en 2020, l'autorisation de construire délivrée en août 2020 a été annulée par le Tribunal administratif de 1^{ère} instance (TAPI), en septembre 2021. Le statu quo n'étant pas envisageable, pour la sécurité des piétons, le projet sera adapté en 2022 afin de répondre aux remarques du TAPI.

Pointe-à-la-Bise

Modification du plan de site N° 28679B.515 (n°2)

Le Conseil d'Etat a adopté le 20 octobre 2021, le plan de site de la Pointe-à-la-Bise, abrogeant pour partie le plan de site de la Pointe-à-la-Bise (secteur loisirs) du 26 juillet 1995. Le principal objectif de ce projet est de retirer de l'ancien périmètre plusieurs parcelles (N^{os} 6499, 6504, 5975 et 7642 pour partie), propriétés du Touring Club Suisse.

Cette modification répond à la volonté du TCS et de la commune de Collonge-Bellerive de pérenniser l'activité du camping à cet endroit.

La commune a accompagné la procédure de modification de plan de site. En effet, celle-ci était une condition préalable à l'acquisition, par la commune de trois autres parcelles, N^{os} 5676, 6052 et 6053, propriété de TCS Training & Loisirs SA.

La commune est intéressée à accroître son patrimoine foncier dans un secteur clé, proche du lac et voisin d'autres parcelles communales, telles que celles du camping, du parking et des infrastructures du club d'aviron, de la réserve de la Pointe-à-la-Bise et du bâtiment mis à la disposition de l'association Pro Natura. Les parcelles N^{os} 5676, 6052 et 6053 resteraient affectées au « secteur loisirs » au sein du plan de site.

L'enquête publique concernant la modification du plan de site a été publiée en fin d'année 2020 et le 23 mars 2021, le Conseil municipal acceptait la délibération D21-05, modifiant pour partie, le plan de site N° 28679B.515. Après l'adoption du plan de site par le canton, la commune pourra acquérir les parcelles susmentionnées au printemps 2022.

Réaménagement du centre du village de Collonge

Le long de la route d'Hermance (n°3)

Suite à la motion M14-02 adoptée le 28 avril 2014 par le Conseil municipal, une réflexion générale sur l'aménagement du centre du village de Collonge a été initiée et le projet découpé en trois secteurs dont l'aménagement est décalé dans le temps.

Secteur 1 :

Le Conseil municipal a décidé, en 2016, les aménagements à l'entrée du village de Collonge. Celle-ci est désormais mieux marquée, ce qui incite les automobilistes à ralentir. La petite place du 700^{ème} (côté Voirons), agrémentée d'une croix et d'une fontaine historique, a été mise en valeur.

Secteur 2 :

Les études concernant le deuxième secteur (compris entre les deux écoles de Collonge, route d'Hermance 101 et 110) ont été présentées à la commission Aménagement en juin 2018. Plusieurs scénarii ont été étudiés dans le cadre des travaux d'un atelier collaboratif pluridisciplinaire regroupant urbanistes, paysagistes et spécialistes de la mobilité.

Secteur 3 :

Des aménagements ont également été réalisés dans le secteur situé entre la Mairie et le lieu du projet de construction d'immeubles communaux (dit du « Quadrilatère »), au centre du village de Collonge (chemin du Pré d'Orsat 8,10, 14,16), notamment une place publique.

En 2017, un appel d'offre a été réalisé auprès de mandataires spécialisés dans le domaine de l'éclairage, afin d'établir un concept de mise en lumière du centre de Collonge.

En 2020, la commission Aménagement a suspendu ses réflexions à propos de l'aménagement du centre du village de Collonge, Celles-ci reprendront en 2022, en coordination avec le projet de réaménagement des espaces extérieurs situés sur la parcelle des immeubles locatifs en cours de rénovation le long de la route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et chemin du Grand-Clos 3. La question des stationnements dans le village est à l'étude.

Port de Corsier-Port

Infrastructure publique de mise à l'eau (n°4)

Le 25 juin 2015, la commune de Corsier a déposé une requête en autorisation de construire (DD 108046) relative à une infrastructure de mise à l'eau des bateaux, ainsi qu'à



COMMUNE DE COGNÉY

COMMUNE DE CHOULEX

COMMUNE DE MEINIER

COMMUNE DE CORSIER

l'aménagement des quais de Corsier. La commune de Collonge-Bellerive, consciente de son caractère d'utilité publique, a soutenu ce projet intercommunal.

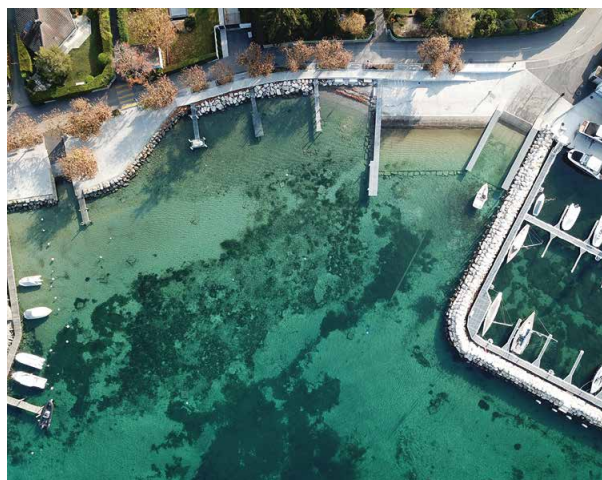
Résultat d'une large concertation auprès des utilisateurs de la rampe actuelle, qu'ils soient professionnels, associatifs ou privés, ainsi que de la capitainerie cantonale, cet aménagement public devrait permettre une utilisation conjointe optimisée. L'autorisation obtenue en fin d'année 2015 a fait l'objet d'une procédure de recours de la part de propriétaires privés.

En date du 14 mai 2019, la commune de Corsier a voté un crédit d'engagement de 2'480'000 F pour l'aménagement de ses quais et la réalisation d'une rampe de mise à l'eau, en coordonnant les travaux avec ceux du chantier naval de Corsier-Port (projet privé).

Lors de sa séance du 17 décembre 2019, le Conseil municipal a approuvé la délibération D19-41 relative à l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant maximal de 760'000 F, destinée à la participation financière de la commune de Collonge-Bellerive à la construction, par la commune de Corsier, de cette rampe de mise à l'eau des bateaux.

Les travaux ont débuté dans le courant de l'été 2020 et se sont achevés dans le courant de l'été 2021.

Le 3 septembre 2021, les autorités de la commune de Corsier ont inauguré, à la satisfaction de tous, cette installation en présence des représentants de la commune de Collonge-Bellerive et des associations concernées.

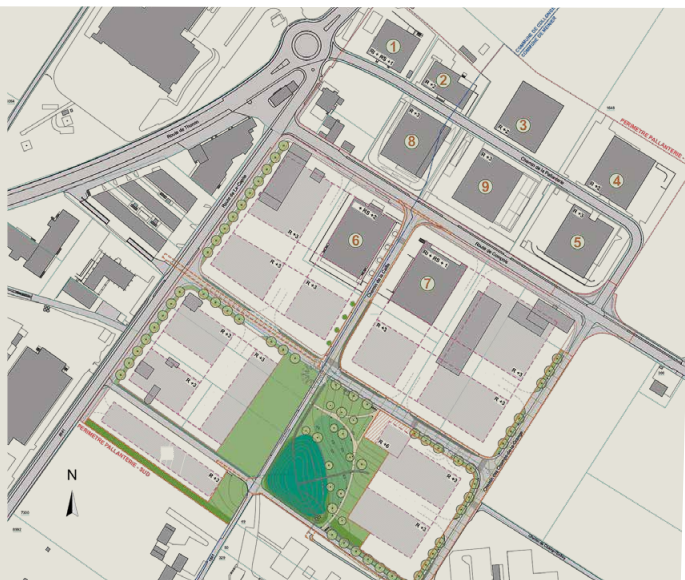


Fondation de la Pallanterie

Extension de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie (n°5)

La Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (FITIAP) est une institution de droit public, dotée de la personnalité morale. Elle est placée sous la surveillance des communes de Collonge-Bellerive et de Meinier. Elle existe depuis le 25 avril 1997, date à laquelle le Grand Conseil de la République et Canton de Genève en a approuvé les statuts. Ceux-ci ont été révisés en 2017 par les deux communes. La nouvelle version est en vigueur depuis le 8 décembre 2018. Depuis 2020, la Fondation travaille à la révision de certaines dispositions des statuts et à l'élaboration d'une convention d'objectifs visant à mettre par écrit les grands principes du développement de la nouvelle zone Pallanterie-Sud.

Pour mémoire, le 7 avril 2017, le Grand Conseil a accepté la loi modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et Meinier, en vue de la création de la zone de développement industriel et artisanal au lieu-dit « La Pallanterie-Sud ». Ce sont près de 2000 nouveaux emplois et une dizaine de bâtiments supplémentaires qui seront ainsi créés dans les prochaines années, en sus des 899 emplois (57 entreprises) actuels de la zone « Pallanterie-Est ». Le 23 mars 2021, le Conseil municipal a accepté la résolution R21-01 relative au prin-



cipe de la répartition paritaire, entre les communes de Meinier et de Collonge-Bellerive, des frais d'entretien et de rénovation des aménagements publics situés au sein des zones « Pallanterie-Est » et « Pallanterie-Sud » gérées par la FITIAP et à la signature de la convention d'objectifs. Une nouvelle modification des statuts est en cours de traitement, (délibération D21-06 du 4 mai 2021). Mais après discussions avec le département de la cohésion sociale, le texte doit être retravaillé.

Bâtiments

Nouvelle crèche l'île aux mômes Vézenaz 2

Transformation du bâtiment de l'école de La Passerelle (n°6), chemin des Rayes 11

Les membres du groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & Co, le GIPEC, qui gère les 96 places de la crèche l'île aux mômes Vézenaz 1 depuis 2010, ont décidé de répondre à la demande croissante et d'augmenter l'offre d'accueil pour la petite enfance dans les quatre communes avec deux nouvelles crèches, une à Corsier et l'autre à Vézenaz.

Le 8 mai 2019, le Conseil municipal a voté la délibération D19-09, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 260'000 F, destiné aux études de transformation des locaux de l'école de « La Passerelle » en crèche.

Le Conseil municipal a ensuite approuvé, à l'unanimité, deux délibérations destinées à ce projet :

- le 26 mai 2020, la délibération D20-06 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 3'615'000 F ;
- le 9 septembre 2021, la délibération D21-02 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 146'400 F pour la réfection de la toiture du bâtiment qui s'est révélée nécessaire en cours de travaux.

Ces travaux ont débuté à la fin de l'année scolaire 2020. Ils se sont terminés, comme prévu en été 2021, pour accueillir les premiers enfants le 16 août 2021.



Au centre, Mme Karine Bruchez, Maire d'Hermance et M. Philippe Thorens, Maire, Vice-présidente et Président du GIPEC.

L'ancienne école se retrouve ainsi dans un nouvel habit, tout en ayant gardé ses caractéristiques architecturales. Le concept et les couleurs retenus par l'architecte mettent en avant les anciens espaces tout en permettant de répondre aux nouveaux besoins.

Les aménagements extérieurs ont été finalisés par la suite : l'ancien préau d'école est devenu un jardin, permettant aux enfants de se dépenser en toute sécurité. Les nouveaux cabanons, communs aux deux crèches, permettent d'y abriter les poussettes, vélos ainsi que les jeux d'extérieur. Les beaux marronniers situés le long du chemin des Rayes devaient continuer à offrir leur ombrage aux nouveaux occupants. Mais, en cours de chantier, l'office cantonal de l'agriculture et de la nature a demandé de les abattre car une maladie fragilisant leurs racines a été constatée. Pour les remplacer, deux nouveaux ormes d'env. 4m ont été plantés. Ils permettront, par leur feuillage, de retrouver la végétation le long du chemin ainsi qu'à terme, de l'ombrage dans le parc pour les enfants. Cette nouvelle crèche (49 places), ainsi que de l'île aux mômes Corsier (52 places) qui a ouvert ses portes en mars 2021, viennent compléter l'offre existante pour les familles des communes du groupement intercommunal (GIPEC) dont 70 pour Collonge-Bellerive. Au total, la commune bénéficie de 127 places d'accueil (156 + 70). L'inauguration officielle des deux nouvelles crèches a eu lieu le 16 octobre 2021.

Crèche l'île aux Mômes Vézenaz 1

Agrandissement de la cuisine de production (n°7), chemin de Trémessaz 8

Afin de permettre la livraison des repas aux deux nouvelles structures de Corsier et Vézenaz, le Conseil municipal a approuvé la délibération D21-03 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 240'000 F, destiné au projet de transformation/agrandissement de la cuisine de la crèche l'île aux Mômes Vézenaz 1.

Au préalable, cette cuisine de production permettait de livrer, en plus des repas de la crèche de l'île aux mômes Vézenaz 1, la crèche de Cologny, fournissant ainsi un total de 162 repas quotidiens. Même en renonçant à desservir la crèche de Cologny, ce qui est désormais le cas, la capacité restait insuffisante pour les trois structures au sein du GIPEC et devait être accrue pour pouvoir servir 198 repas /jour à partir du 16 août 2021. Ces travaux ont été effectués en trois mois, ce qui a nécessité la mise en place d'une solution temporaire, par un approvisionnement externe, pour la livraison des repas durant deux mois, les travaux ayant été finalisés pendant la fermeture estivale de l'établissement.



Tennis Club de Collonge-Bellerive (TCCB)

Aménagements extérieurs, nouvelle construction et rénovation des bâtiments existants (n°8), chemin de Relion 22

Le 17 décembre 2019, le Conseil municipal a voté l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2'500'000 F, destiné au projet de réaménagement des espaces extérieurs et adaptation des bâtiments mis à disposition du tennis Club de Collonge-Bellerive (délibération D19-39). Pour le détail, se reporter au chapitre Sports, pages 39.

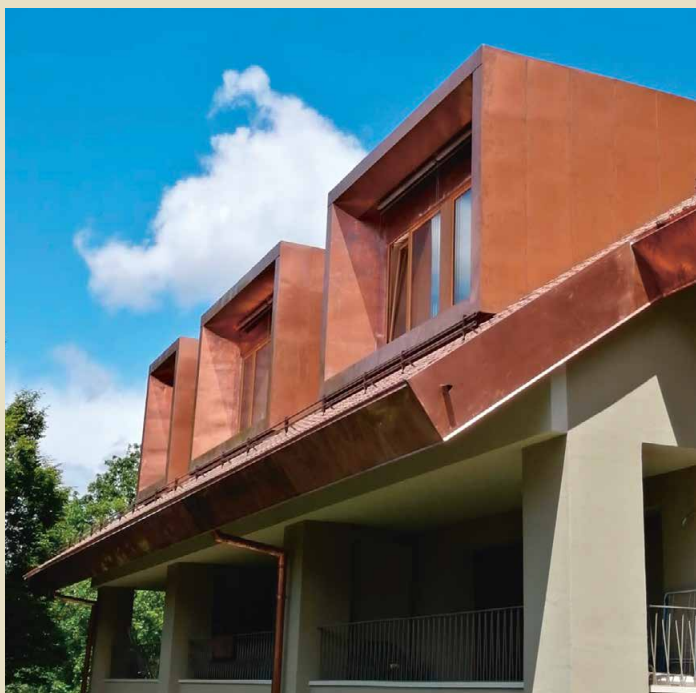


Immeubles locatifs - Route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et chemin du Grand-Clos 3 (n°9)

Le Conseil municipal a voté, en décembre 2016, un crédit d'étude de 1'280'000 F (délibération D16-35), le 8 mai 2019 (délibération D19-11) un crédit d'engagement pour les travaux d'amélioration et rénovation de l'enveloppe thermique des immeubles pour un montant de 10'504'000 F et le 26 mai 2020 (délibération D20-07) un crédit d'engagement complémentaire de 2'100'000 F destiné à la rénovation des appartements, propriétés de la commune, situés à la route d'Hermance 95 à 105 et au chemin du Grand-Clos 3.

Le chantier a débuté au début de l'année 2020. Les travaux se sont poursuivis durant toute l'année 2021, à un rythme soutenu et ce malgré la situation sanitaire. Les interventions se font immeuble par immeuble : avec d'une part les travaux de façade et toiture et d'autre part la rénovation des appartements. En fin d'année 2021, trois bâtiments étaient entièrement terminés : 25 appartements, sur un total de 37, ont déjà été rénovés depuis le début





du chantier. Les locataires ont pu ainsi regagner leurs logements remis à neuf. Les appartements situés dans les étages supérieurs profitent désormais d'un nouvel espace dans l'une des chambres : l'ancienne surface de balcon a été transformée en lucarne ce qui renforce la nouvelle image des immeubles et augmente considérablement la qualité de ces appartements. Dans la foulée, le quatrième bâtiment, situé à la route d'Hermance 95 a été enveloppé par l'échafaudage et la toiture provisoire. Les travaux pourront ainsi se poursuivre en 2022, sans souffrir des intempéries.

Au pied des bâtiments déjà rénovés on peut admirer les nouveaux aménagements extérieurs déjà réalisés. De plus, les travaux sur la place centrale ont pu être avancés par rapport au planning initial, afin de cibler une fin de chantier de ces aménagements en même temps que celle des bâtiments, en principe prévue dans le courant du premier semestre 2023.

Immeubles locatifs - Chemin du Grand-Clos 6, 8, 10 (n°10)

Construit en 1996, ce bâtiment de 13 logements nécessitait d'importants travaux afin résoudre des problèmes d'infiltration en toiture ainsi que l'assainissement et l'isolation des locaux semi-enterrés. En 2018, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude de 80'000 F (délibération D18-04) et en 2019 un crédit d'engagement de 1'350'000 F (délibération D19-38).

Ces travaux se sont terminés à la fin de l'année 2020. L'assainissement des locaux semi-enterrés, également prévus dans le crédit d'engagement, a suivi le démontage de l'échafaudage de la toiture provisoire pour s'achever au printemps 2021. Tous les locaux dorénavant isolés, venti-

lés et équipés d'un éclairage zénithal supplémentaire, ont trouvé rapidement des locataires (artistes ou thérapeutes).

Pendant la rénovation de la toiture, le 13 août 2020, une tempête a provoqué d'importantes inondations dans les appartements du 1^{er} étage. L'assurance ne remboursant que certains éléments des cuisines sinistrées, le 23 mars 2021, le Conseil municipal a accepté la délibération D21-04 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de 90'000 F, destiné aux travaux permettant de procéder à la réfection totale des cuisines des 6 appartements sinistrés.



Entretien du parc immobilier communal

Le parc immobilier communal, tant financier qu'administratif, nécessite un suivi et un entretien régulier de la part des services communaux.

Le budget d'entretien annuel a permis l'exécution de travaux dans les bâtiments communaux, tels que :

- au sein du bâtiment de la mairie : réaménagement de la salle des mariages en salle de réunion.*pour plus d'explication : page 67 - état civil /salle des mariages.
- mise en sécurité de la toiture de l'école de Collonge, cycle élémentaire
- réfection de l'appartement du concierge de l'école de Collonge, cycle élémentaire
- marquage de jeux au sol dans le préau de l'école de Collonge, cycle moyen
- réfection de l'appartement du concierge de l'école de Vézenaz
- remplacement des fours traditionnels par des fours ultraperformants permettant une régénération optimale des aliments dans les 3 cuisines accueillants des écoliers à midi (école de Collonge, cycle élémentaire ; école de Vézenaz, buvette du stade de la Californie)
- réfection de la peinture des loges de l'épicentre
- création de supports à bateaux pour le Club d'aviron Vézenaz.

Statistiques sur les procédures en matière de construction

Déposées au département du territoire (DT) pour la commune de Collonge-Bellerive en 2021

Ces requêtes ont été préavisées par les autorités communales, à l'exception des APAT :

APA (autorisation en procédure accélérée) :	108
DD (demande définitive en autorisation de construire) :	28
DP (demande préalable en autorisation de construire) :	0
DR (demande de renseignements) :	0
M (demande d'autorisation de démolir) :	8
Total :	142

Pour mémoire : 120 dossiers ont été traités en 2010, 117 en 2011, 131 en 2012, 116 en 2013, 135 en 2014, 111 en 2015, 106 en 2016, 127 en 2017, 129 en 2018, 190 en 2019 et 128 en 2020.

Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive (FICB)

Pour mémoire, le Conseil municipal a approuvé la création de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive lors de sa séance du 28 septembre 2015 (D15-19). La Fondation a pour but l'acquisition, la construction et la gestion d'immeubles, afin de mettre - respectivement

d'aider à mettre - à la disposition de la population, en priorité de Collonge-Bellerive, des logements de qualité à loyer raisonnable, notamment mais pas obligatoirement au bénéfice des législations cantonale et fédérale en matière de logements à but social, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux, artisanaux et d'intérêt général.

Afin de permettre à la Fondation d'être autonome et de bénéficier d'une bonne assise financière et capacité d'investissement, la commune a notamment doté la Fondation avec deux immeubles et leurs parcelles : les immeubles du chemin du Pré-d'Orsat 8,10 - Quadrilatère I et Pré-d'Orsat 14,16 - Quadrilatère II.

Le transfert de propriété du bâtiment du Quadrilatère I, pour une valeur nette de 15'816'600 F, a été effectif en janvier 2020.

Fin 2020, le bâtiment du Quadrilatère II est en cours de finalisation et c'est à l'unanimité que le 27 octobre 2020, le Conseil municipal a accepté par délibération (D20-19), la cession à titre de dotation de la parcelle N° 9777, située au chemin du Pré-d'Orsat 14,16, soit le terrain, l'immeuble comprenant 21 logements et une surface commerciale, à l'exception du Feuillet DDP 9999 (abri PC), à la FICB.

Le transfert de propriété du bâtiment du Quadrilatère II, pour une valeur nette de 20'000'000 F, a été effectif en janvier 2021.

Routes et canalisations

Optimisation du réseau d'assainissement secondaire

Le Conseil municipal a accepté, le 30 octobre 2018, la délibération (D18-26) relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 95'000 F, destiné à l'optimisation du fonctionnement de quatre ouvrages spéciaux (chambres de séparation et déversoirs d'orage) du système d'assainissement de la commune de Collonge-Bellerive. Les études préalables ont fait l'objet de nombreux échanges avec l'office cantonal de l'eau (OCEau) ; c'est pourquoi les travaux ont été réalisés à l'automne 2021.

Le projet d'assainissement des chambres doubles, qui a fait l'objet d'une phase de tests en 2020, a été poursuivi et renforcé en 2021. Il s'agit d'étancher, au niveau des regards, les réseaux des eaux usées et des eaux claires afin que ceux-ci ne puissent pas se mélanger. Une nouvelle phase est planifiée en 2022.

En parallèle, d'autres projets sont en cours d'études : bassin de rétention, modification de collecteurs, aménagement de cours d'eau.

Le projet de la route d'Hermance

Une optimisation du réseau secondaire sur la route d'Hermance à la hauteur du n° 46 a dû être envisagée. Les travaux consistent à construire un nouveau collecteur d'eaux pluviales d'un diamètre de 400 mm et un nouveau collecteur d'eaux usées d'un diamètre de 250 mm afin de réaliser une liaison entre les réseaux provenant du carrefour Route d'Hermance/ route de Thonon et le réseau se jetant en direction du lac.

Dans ce but, le 21 décembre 2021, le Conseil municipal a approuvé la délibération D21-23 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 155'000 F, destiné à la modification des réseaux d'eaux claires et d'eaux usées de la commune de Collonge-Bellerive, à la hauteur du 40-46 route d'Hermance.

Enfouissement des lignes aériennes

Dans la continuité de la motion (M17-04) relative à l'enfouissement des lignes aériennes (téléphone, électricité et éclairage), la commune étudie, en fonction des opportunités, le ratio pertinence/coût de l'enfouissement des lignes.

Une telle opportunité liée à des travaux du réseau des SIG s'est présentée en 2021 :

- sur un tronçon du chemin de la Californie (entre le chemin de Trémessaz et la route de Thonon). La ligne aérienne d'électricité publique a été déposée et un nouveau réseau d'éclairage public a été mis en œuvre.
- dans le secteur de Bois-Caran /Sous-Caran (en lien avec un projet privé), un enfouissement a pu avoir lieu et a été traité selon le même mode opératoire. Les travaux seront achevés en 2022.



Chemin de la Californie, Vésenaz



Parking des Rayes

Remplacement des caisses, bornes et barrières entrée et sortie

Le parking des Rayes, d'une capacité de 201 places, a été mis en exploitation à la fin de l'année 2004.

En 2015, puis en 2016, le Conseil municipal a voté deux délibérations (D15-27 et D16-16) afin d'entreprendre des travaux de modernisation et d'adaptation de certains équipements du parking. Le coût pour l'ensemble de ces travaux s'est élevé à 158'000 F.

En fonction depuis plus de 15 ans en 2021, ce sont les caisses, les bornes ainsi que les barrières d'entrée / sortie qui ont dû être remplacées afin de continuer à assurer un bon fonctionnement du parking. Les nouvelles générations d'équipement permettent en outre d'offrir plus d'options, notamment un affichage des informations plus clair, le paiement sans contact, un service amélioré pour rendre la monnaie. Dans ce but, lors de sa séance du 22 juin 2021, le Conseil municipal a accepté la délibération D21-12 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 130'000 F.



Zones 30 km/h de Vésenaz et Collonge

En 2019, le Conseil municipal a voté deux délibérations, D19-03 et D19-40, afin de développer les zones 30 km/h tant à Collonge qu'à Vésenaz, entre la route d'Hermance et le lac, depuis le secteur de sous-Caran/Bois-Caran jusqu'à la limite de la commune de Corsier ainsi que dans le secteur de St Maurice.

Pour le traitement de la zone 30, plusieurs mesures ont été étudiées en parallèle durant l'année 2021, comme objet de modération, notamment :

- ajout de priorités de droite (avec aménagement)
- suppression de stops (qui deviennent des priorités de droite)
- création de trottoirs
- ajout de portes d'entrée dans le secteur (signalétique verticale « totem »)

- création de nouveaux seuils (gendarmes couchés etc)
- maintien des giratoires.

En plus d'une contribution à la modération de la vitesse, la zone 30 constitue une plus-value pour la mobilité douce car les cheminements piétons sont également développés.

Les demandes d'autorisation de construire concernant la zone 30 de Collonge seront déposées au début de l'année 2022 et celle de Vézenaz suivra.

Chemin des Champs-de-Chaux

Des travaux de réaménagement ont été rendus nécessaires à la suite des nombreuses constructions dans le secteur et aux problèmes de stationnement. Les riverains ont participé aux discussions, depuis 2019, date du vote du premier crédit d'étude (D19-01).

Le 15 décembre 2020, le Conseil municipal a approuvé la délibération D20-23 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'220'000 F, destiné aux travaux de réaménagement de ce chemin ainsi qu'à l'enfouissement des lignes aériennes.

Dans le cadre de la demande d'autorisation de construire, des études complémentaires ont dû être réalisées à la demande de l'Office cantonal de l'eau. Des études sur les bassins versant ont été présentées et une demande d'autorisation de construire complémentaire (APA) liée au remplacement du collecteur des eaux pluviales a été déposée. Le début des travaux est prévu pour le mois de mars 2022.

Abribus

Pour donner suite à la demande d'usagers, il a été décidé d'installer un abribus le long de la route d'Hermance, à l'arrêt TPG situé devant le collège de Bois-Caran, se trouvant sur le domaine public cantonal. Le canton ayant donné son accord, l'installation de cet abribus a été effectuée pour la rentrée scolaire 2021-2022.



Réaménagement du chemin du Pré-d'Orsat

Inscrit dans le cadre de la planification globale des reprofilages de chemins communaux, le chemin du Pré-d'Orsat, a été requalifié en prioritaire afin de traiter également les thématiques suivantes :

- les travaux, liés à la densification des parcelles situées le long de ce chemin (notamment les immeubles du projet dénommé « Quadrilatère » situés aux n°8, 10, 14, 16 chemin du Pré d'Orsat), ont dégradé le revêtement bitumineux. De plus, les enrobés ont soufferts de nombreuses ouvertures de fissures sur toute la longueur du chemin, laissant supposer une infrastructure routière insuffisante ;
- le cheminement des piétons est actuellement peu sécurisé sur le tronçon le long des champs ;
- l'élargissement de la rampe du parking souterrain du Pré-d'Orsat a diminué le gabarit de la route au niveau du virage ;
- les stationnements en bordure du chemin ne sont pas réglementés avec la présence de nombreux véhicules « ventouses » ;
- des inondations partielles du chemin et des jardins privés ont été constatées lors d'épisodes orageux intenses, dues au ruissellement des eaux provenant des champs en amont ;
- des investigations menées, en septembre 2021, sur le collecteur des eaux pluviales ont montré des défauts ponctuels nécessitant des réhabilitations.

Dans ce but, le 21 décembre 2021, le Conseil municipal a approuvé la délibération D21-24 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 87'000 F, destiné au réaménagement du chemin du Pré-d'Orsat, parcelles N° dp8408, dp8410 et dp8424 de la commune de Collonge-Bellerive.

Remplacement de trois véhicules pour le service de la voirie

Les véhicules du service de la voirie effectuent un grand nombre de kilomètres et doivent donc être remplacés à intervalle régulier. En 2021, ce fut le cas pour trois d'entre eux. Plusieurs modèles de véhicules ont été analysés et testés par les collaborateurs du service de la voirie. Des études multicritères ont été menées pour chacun d'eux. Les aspects suivants ont été étudiés : l'ergonomie, la visibilité, la maniabilité, la fonctionnalité, l'accessibilité pour les contrôles techniques, l'aspect général et le prix ont été pris en compte pour le choix final.

Le 22 juin 2021, le Conseil municipal a voté la délibération D21-13 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 463'000 F, destiné à l'acquisition des trois véhicules suivants :

Remplacement d'un tracteur

Le tracteur type DEUTZ-FAHR Agrotion K100 a été acquis par le service de la voirie en novembre 2007 et affiche un peu plus de 3'000 heures de travail. Il a été remplacé par un camion MIELI à 4 roues motrices équipé d'une lame à neige et d'une saleuse ainsi que d'une épareuse pour le fauchage des bords de routes.

Remplacement du tracteur tondeuse

Acquis en 2006, le tracteur-tondeuse JOHN DEERE 3320 est utilisé par le service de la voirie pour les tontes de gazon de divers espaces verts de la commune ainsi que pour le déneigement et le salage des routes et plus spécifiquement des trottoirs.

Avec un peu plus de 2'000 heures de travail, il a été proposé de le remplacer pour un engin de type ISEKI TH 5420 qui est doté d'une lame à neige et d'une saleuse.

Remplacement d'un véhicule utilitaire

Acquis par le service de la voirie en 2006, le FIAT STRADA était dévolu, depuis janvier 2019, à la gestion des déchets et mis à disposition du collaborateur en charge des points de récupération les soirs et les samedis. Il a été remplacé par le véhicule DACIA LOGAN utilisé jusque-là par les autres collaborateurs de la voirie qui ont proposé l'acquisition d'un nouveau véhicule de type NISSAN NV 200 électrique.



Interventions de resurfaçage partiel

Environ trente kilomètres de routes et vingt-cinq kilomètres de trottoirs, desservent notre territoire communal. Le revêtement en enrobés bitumineux de ces routes et trottoirs nécessite un entretien régulier de leur surface de roulement pour garder une surface plane afin de sécuriser le passage des usagers.

Les deux dernières campagnes de resurfaçage ont été votées en 2012 (délibération D12-06 pour un montant de 400'000 F) et en 2015 (délibération D15-06 pour un montant de 400'000 F).

En 2018, un diagnostic de l'ensemble des routes et trottoirs de notre commune a été réalisé par une entreprise spécialisée, avec pour but de définir les travaux à entreprendre et leurs priorités. En parallèle, le service des routes et de l'entretien des sites procède à des contrôles réguliers in-situ en fonction, par exemple, des constats du personnel des services extérieurs et des observations reçues de la part de riverains et d'usagers (ex. cyclistes) et procède à des réfections ponctuelles selon l'urgence de la situation.

En 2021 il a été décidé de traiter des tronçons de chemins plus importants. La priorité a été donnée à des chemins qui ne se trouvent pas dans l'emprise des diverses zones 30 km/h actuellement à l'étude et pour lesquelles le resurfaçage sera intégré aux projets.

Trois chemins sont principalement concernés par cette campagne de resurfaçage partiel : les chemins de Blemant, Trémessaz et des Echillions. D'autres pourraient être susceptibles de faire l'objet de réfections ponctuelles de type nids de poules.

Dans ce but, lors de la séance du 28 septembre 2021 le Conseil municipal a accepté la délibération D21-15 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 300'000 F.

Chemin de Blémant

Les enrobés bitumineux étaient détériorés et laissaient apparaître la fondation de la chaussée sur environ 10% de la surface du chemin.

Un rabotage complet des enrobés existants s'est avéré nécessaire, puis une repose en deux couches, avec une couche de base d'une épaisseur de 6 cm et une couche de finition d'une épaisseur de 3 cm. Les caniveaux ouverts en travers du chemin, ont été remplacés par des caniveaux à fentes plus sécuritaires pour les usagers. Les travaux ont eu lieu en novembre 2021.

Chemin de Trémessaz

Les enrobés bitumineux sont fissurés et faïencés sur toute la surface. Ce chemin a fait l'objet d'une réfection provisoire en août 2019 et il est aujourd'hui nécessaire de reprendre complètement la couche de roulement en la remplaçant sur une épaisseur de 3-4 cm. Les travaux seront réalisés au printemps 2022.

Chemin des Echillions

Le resurfaçage partiel a également été jugé opportun. Les travaux devraient être achevés au printemps 2022.



Gestion des déchets

Points de récupération communaux

Au 31 décembre 2021, la commune dispose de 4 grands points de récupération (chemin des Rayes, parking de l'école de Vézenaz, route d'Hermance 56-58, plage de la Savonnière) et d'un plus restreint (route d'Hermance 150).

Il est important de rappeler que les ordures ménagères ne sont pas acceptées dans les points de récupération communaux, puisqu'elles font l'objet d'une levée au porte-à-porte.

A noter que depuis janvier 2017, un collaborateur renforce le travail de la voirie et assure la bonne tenue des points de récupération chaque soir durant la semaine et le samedi.

Points de récupération pour habitats groupés : constatant le besoin croissant de containers par habitant et vu l'objectif fixé par la commission environnement et développement durable de réduire à une levée hebdomadaire le nombre de levées de déchets ménagers, de nouveaux containers enterrés doivent être mis à disposition sur le territoire communal. Pour une levée hebdomadaire unique, un container enterré devrait répondre aux besoins des habitants de huit villas. La commune incite les nouveaux propriétaires de logements situés dans des habitats groupés à participer aux investissements en vue de la mise en place de containers enterrés pour les ordures ménagères.

Mobilitri



Vu l'augmentation considérable du tonnage des déchets encombrants depuis quelques années, le recours à un ESREC mobile privé (Mobilitri) a été étudié depuis plusieurs années avec les douze communes d'Arve et Lac. Ce système a été élaboré pour les particuliers et les entreprises et remplace la levée mensuelle au porte-à-porte des déchets encombrants. Il est en service depuis le début du mois de novembre 2020.

Les habitants peuvent y déposer tous leurs déchets de catégorie « encombrants », ainsi que les déchets spéciaux (produits à risque) sans frais. Les déchets sont triés et pris en charge directement dès leur dépôt par du personnel disponible sur place pour assister les usagers. La récupération de meubles ou objets réutilisables est également effectuée. Toutefois la demande de levée des déchets sur appel est assurée lorsque le transport des déchets s'avère difficile pour les habitants.

Il est également rappelé que les entreprises peuvent y décharger les déchets apportés au moyen de leurs véhicules, à proximité de leurs lieux de travail.

Un calendrier en ligne indique les emplacements MOBILITRI pour les 15 jours à venir. Le service est assuré 6 jours

sur 7. L'emplacement réservé à cet effet à Collonge-Bellerive se trouve au bas du chemin de Blemant.

Le système Mobilitri permet de limiter les nuisances et risques en :

- limitant et optimisant les déplacements de camions dans les quartiers résidentiels
- supprimant les dépôts d'objets non identifiés en bord de route
- assurant un meilleur contrôle des produits dangereux ou à risque.

Toutefois, le gros point positif est que l'on ne voit plus les tas d'encombrants jonchant les bords de routes qui attireraient chaque mois des dépôts sauvages provenant de personnes non domiciliées sur la commune ou d'entreprises. Les tonnages avaient drastiquement augmenté et notre prestataire n'arrivait plus à collecter ces déchets en une journée. Par ailleurs, le dépôt en bord de route de déchets spéciaux tels que solvants, vernis, peinture, bouteilles de gaz présentait un réel danger. Avec Mobilitri, ces déchets spéciaux sont suivis.

Il s'agit d'une réelle amélioration dans l'engagement pour le développement durable. Les nuisances qui en découlent, ont bien moins d'incidences environnementales et sécuritaires pour notre collectivité.

Au 31 décembre 2021, ce sont 48 % des ménages collongeais qui sont inscrits à Mobilitri.

En 2021 : 3'300 visites d'habitants de la commune sur un total de 10'522 ont été enregistrées sur l'ensemble des six sites Mobilitri répartis sur le territoire des douze communes d'Arve et Lac. Ce sont ainsi près de 294 tonnes de déchets encombrants sur un total de 1006 tonnes qui ont été collectées, dont plus de 3 tonnes de déchets spéciaux et 6 tonnes pour le box solidaire dont le contenu a été remis au Centre social protestant au profit des familles dans le besoin.

Les utilisateurs s'avèrent largement satisfaits de ce nouveau service. Pour plus d'informations : www.mobilitri.ch



P'tite poubelle verte, recyclage des déchets de cuisine

Depuis le 16 avril 2018, la commune a introduit la collecte des déchets de cuisine grâce aux «p'tites poubelles vertes».

Ainsi les déchets regroupant tous les restes de repas et de leur préparation sont acheminés au Nant de Chatillon à Bernex, où ils sont recyclés pour produire du biogaz et du compost. Des kits «p'tites poubelles vertes» - la poubelle et un rouleau de 25 sacs- sont mis à disposition gratuitement des ménages résidant sur la commune. Les sacs compostables sont également offerts et disponibles à la mairie et dans la plupart des magasins. Les p'tites poubelles vertes doivent être déversées dans les containers bruns disposés sur 18 sites communaux en 2021 (15 en 2020) répartis sur le territoire et dans les points de récupération communaux, soit 28 containers de 240 litres (25 en 2020).

D'autres points de collecte pourraient être envisagés en fonction des demandes. Après analyse, des containers peuvent être mis à disposition gratuitement en cas de demandes groupées (lotissement ou chemin).



Zero Waste Switzerland : deux soirées d'information

L'association Zero Waste est présente dans tous les pays européens et largement représentée dans le monde. La section genevoise développe des projets avec le public, des entreprises et des entités publiques. En 2021, la commune a organisé deux conférences, qui se sont déroulées dans la salle communale à Collonge, à l'attention des habitants et des entreprises de la commune.

Au cours des soirées des 20 octobre et 10 novembre 2021, l'animatrice de la section genevoise a exposé les objectifs et stratégie de l'association devant une cinquantaine de participants.

L'objectif étant d'inciter à adopter des comportements pouvant permettre de diminuer la quantité de déchets émise sur la commune en agissant directement auprès des consommateurs, par exemple en achetant en vrac, en amenant ses propres contenants dans les magasins, en réutilisant les contenants plusieurs fois (sacs en papier réutilisables). L'association recommande au public de changer petit à petit ses habitudes, par des gestes simples et accessibles à tous, pour contribuer à diminuer la quantité des déchets produits.

Ces présentations se sont inscrites dans la perspective de gestion des déchets visée par la commune.

www.zerowasteswitzerland.ch



Récupération des déchets : constats, développements

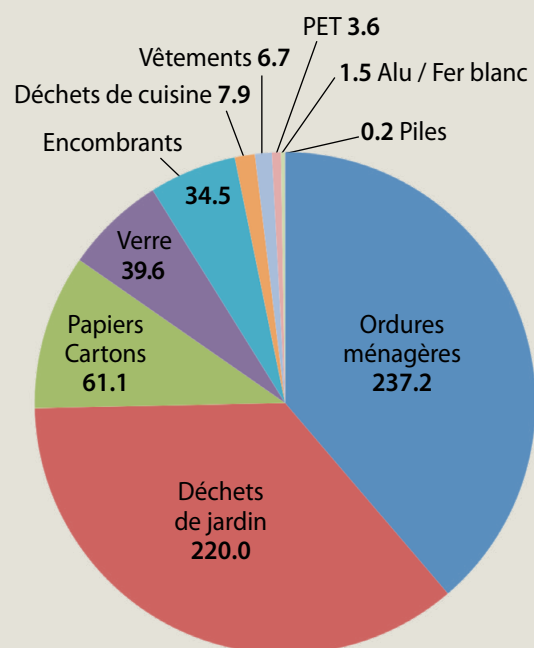
L'augmentation des points de collecte et l'instauration de la « p'tite poubelle verte » ont permis d'améliorer les statistiques de recyclage.

En 2021, le principal indice, soit le nombre de kg / habitant de déchets est en légère baisse par rapport à 2020, il s'élève 612 kg/habitant, soit 12 kg/hab. de moins. Les déchets incinérés représentent 237 kg/hab (ordures ménagères).

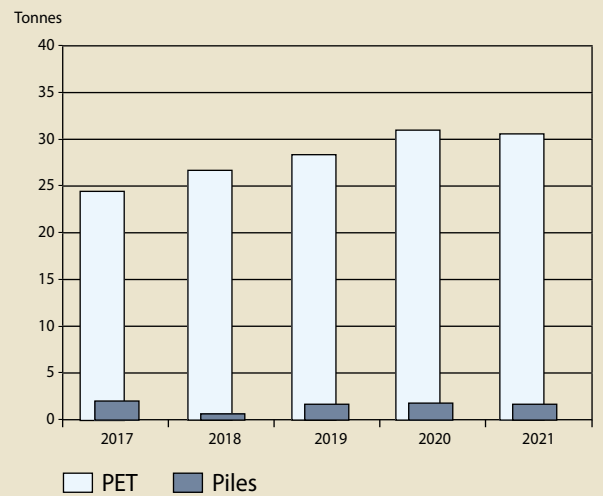
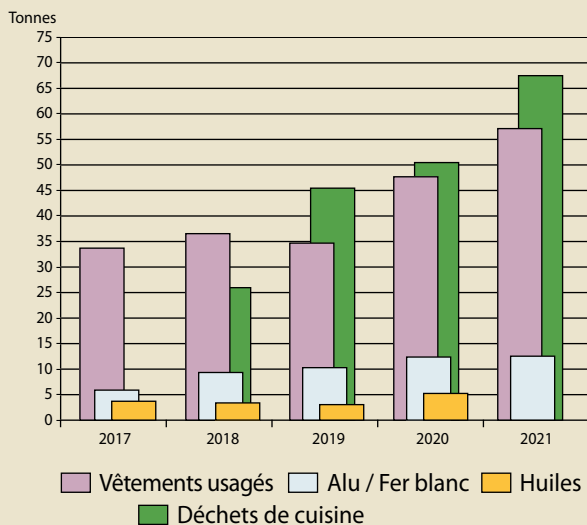
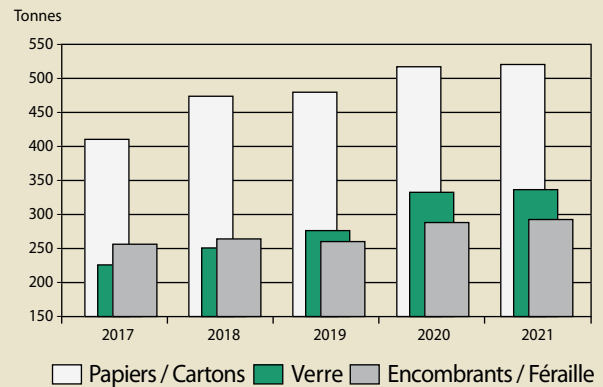
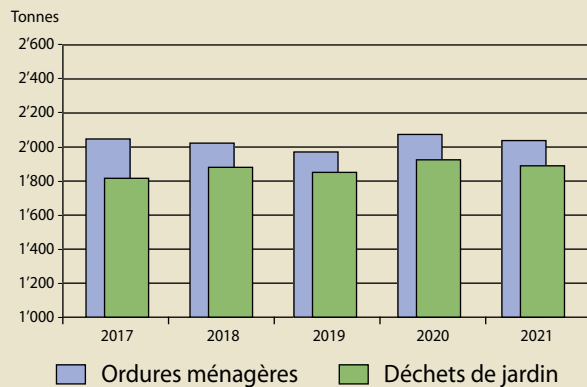
Le taux de recyclage pour 2021 est de 61.3%.

Pour rappel, l'usine d'incinération Cheneviers IV est dimensionnée pour incinérer 175 kg / habitant / an. Son ouverture est prévue à l'horizon 2023 en principe, mais plus vraisemblablement à la fin 2024.

Répartition par type de déchets en kilo/habitant



Résultats des levées de récupération Statistiques 2017 - 2021



Environnement et Développement durable

Mesures en faveur de la sécurité et de la mobilité douce

Le 29 septembre 2020, en acceptant à l'unanimité la motion M20-02 « Pour une mobilité douce cohérente », le Conseil municipal a exprimé clairement sa volonté d'orienter sa politique vers la mobilité douce afin d'améliorer le cadre offert par la commune en matière d'accès aux formes de mobilité douce et d'assurer une politique de subventionnement cohérente et équitable entre moyens de transport.

C'est dans ce cadre, que lors de l'établissement du budget 2021, les nouveaux élus avaient d'ores et déjà prévu de confirmer leur soutien en finançant les subventions suivantes :

- pour l'achat d'un vélo ordinaire : 250 F
- pour l'achat d'un vélo électrique : 500 F

- pour l'acquisition d'un abonnement demi-tarif CFF : 40% du prix d'achat
- pour l'acquisition d'un abonnement général annuel CFF : 150 F
- pour l'acquisition d'un abonnement annuel TPG : 150 F quelle que soit la tranche d'âge.

Pour le détail des conditions d'octroi, il faut se référer aux informations disponibles sur le site de la commune : collonge-bellerive.ch

Subvention communale pour l'acquisition d'un abonnement annuel Unireso TPG ou général CFF

Les autorités communales ont décidé de poursuivre l'attribution d'une subvention lors de l'achat d'un abonnement annuel Unireso ou CFF, dans le but d'encourager la mobilité douce. Cette action a été initiée en 2010, lors des

travaux de construction de la tranchée couverte de Vézenaz. Depuis le vote du budget en 2015 jusqu'au 31 décembre 2020, cette subvention s'élevait à 150 F pour l'achat d'un abonnement jeune, 100 F pour les seniors et 50 F pour les adultes. A partir de 2021, elle a été uniformisée à 150 F pour tous.

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Demandes de subvention (abonnements TPG et CFF cumulés)	977	1005	970	844	1368

Fréquentation des transports en commun

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la fréquentation totale des transports en commun sur le territoire de la commune depuis 2019, ainsi que l'évolution du nombre de passagers à l'arrêt principal de Vézenaz-Village. La baisse de fréquentation par rapport à 2019 est liée au confinement de mars à mai 2020 ainsi qu'à la mise en place du télétravail.

Nombre de montées	2019	2020	2021
Commune	1'229'653	958'364	1'083'361
Vézenaz-Village	477'432	375'834	417'783
Nombre de descentes			
Commune	1'263'357	997'084	1'139'275
Vézenaz-Village	467'024	376'206	425'495

Cartes journalières CFF

Les autorités communales ont poursuivi la vente au prix de 40F/unité, aux habitants de cinq cartes journalières CFF (365j/an) depuis le mois de février 2020 (4 jusqu'au 31.12.2019).

Année	2017	2018	2019	2020	2021
% cartes vendues	97%	95%	94.6%	69%	85%

En 2021, la subvention de ces cartes par la commune s'élevait à 8'127 F pour combler les invendus, les ventes n'ayant pas encore retrouvé le niveau d'avant les restrictions liées à la COVID-19.

Subvention vélos électriques et vélos ordinaires

En 2019, les autorités cantonales ont supprimé le versement d'une subvention lors de l'achat d'un vélo électrique au profit d'autres subventions dans le domaine de la mobilité durable*.

Les autorités communales ont, quant à elles, décidé, depuis le 1^{er} janvier 2021, d'augmenter leur soutien à ce mode de transport par le biais d'une subvention de 500 F pour l'achat d'un vélo électrique et de 250 F (ou au maximum le prix du vélo) pour l'achat d'un vélo ordinaire.

Demandes de subvention

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Vélos électriques	114	220	130	173	237
Vélos ordinaires	-	-	-	-	66

Subventions cantonales	2019	2020	2021
*Visite villa (avec SIG et la commune)	15	1	132
Installation d'une borne électrique privée	5	8	15
Vélo cargo	1	8	6
Formation à la pratique du vélo électrique	Non applicable	0	0
Location vélo électrique	Non applicable	0	0

*En 2021, le coût de ce diagnostic s'élève à 770 F. Le canton offre une subvention de 670 F et la commune, le solde de 100 F.

Plan d'action Eco-21 avec les SIG

La commune a signé un partenariat avec les Services industriels genevois afin que ces derniers accompagnent la commune dans la mise en œuvre de plusieurs mesures en faveur du développement durable grâce à la grande expérience que ces derniers ont acquise au cours des dernières décennies. En octobre 2020, le plan d'actions ci-dessous a été présenté aux autorités communales.

1. Accélérer la transition énergétique et encourager un usage rationnel de l'énergie auprès des acteurs du territoire

Le programme « visite villa » déjà proposé depuis plusieurs années à Collonge-Bellerive, fait partie de ces actions. L'action « visite villa » a remplacé la subvention cantonale liée à l'analyse de l'isolation des villas par le biais d'une analyse thermographique aérienne, dont les images furent prises en 2011.

L'Office cantonal de l'énergie (OCEN), en collaboration avec l'Association des communes genevoises (ACG), avait déjà revu son programme de subvention orienté sur la thermographie aérienne en proposant une nouvelle formule intitulée « visite villa ». Depuis le mois de juin 2019, les propriétaires de villas ont pu bénéficier gratuitement d'un diagnostic thermique et énergétique de leur bâtiment.

Lors d'un rendez-vous à domicile, un ambassadeur éco21 (éco conseiller), formé par les SIG, établit une analyse des spécificités de l'habitation et des habitudes de consommation. La finalité de cet audit est de donner au propriétaire un retour sur sa consommation et ses comportements, afin de lui proposer des actions qui per-

mettent des économies substantielles sur sa consommation d'eau et d'électricité ; de connaître le potentiel de production d'énergie renouvelable de la maison ; d'informer sur les possibilités de subventionnement liées à l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment.

D'autres actions sont envisagées dans cette même perspective :

- des actions de sensibilisation auprès des PMI & PME avec la même approche que celle pratiquée dans le cadre des visites villa.
- des actions de sensibilisation auprès des écoles.

2. Optimiser les systèmes énergétiques des bâtiments communaux et de l'éclairage et de développer les énergies renouvelables.

Il s'agit de profiter des subventions cantonales et fédérales disponibles à cet effet, d'entreprendre des études sur les objets du patrimoine financier et du patrimoine administratif de la commune ainsi que sur les installations d'éclairage afin d'assurer la mise à jour des équipements en place selon les critères environnementaux de dernière génération.

3. Assurer l'exemplarité de la commune en développant un plan de communication propre à l'efficacité énergétique. Il s'agit de communiquer la vision, la stratégie et les résultats du plan d'action lui-même.

4. Renforcer la politique des déchets selon les trois axes suivants : diminution, valorisation et élimination.

Les autorités communales ont décidé d'initier certaines de ces mesures dès 2021, notamment de poursuivre le programme « visite villa », ainsi que des actions de sensibilisation auprès des PMI-PME.

Pour mémoire, avec l'ancienne version de la subvention des visites villa (analyse par thermographie aérienne), 18 demandes de subvention avaient été effectuées entre 2014 et 2019. En 2021, ce sont quelques 132 visites qui ont été réalisées. Pour 2022, les autorités ont d'ores et déjà voté un crédit permettant de réaliser jusqu'à 200 nouvelles visites.

Par ailleurs, des audits énergétiques ont été réalisés pour les bâtiments du patrimoine administratif et sont en cours pour ceux du patrimoine financier.

Stop au plastique à usage unique

Lors de sa séance du 8 mai 2019, le Conseil municipal a approuvé la motion M19-01 « Pour en finir avec les produits en plastique à usage unique ».

Depuis 2020, il est prévu d'avoir recours à de la vaisselle réutilisable et lavable lors des manifestations communales. Ce nouveau système n'a pu être éprouvé que lors de la manifestation Fraternoël 2020 et 2021 et a donné entière satisfaction. Elle sera mise en pratique lors de manifestations plus conséquentes dès que la situation sanitaire sera rétablie.

Véhicule Mobility

mobility

Depuis octobre 2021, une 2^{ème} place de parking a été mise à disposition de l'entreprise Mobility pour augmenter l'offre à la population. Ces places sont situées au P1 du parking des Rayes (chemin des Rayes 8).

Pour plus d'informations :

www.mobility.ch/fr/clients-privés.



Charte des Jardins

La promotion de la «Charte des jardins», initiée par la commune en 2010, se poursuit. La liste des adhérents s'allonge : ces habitants s'engagent moralement à respecter des zones sans traitement chimique et à valoriser la biodiversité dans leur jardin.

Chaque volontaire peut remplir le formulaire disponible sur le site de la commune et retirer à la mairie, le petit panneau en bois ou des plaques en métal à apposer dans son jardin (www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins).

Afin d'appuyer cette démarche citoyenne et les bonnes pratiques en matière de jardinage, la commune apporte son soutien occasionnel pour financer des actions en lien avec la charte des jardins. Une journée d'information a eu lieu en juin 2018, elle a remporté un important succès. Les manifestations prévues en 2020 et 2021 ont malheureusement été annulées pour raisons sanitaires.

Concours des communes fleuries

C'est à Céligny, le 21 octobre 2021, à l'occasion de la cérémonie de remise de prix du concours envois des communes fleuries, que la commune de Collonge-Bellerive a reçu le premier prix des communes de 5001 à 10'000 habitants, ainsi que le 1^{er} prix des fontaines fleuries pour la fontaine de Saint-Maurice. Les collaborateurs du service de la voirie ont été félicités.



Plage de la Savonnière

Renouvellement d'arbres

Dans le cadre des études liées au projet de réaménagement de la plage de la Savonnière, un relevé phytosanitaire de l'ensemble des arbres du site a été réalisé en 2010 par une entreprise spécialisée. Ce relevé a mis en évidence qu'environ un tiers des arbres était en mauvais état sanitaire et/ou sécuritaire. Lors des travaux de réaménagement du site, entre 2012 et 2013, comprenant notamment une mise à ciel ouvert et une renaturation du Nant du Nantet, d'importants entretiens tels que coupes et abattages ont été réalisés et 36 arbres majestueux ont été plantés. A la suite des périodes successives de canicule de 2017 et 2018 ainsi que de la violence des orages de juin 2019 et août 2020, de nombreux arbres existants avant les travaux de rénovation ont été fragilisés. De plus, des travaux de sécurisation et d'abattage ont dû être entrepris en urgence au printemps 2019.

C'est dans ce cadre qu'il a été convenu en janvier 2020, en concertation avec l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature, d'abattre les arbres les plus endommagés posant des problèmes de sécurité et de les remplacer par des essences qui permettront de mieux résister aux changements climatiques actuels. Par ailleurs, il est prévu de continuer à suivre attentivement l'évolution sanitaire des plus anciens spécimens.

Dans ce but, le Conseil municipal a accepté, le 9 février

2021, la délibération 21-01 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 94'000 F, destiné aux travaux de renouvellement d'arbres à la plage de la Savonnière, parcelles N° 8583 et 8584 de la commune de Collonge-Bellerive, propriétés de la commune de Collonge-Bellerive.

Les travaux ont démarré en novembre 2021, avec l'abattage de 15 arbres y compris le rognage de leurs souches. Ils seront achevés en février 2022 avec la plantation de 18 arbres. Parmi les essences retenues, ont été choisies des ormes, des platanes, des pins, des saules, des tilleuls et des érables. La plage de la Savonnière restera donc un lieu d'agrément pour les prochaines générations qui pourront jouer dans ce lieu magique de la beauté d'une frondaison saine et touffue et de zones ombragées étendues.

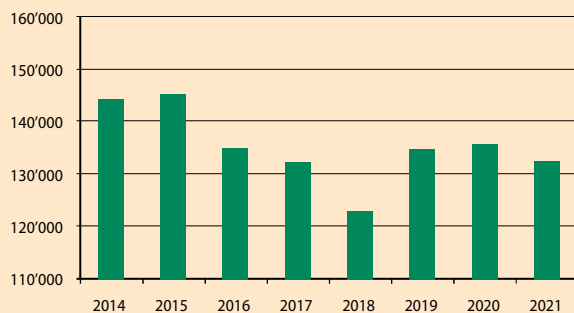


Eclairage public

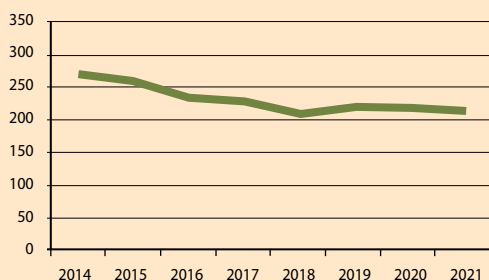
Dans la continuité des années précédentes, chaque installation d'un nouveau point lumineux fait l'objet d'une étude afin de rationaliser la consommation d'énergie et le coût y relatif, ainsi que les futurs frais d'entretien.

En 2021, aucun nouveau point lumineux n'a été installé, en revanche d'anciennes sources lumineuses ont été remplacées par des éclairages LED. L'âge moyen des luminaires de la commune est de 10.5 ans.

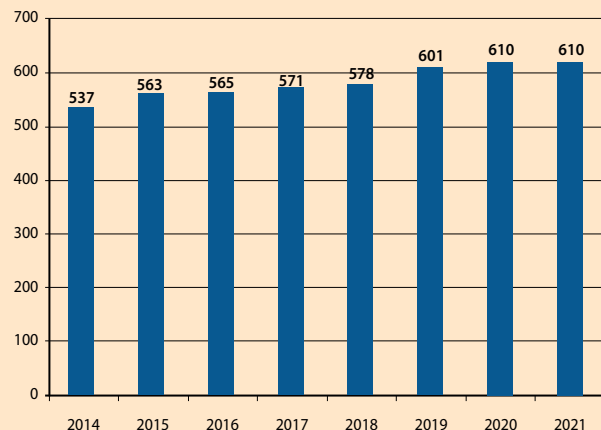
Evolution de la consommation d'énergie (kWh)



Evolution de la consommation par luminaires [kWh]



Evolution du nombre de luminaires



Une nouvelle technologie (LED) a été mise en place en 2020, celle-ci permet de réguler l'intensité lumineuse de certaines installations en fonction d'horaires définis ou en installant des détecteurs de mouvement sur les luminaires. En parallèle, une étude est menée dans le but d'adapter l'éclairage des voies de communication selon la hiérarchie du réseau routier.

Sécurité

Mise en place d'un système de vidéo-surveillance dans le passage public à pied

Entre la route de Thonon 48 et le chemin du Vieux-Vésenaz 35

Le Conseil municipal a approuvé, le 13 décembre 2017, la cession des droits de copropriété de la commune sur la parcelle N° 8096 (sise route de Thonon 48-50 et chemin du Vieux-Vésenaz 35-37) à un propriétaire privé pour permettre la construction sur les parcelles N°s 8094 et 8096 d'un bâtiment administratif et commercial accolé au bâtiment communal nommé le Centre Communal et Commercial de Vésenaz (CCCV), situé route de Thonon 48 et chemin du Vieux-Vésenaz 35.

Une servitude de passage public à pied en faveur de la commune sur la parcelle N° 8096 a été créée sur cette parcelle afin de permettre de rétablir la liaison piétonne entre la route de Thonon et le chemin du Vieux-Vésenaz.

Cette liaison a été ouverte au public fin février 2021. Confronté, dès son ouverture à des actes de vandalisme et de manque de civisme, le Conseil administratif a proposé d'exploiter, en respect de la LIPAD (art. 42), un système de vidéosurveillance dans ce passage. Dans ce but, le Conseil municipal a accepté, le 28 septembre 2021, la résolution R21-05.

Projet « Save a life » – mise à disposition du public de six défibrillateurs



L'installation de cinq défibrillateurs a été réalisée en 2019, à la suite de la décision de la commission Sécurité, d'entrer en matière pour mettre en place ce projet sur la commune. Il comprend la location, l'installation et l'entretien de cinq défibrillateurs en accès public dans le cadre du projet mené par l'association Swiss Emergency Responders. Pour mémoire, celle-ci a pour objectif d'augmenter la survie post-arrêt cardiorespiratoire (ACR) en milieu extra-hospitalier par la mise en place d'un réseau de premiers répondants à même d'utiliser lesdits défibrillateurs.

Cette association, en collaboration avec l'administration communale, a été chargée de piloter la gestion de ce projet. Ce sont désormais six défibrillateurs, signalés par le pictogramme ci-dessus, qui sont installés à des endroits de passage importants sur le territoire communal, soit :

- à **Vésenaz** : chemin des Rayes 8, à côté des caisses du parking
- à **la Pallanterie** : route de Compois 6
- à **Collonge** : à l'épicentre, sur le bâtiment du Centre de Loisirs le point d'interrogation, à côté de l'entrée, chemin de Mancy 61 ; à l'école élémentaire, près du local de vote, fixé sur le mur du préau couvert, route d'Hermance 110 ; sur le bâtiment de logements (Quadrilatère) du Préd'Orsat, à côté de l'entrée de la pharmacie ; à la plage de la Savonnière, sur le bâtiment des douches.

Ils sont accessibles au public en tout temps et directement relié au numéro d'urgence 144. Enfin, deux appareils se trouvent en permanence dans les véhicules de la police municipale.

Police municipale



Les prestations de la police municipale aux communes liées par la convention intercommunale se répartissent de la manière suivante, au 31 décembre 2021 :

- Anières : 70%
- Choulex : 30%
- Collonge-Bellerive : 490%
- Corsier : 50%
- Gy : 10%
- Hermance : 30%
- Jussy : 40%
- Meinier : 30%

Radar pédagogique

En 2021, la commune s'est équipée d'un radar pédagogique qu'elle va déplacer sur le territoire de la commune afin de sensibiliser les conducteurs dans les secteurs où les résidents signalent régulièrement des dépassements de vitesse.

Contrôleurs du stationnement « saisonniers »

À la suite de constats répétés de stationnements illicites sur les rives du lac, plus particulièrement aux abords des ports et plages durant la période estivale, les autorités des communes de Collonge-Bellerive, Corsier, Anières et Hermance ont pris la décision d'engager des contrôleurs du stationnement « saisonniers » durant l'été 2021.

Ces derniers avaient pour mission principale de faire respecter les prescriptions fédérales sur la circulation routière, particulièrement en matière de stationnement et de sanctionner le cas échéant, au moyen d'une amende d'ordre, les contrevenants. Cette mission s'est déroulée du début mai à mi-septembre, du vendredi après-midi au dimanche soir. En dehors de ces périodes, le relais était assuré par les contrôleurs du stationnement réguliers ainsi que par les agents de la police municipale (ci-après les APM). Durant la période précitée, 2'841 amendes d'ordre ont été délivrées. Les autorités des communes des rives du lac ont décidé de reconduire cette action en 2022.

Collaboration avec le service des affaires sociales

Dans le courant de l'année 2021, a été mis en place à l'initiative de la responsable du service des affaires sociales de Collonge-Bellerive, une séance de coordination avec la police municipale, la police cantonale et les travailleurs sociaux hors murs (TSHM). Il a été décidé de prévoir 4 rencontres par an, avec pour objectif de partager les diverses problématiques que chaque entité rencontre et dans la mesure du possible trouver ensemble des solutions.

La vie du poste

Ce début d'année fut à nouveau marqué par les contraintes dues à la pandémie du COVID-19. A cet effet, les APM ont été sollicités pour effectuer des patrouilles intercommunales spécifiques afin d'assurer les réquisitions pour faire respecter l'application de l'ordonnance fédérale sur le COVID.

Le champ d'action des APM ne se limitait pas aux 8 communes partenaires mais il s'est déployé sur l'ensemble des communes de la région Arve et Lac. Cette mission a pris fin au début du mois de juillet.

De plus, malgré les restrictions sanitaires, la police municipale a été sollicitée pour des missions de circulation routière à l'occasion du Marathon de Genève (version « light »), le Triathlon et The Giants (course à pied).

Elle a été également engagée lors du sommet BIDEN / POUTINE du 13 au 17 juin 2021 par le biais d'un arrêté du Conseil d'Etat pour appuyer la police genevoise quant à l'organisation et la mise en œuvre des mesures sécuritaires sur le territoire cantonal engendrées par ce sommet dans le cadre de leurs prérogatives.

Elle a également participé à des patrouilles nocturnes en mixité avec le poste de la Pallanterie lors du festival de musique AJAFEST, les 6 et 7 août, sur la commune d'Anières.

Les faits relevés en dehors du travail courant et malheureusement parfois de manière récurrente durant cette année sont des conflits de voisinages, des accidents de circulation, des salissures et déprédations commises par des groupes de jeunes personnes, des animaux échappés de leur enclos, des salissures de la voie publique provoquées par les chantiers, des véhicules gênants et les très nombreuses incivilités liées aux propriétaires de chiens.



Enfin, il faut toujours souligner l'excellente collaboration que la police municipale entretient depuis de longues années avec la police cantonale, plus particulièrement avec les équipes du poste de la Pallanterie.

Quelques chiffres

- 8 communes (Collonge-Bellerive, Corsier, Anières, Hermance, Gy, Jussy, Meinier et Choulex ;
- 6 agents, 2 contrôleurs du stationnement (100% et 50%), 1 adjointe administrative ; 2 patrouilleuses scolaires, 2 contrôleurs du stationnement saisonniers (CDD) pour les communes riveraines du lac (mai à septembre, du vendredi au dimanche) ;
- 10'292 amendes d'ordre délivrées (Collonge-Bellerive 5'274, Corsier 749, Anières 439, Hermance 2'294, Gy 171, Jussy 275, Choulex 406)
- 80 patrouilles nocturnes ;
- 27 patrouilles le samedi ;
- 34 séances de coordination avec le poste de la Pallanterie (police cantonale) ;
- 26 contrôles de circulation (police municipale seule ou en collaboration avec la police cantonale) ;
- 72 heures de remplacements de patrouilleuses scolaires.

Ci-dessous, le récapitulatif des demandes de manifestations depuis 2016

2016	2017	2018	2019	2020	2021
31	15	17	23	10	21

Ressources humaines

Un nouveau collaborateur, agent appointé, a rejoint l'équipe au 1^{er} janvier, en remplacement d'un départ.

Denis Mégevand, Sergent-major, Chef de poste

Police municipale
 Chemin du Vieux-Vésénaz 35 - 1222 Vésénaz
 ☎ 022 752 52 52 24h/24 apm@collonge-bellerive.ch
 L'arcade est ouverte au public du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00.

Poste de police de la Pallanterie



Le poste de police est aujourd'hui composé de 11 policiers. L'effectif de ce poste est donc légèrement inférieur à l'année précédente. En collaboration étroite avec les collègues de Chêne, la sécurité des communes qui composent la région «Lac-Arve» est assurée par le poste de la Pallanterie. Principalement dédié à la police de proximité, le champ d'action est large. Il est important de préciser qu'une partie de l'effectif, soit 6 policiers, s'occupe des réquisitions urgentes, du lundi au vendredi.

Pour autant, les communes ne sont pas laissées à l'abandon durant les plages horaires qui ne sont pas couvertes par le poste du secteur. En effet, ce sont les agents de Police secours qui prennent le relais.

Concernant le soussigné, soit l'ilotier du poste, il maintient des contacts privilégiés avec les Autorités de la commune de Collonge-Bellerive, la police municipale et les écoles, tant primaires que secondaires. A ce sujet, il est bon de préciser qu'il intervient chaque année, en collaboration avec la police municipale et les travailleurs sociaux hors murs, dans les classes de 8ème primaire, afin de sensibiliser les futurs élèves du cycle d'orientation sur divers thèmes d'actualité. Ces interventions sont menées lorsque c'est possible et dans le plus strict respect des normes COVID. C'est également l'occasion d'établir un contact privilégié avec ces jeunes.

L'ilotier n'est évidemment pas seul dans cette tâche, il collabore étroitement avec l'enquêteur de sécurité publique du poste, lequel s'investit particulièrement dans des missions de police judiciaire de proximité (enquêtes nécessitant des investigations particulières pouvant, parfois, s'inscrire dans le temps).

Au sujet de l'activité statistique du poste de police de la Pallanterie pour l'année 2021, elle se résume de la manière suivante :

- Les interventions (réquisitions urgentes, appels divers, accidents, contrôles de personnes etc.) sont une nouvelle fois légèrement à la baisse (7%). En effet, la police est intervenue à 769 reprises sur la commune de Collonge-Bellerive en 2021 (827 en 2020). Bon nombre de ces interventions sont étroitement liées aux différents contrôles de personnes et/ou véhicules effectués durant l'année (travail d'initiative des policiers et collaboration avec la police municipale au travers d'actions communes).
- Après une baisse significative en 2020, les vols et les dommages à la propriété sont, à nouveau, à la baisse. Ponctuellement, des déprédations sont commises à proximité des lieux de rencontre pour les jeunes, ou à des endroits isolés qui, malgré l'excellente collaboration entre nos services et vos agents de police municipale, échappent à notre surveillance directe. Malgré tout, un grand nombre d'affaires ont été résolues par les services de police.

En ce qui concerne les cambriolages, il sied de préciser les points suivants : les efforts consentis en matière de prévention, les effets directs liés à la pandémie et l'arrestation d'auteurs ont sans doute permis d'éviter l'explosion de ce genre de délit. En termes de chiffres, nous relevons, une fois de plus, une baisse des cas (-5%) survenus sur la commune. Ce point est réellement au centre de nos préoccupations et tout est mis en œuvre pour faire reculer ce genre de délit.

La prévention et l'attention de chacun sont aussi les meilleurs moyens pour lutter contre ce phénomène.

Dans le domaine de la circulation, il sied de préciser que le nombre des accidents est légèrement à la baisse (10%), malgré une densification constante du trafic automobile. Des campagnes **PréDiRe** (prévention - dissuasion - répression) continueront à être organisées lors de chaque rentrée des classes. Conjuguées aux patrouilles quotidiennes et aux actions communes organisées régulièrement, elles contribueront au fait de maintenir au mieux cette tendance.

Dans un esprit de partenariat durable avec la population et l'ensemble des institutions publiques et privées, notamment les communes, la police de proximité contribue à la cohésion sociale et travaille en résolution de problème. C'est pour cela que la sécurité étant l'affaire de tous, quelques règles simples afin de se prémunir contre la majorité des délits énumérés ci-dessus doivent être observées :

- **A domicile, toujours bien fermer portes et fenêtres**, y compris si on est dans la maison, sur la terrasse, à l'étage ou au sous-sol. Il est important de vider régulièrement sa boîte aux lettres. Mettre ses valeurs (bijoux, argent) en sécurité, à la banque ou dans un coffre. **Ne pas laisser entrer d'inconnu dans son logement.** Même pour une demande d'assistance, il faut laisser le requérant devant la porte, mais en aucun cas seul et sans surveillance à l'intérieur du domicile. **EN CAS DE DOUTE, COMPOSEZ LE 117.**
- **Escroquerie dites «du faux neveu».** Les auteurs de ces délits s'adressent principalement aux aînés. Il a pour objectif de se faire remettre des sommes d'argent qui sont souvent conséquentes. Ils agissent par téléphone (appel téléphonique fréquemment émis en langue allemande ou italienne). L'appelant se fait passer pour un familial (neveu, nièce, etc.). Il insiste sur le fait qu'il finalise une transaction financière (maison, appartement, voiture, ...) et qu'il manque la somme de CHF.... Il dit ne pas pouvoir se déplacer personnellement, envoie une personne de confiance (faux notaire, secrétaire de notaire). Il demande finalement à sa victime de remettre l'argent à la personne de confiance au pied de l'immeuble. **La victime fait toujours l'objet d'un harcèlement télé-**

phonique tout au long du processus ! Il est indispensable de mettre immédiatement un terme, poliment et fermement, à tout appel téléphonique douteux.

- **Vols à l'astuce dits « à la fausse qualité » :** ces vols sont commis par des délinquants se présentant au domicile de leurs futures victimes en se faisant passer pour: des policiers (toujours en tenue civile), plombiers-storistes, assistantes sociales, pharmaciennes, employés de régie, de mairie, personnes faisant signer une pétition, personnes désirant un verre d'eau, personnes désirant aller aux toilettes.

On relève également une recrudescence de cas liés à des individus peu scrupuleux qui tenteront, par tous les moyens, de vendre des services (nettoyages de toiture, de cour intérieure, réfection de volets, travaux d'entretien divers). Ils se présenteront à votre domicile avec des véhicules souvent immatriculés en Suisse et vous proposeront des tarifs très/trop avantageux. L'évolution des travaux entrainera inmanquablement une hausse exponentielle du montant final de la facture. Les travaux sont de très mauvaise facture et des dégâts sont souvent commis. Il est donc évident qu'il s'agit d'une escroquerie. En principe, aucune société sérieuse ne fait du démarchage à domicile.

Par conséquent, **n'ouvrez pas la porte à un ou des inconnus. Composez le 117 (urgences police), afin que nous puissions procéder aux levées de doute. Vous ne dérangez jamais la Police.**

Quel que soit le délit dont vous avez été victime, n'hésitez pas à contacter la Police pour déposer plainte. La police sera avisée et pourra orienter, de manière adéquate et proportionnée, ses moyens.

Alexandre VAUTHEY, Sergent-chef, îlotier,
Police de la Pallanterie

Gendarmerie de la Pallanterie

Route de La-Capite 249 - 1222 Vézenaz
☎ 022 427 63 30

En cas d'urgence composez le 117
(laissez sonner, ne raccrochez pas).

L'accueil du public est assuré du lundi au vendredi de 16h00 à 18h30.

L'accueil téléphonique du public est assuré du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00.

En dehors de ces heures, les unités de POLICE SECOURS patrouillent et interviennent sur le secteur de la Pallanterie



Compagnie des sapeurs-pompiers

Service du Feu de Collonge-Bellerive

A la suite d'une analyse menée par la Cour des comptes dont la teneur a été publiée dans un rapport rendu public le 23 mai 2011 (rapport N° 40), il y était notamment préconisé une analyse des risques au niveau cantonal et une importante évolution du dispositif actuel, notamment par la création d'une structure intercommunale de droit public qui regrouperait l'ensemble des acteurs du dispositif de prévention et de lutte contre les incendies et les sinistres, sous la direction des communes et sous la surveillance du canton.

Des discussions ont été engagées, à l'initiative de la Ville de Genève, entre les communes, par le biais de l'association des communes genevoises (ACG) et le canton en vue de créer ce groupement intercommunal ayant pour objectif la mise en œuvre du nouveau concept opérationnel cantonal visant à renforcer la sécurité dans notre canton. Le projet de loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (PL 12620) a été accepté le 20 octobre 2020 (LPSSP F4 05) avec un impact significatif sur les finances communales à compter de l'année 2022. Pour l'année 2022, l'augmentation de charge à ce titre s'élèvera à environ 80'000 F. Les contributions augmenteront progressivement jusqu'en 2032 par le biais d'un calcul prévu par la loi.



Pour mémoire, jusqu'ici, les communes contribuaient aux charges du SIS par le biais d'une convention.

Cette loi porte essentiellement sur la transformation institutionnelle du Service d'Incendie et de Secours (SIS) de la Ville de Genève en groupement intercommunal de portée cantonale. Celui-ci prévoit de conserver les compagnies de sapeurs-pompiers volontaires (ci-après : SPV). La principale nouveauté consiste en la création d'un corps de SPV directement rattaché au groupement, afin de continuer à bénéficier de l'apport de volontaires même dans les communes qui ne parviennent plus à réunir des effectifs suffisants pour disposer d'une compagnie.

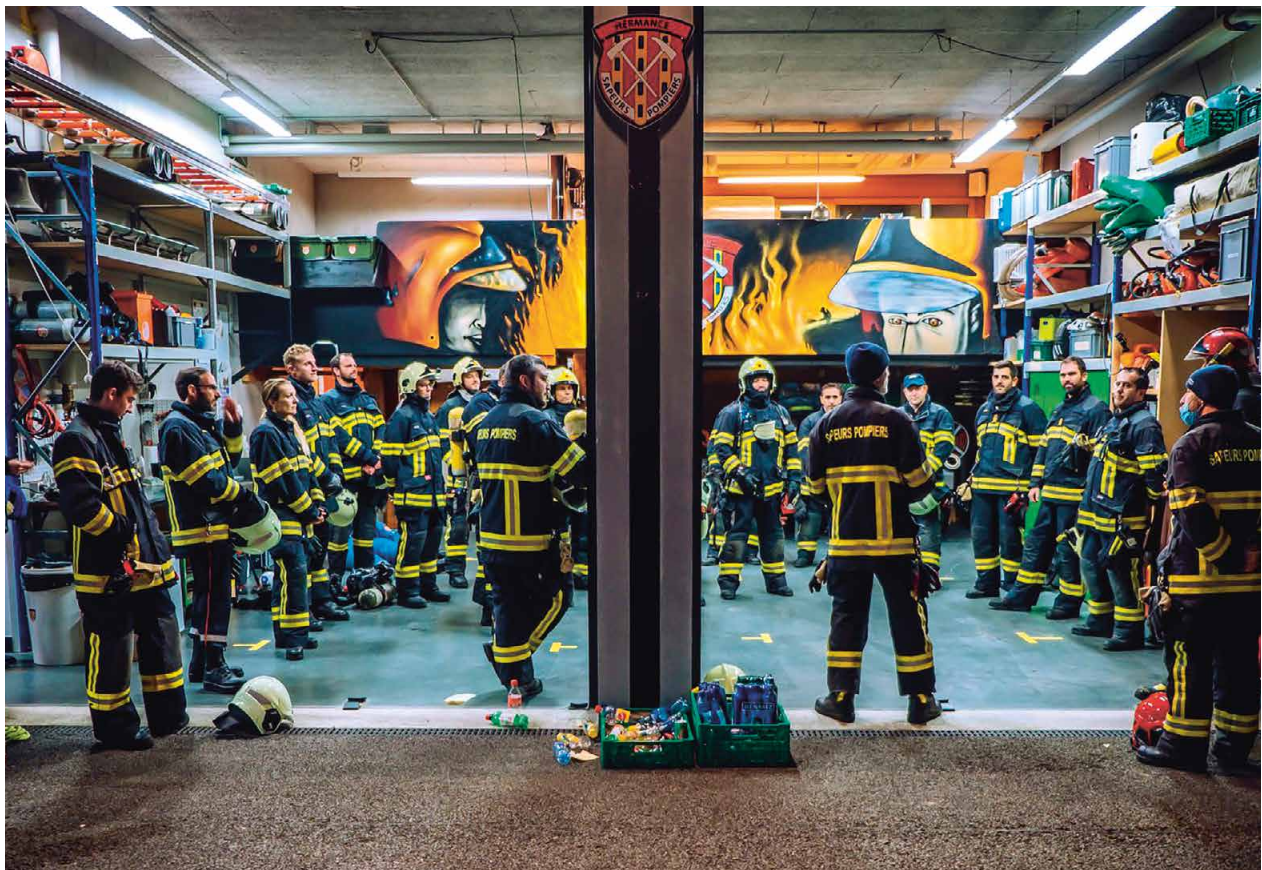
Les communes ont, en majorité, apporté leur soutien à ce projet de loi notamment en raison du fait qu'elles conserveront leur pleine autonomie dans le choix de se doter ou non d'une compagnie de sapeur-pompier volontaire (SPV), dont le rôle essentiel n'est pas remis en cause. Ce soutien provient également du fait qu'en compensation d'une augmentation de leurs charges, les communes seront les actrices de la gouvernance du groupement.

Rapport d'activités 2021

La compagnie de Collonge-Bellerive fait partie du regroupement intercommunal « SP XXI » CoHerAn & Co. Ce regroupement est constitué des compagnies de Corsier, Hermance, Anières et Collonge-Bellerive. En 2021, les chefs d'interventions ont géré un total de 64 interventions sur les communes de COrsier, HERmance, ANIères & COLLonge-Bellerive.

Cette année 2021 fût une année compliquée en raison de la situation sanitaire. Il a fallu veiller à ce que la compagnie reste en bonne santé afin qu'elle puisse intervenir en tout temps, dans le respect de la réglementation et des restrictions sanitaires. Le commandant est particulièrement satisfait de l'engagement de sa troupe et la remercie chaleureusement.

Au 31 décembre 2021, l'effectif de la compagnie des sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive est de 41 sapeurs : 1 Commandant ; 1 Premier-lieutenant ; 2 Sous-officiers supérieurs ; 7 Sous-officiers ; 2 Appointés ; 22 Sapeurs ; 6 Aspirants.



Interventions 2021

La compagnie est intervenue sur 32 interventions. 19 fois la compagnie était seule et 13 fois en mixte avec le SIS. Nous comptabilisons 324,75 heures pour les interventions suivantes :

- Incendies 12
- Inondations 10
- Animaux 4
- Arbres 2
- Insectes 3
- Prévention voie publique 1

Interventions sapeurs-pompiers professionnels du S.I.S. 2021 (sans les ambulances)	
Alarmes automatiques	27
Animaux	9
Déblaiements	1
Divers	3
Fumées	2
Incendies	10
Inondations	9
Matières dangereuses	5
Odeurs	4
Prévention	2
Sauvetages	23
Technique	10
Total	105
Interventions S.I.S. 2021 ambulances	
Ambulances	12
Total des interventions S.I.S 2021	117

Jeunes sapeurs de Collonge-Bellerive

En 2021, l'effectif des jeunes sapeurs (JSP) de notre compagnie était fort de 27 jeunes, encadrés par le Capitaine Denis Wyss, soutenu activement par 5 moniteurs. En raison de la crise sanitaire et pour pouvoir continuer les cours en respectant les gestes barrière, il a été décidé de diviser la section en deux, ce qui a engendré un investissement supplémentaire de la part du formateur. En effet, pas moins de 19 cours ont été dispensés en parfaite sécurité pour l'ensemble des jeunes sapeurs. En fin d'année, 2 jeunes ont intégré notre Compagnie. Les jeunes ont aidé la Compagnie lors de la Fête nationale ce qui est toujours un moment privilégié au cours duquel toutes les générations se retrouvent. Nous ne pouvons que remercier le Capitaine Denis Wyss pour son initiative en la matière, ainsi que pour les résultats obtenus.

Recrutement

La compagnie est toujours à la recherche de personnes, entre 18 et 35 ans, souhaitant devenir sapeur-pompier. Pour les plus jeunes, entre 11 et 17 ans, il y a la possibilité d'incorporer la section des jeunes sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive. Des formations théoriques et des engagements pratique sont dispensées par des moniteurs passionnés et très compétents. Une formation de qualité est dispensée et permet de participer activement aux activités au service de la population. Pour de plus amples informations, les sites internet sont à disposition : www.pompiers-collonge.ch et www.jspcb.ch

La compagnie tient à remercier tous les sapeurs pour leur dévouement et le temps qu'ils consacrent à la compagnie. Ce sont beaucoup d'heures de formations et d'interventions qu'ils ne passent pas au côté de leurs proches.

Luis Souto, Capitaine



Organisation régionale de Protection Civile Lac (ORPC Lac)

Anières – Collonge-Bellerive – Cologny – Corsier – Hermance



Modification des statuts de l'ORPC Lac

A la suite de la révision des statuts qui s'est avérée nécessaire et demandée par l'organisation elle-même, le 28 septembre 2021, le Conseil municipal a accepté la délibération D21-14 relative à la modification des statuts du Groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile Lac » des communes d'Anières, de Collonge-Bellerive, de Cologny, de Corsier et d'Hermance.

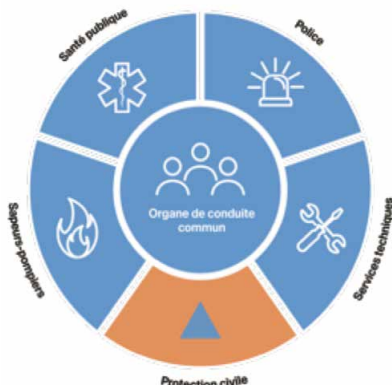
Les Conseils municipaux des communes partenaires du groupement ont procédé de la même manière et, après acceptation des délibérations communales par le département de la cohésion sociale le 16 novembre 2021, les nouveaux statuts sont entrés en vigueur.

Informations sur la Protection Civile (PCi)

En tant que partenaire de la protection de la population, notre organisation de protection civile lac a été confrontée à son plus grand engagement, depuis que le Conseil fédéral, dans son plein droit de convoquer en cas de situation extraordinaire, a décrété la mobilisation générale le 20 mars 2020. Cet engagement d'urgence n'a pas cessé d'évoluer sous la coordination cantonale, dans le but d'assurer la protection et l'encadrement de la population en répondant aux demandes de soutien des organisations partenaires.

Loi et organisation

La nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Un si long engagement de la PCi démontre que son organisation lui permet d'assumer des interventions sur une longue période, grâce au service obligatoire de ses membres, et à sa capacité durable d'engagement. Pour l'accomplissement de ses tâches et du soutien aux organisations partenaires de la sécurité (la police, les sapeurs-pompiers, le domaine de la santé et les entreprises techniques), la PCi veille au maintien de sa capacité d'intervention, car elle est souvent amenée à servir au front avec des moyens simples de préparation et de matériel.



Tâches principales :

- protection et sauvetage de la population
- assistance aux personnes en quête de protection et aux sans-abris
- aide à la conduite pour le compte des organes de conduite
- soutien aux organisations partenaires, notamment aux sapeurs-pompiers, à la police et au domaine de la santé
- préparation de l'infrastructure de protection
- protection des biens culturels.

La PCi peut aussi être engagée pour des mesures préventives visant à empêcher ou à réduire des dommages, pour des travaux de remise en état après des événements dommageables ou pour des interventions en faveur de la collectivité (p. ex. grandes manifestations culturelles ou sportives) comme celle du mercredi 16 juin 2021, pour le Sommet entre les présidents Joseph Biden et Vladimir Poutine, par un renforcement de sécurité dans la zone parcs des Eaux-Vives et La Grange.

Alarme : le test annuel réalisé le 3 février 2021 a mis l'accent sur les sirènes mobiles du canton. Le déclenchement des sirènes fixes a été opéré depuis la Centrale d'engagement, de coordination et d'alarme via AlertSwiss.

Un troisième test a été déclenché uniquement pour le territoire couvert par l'ORPC Lac au moyen de deux retentissements. La sirène d'alarme située sur l'ancienne école de la Passerelle, désormais crèche l'île aux Mômes Vésenez 2, a été déplacée sur l'immeuble pour personnes âgées, situé route de la Capite, 171 et celle située sur la Mairie d'Anières a été démontée temporairement en raison de la réfection complète du bâtiment.

L'application Alertswiss (www.alertswiss.ch) transmet depuis trois ans des alarmes, des alertes et



des informations : p.ex. crues, intempéries et pollution de l'eau potable, panne des numéros d'urgence, juin/juillet 2021, mises à jour régulières concernant la pandémie de COVID-19 etc.

En cas de catastrophe ou de situation d'urgence, les membres de la protection civile sont convoqués à bref délai, oralement ou par SMS (eAlarm). Cette alerte étant contraignante, ils doivent y donner suite. La durée de l'intervention n'est souvent pas limitée.

Succession de vagues et des variants du Coronavirus

Pour rappel, la 1^{ère} vague nous a frappé en mars 2020 ; la 2^e en novembre 2020, prolongée deux fois (3^e et 4^e vagues) jusqu'à fin octobre 2021 ; la 5^e vague est arrivée en décembre 2021. L'aide au personnel soignant pour la vaccination ainsi que pour le dépistage, les tâches de logistique, administratives et de sécurité ont constitué l'essentiel des missions réalisées.

- 28 mars au 5 juin 2020 : missions de sécurité et sanitaires aux HUG et cliniques du canton
- 15 février au 20 mars 2021 : formation au dépistage et mise en application dans plusieurs Cliniques et centres de vaccination du canton - M3 Sanitrade Chêne, Clinique générale Beaulieu, Clinique des Grangettes
- 10 mai au 3 juillet 2021 : soutien logistique au nouveau centre de vaccination à Cologny
- 5 juillet au 31 août 2021 : soutien logistique à la clinique des Grangettes.

Cours de répétition en avril, juin et octobre 2021

- Regroupement du matériel utilisé pour les catastrophes et mise à jour des inventaires des locaux situés à Collonge-Bellerive et Cologny, par suite du prêt du local de Corsier aux sapeurs-pompiers volontaires de la commune pour l'agrandissement de leur caserne
- Entretien des abris publics
- Contrôle d'abris privés à Cologny et Collonge-Bellerive.

Protection des biens culturels

Dès 2015 la Loi fédérale et son ordonnance montre que la Protection des biens culturels couvre les dangers liés aux conflits armés (raison initiale suite à la deuxième guerre mondiale) mais aussi les catastrophes et les situations d'urgence.

Divers types d'objets classés par importance nationale, régionale et locale doivent être protégés au moyen du micro-filmage, documentation de sécurité, élaboration de plan d'urgence et plan d'évacuation.

Nucléaire, biologique et chimique

L'équipe a travaillé pour le renouvellement des stocks de pastilles d'iode livrées par la Confédération pour l'en-

semble de la population des communes de l'ORPC Lac et la mise à jour des concepts de distribution pour chaque commune.

Inondation à Hermance en juillet 2021

Nous avons l'habitude des orages en été, mais, en 2021, ils ont été parfois très violents et la durée des intempéries a été exceptionnelle. Un mois de mai pluvieux plus que normal suivi de fonte de neige en juin, avec des températures élevées, et l'épisode exceptionnel des pluies de juillet ont fait monter drastiquement le niveau des lacs et rivières.

La commune d'Hermance a connu une situation exceptionnelle, en particulier, l'inondation du sous-sol de la salle communale. Les autorités ont demandé l'intervention des sapeurs-pompiers volontaires pendant 48h et notre mise sur pied pour la relève. Nous sommes intervenus pendant 3 jours, 24h/24 du 19 au 22 juillet jusqu'à la fin des infiltrations.

Situation des risques en 2021

La pandémie a entraîné des conséquences graves du point de vue sanitaire mais aussi sur le plan économique et social. Bien que la Suisse ait été relativement épargnée par les situations d'urgence de grande ampleur, d'autres pays voisins n'ont pas eu cette chance - événements intenses et fréquents, telles qu'inondations, tempêtes, canicules, feux de forêts, éboulements, approvisionnement en eau et électricité, coupures de courant, eaux sales, maladies et nuisibles etc.

Les fortes précipitations et des crues en raison du réchauffement climatique ont continué à nous affecter. La Suisse a frôlé une panne de courant importante le 8 janvier 2021 par une baisse brutale de tension sur le réseau électrique européen interconnecté, ayant nécessité des mesures d'urgence pour éviter une coupure de courant généralisée.

Notre société a augmenté sa dépendance à l'égard des services numériques et des problèmes de sécurité ont été vécus.

L'évolution géopolitique est restée instable et des conflits armés pas très loin de nos frontières sont devenus une réalité. La menace du terrorisme a subsisté également.

Risque faible ou élevé, tout événement peut survenir
(source www.risk-ch.ch)

Pour toutes questions ou besoin d'information concernant la Protection civile,

prière de contacter le Commandant Erwin Leitner à l'Office intercommunal de l'ORPC Lac,

Chemin des Rayes 3,

CP 231, 1222 Vézenaz

☎ 022 840 44 98

orpclac@collonge-bellerive.ch

Sports, culture, loisirs

Sports, aménagements sportifs

Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau (CSR)

Doté principalement de terrains de football et de courts de tennis, ce centre offre aux clubs de football de Meinier et du FC Saint-Paul ainsi qu'au Tennis-Club de Meinier des espaces d'entraînement performants. S'y trouvent également des terrains de beach-volley, de basket et de pétanque, ainsi que des équipements de sport d'extérieur (urban training).

Les objectifs à court terme sont de transformer certains terrains de football actuellement en gazon naturel par des surfaces en gazon synthétique et d'augmenter le nombre de vestiaires. Une réflexion est en cours pour la planification d'autres installations, comme la création d'une salle multisports. Dans cette perspective, le Conseil municipal a accepté, lors de la séance du 4 mai 2021, la délibération D21-07 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 240'000 F, destiné à la participation de la commune de Collonge-Bellerive au Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau dans le cadre des études de faisabilité du réaménagement du Centre sportif, situé sur la commune de Meinier.

Toutefois, avant de concrétiser ces travaux, un rééquilibrage de la gouvernance des communes s'impose : une discussion est en cours afin de modifier les statuts de ce groupement dans le but de répartir paritairement (50%-50%) les avoirs et les frais entre les communes de Meinier et de Collonge-Bellerive, contre 85%-15% actuellement.

Piscine intercommunale

Le 2 novembre 2021, le Conseil municipal a accepté la motion M21-07 « Pour une piscine publique ouverte toute l'année » qui reprend la définition des principaux objectifs de la motion M15-01, acceptée par le Conseil municipal le 3 février 2015, et demande d'étudier un projet de bassin de natation intercommunal avec les communes d'Arve et Lac. Cette dernière motion exprime une nouvelle fois ce besoin après l'abandon, par les communes, d'un projet de piscine couverte qui avait été envisagé sur le site de Genève-Plage. En effet, après l'étude de plusieurs variantes et la préconsultation des services cantonaux, la faisabilité du projet a été compromise, aucun projet n'ayant obtenu l'aval de l'Etat.

Centre sportif de la Californie

Chemin de la Californie 34

Une motion intitulée « FC St-Paul et son stade : discutons ensemble du futur » a été votée à l'unanimité le 20 juin 2017 par le Conseil municipal. Le texte soulève des questions

se rapportant à l'utilisation du site de la Californie, à la planification de nouveaux équipements sur cet espace, à la fin de l'autorisation d'exploiter le terrain B, situé le long de la route de La-Capite, ainsi qu'au développement d'activités au centre sportif de Rouelbeau (CSR).

Une commission ad-hoc « Stade de la Californie » a été constituée par le Conseil municipal lors de sa séance du 26 septembre 2017 afin de traiter la motion. Ces réflexions ont conduit au vote par le Conseil municipal de la délibération D19-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 65'000 F, destiné à la création d'un aménagement sportif public sur l'espace en matière calcaire du stade de la Californie sur les parcelles N° 3439 et N° 7336 de la commune de Collonge-Bellerive.

Le projet est composé des éléments suivants : l'entrée du stade sera constituée d'un large couvert (ombre) sous lequel sont prévus les installations techniques et les sanitaires. A l'intérieur du périmètre, diverses activités telles que : un terrain de sport en revêtement synthétique de 30/20 m, un équipement d'agrès de type « urban training » et un espace de jeux en sol souple pour les enfants. Des plantations d'arbres et de végétation basse participeront à rendre le site accueillant pour un public de tout âge. L'autorisation de construire a été accordée le 4 novembre 2021.

En outre, afin de faciliter l'exploitation et la sécurité du site, il a été convenu de séparer physiquement la partie ouverte à toute la population de la partie utilisée par le club de football (terrain A, buvette, vestiaires). Par ailleurs, des travaux de remplacement des éclairages du terrain A par des luminaires LED ont été effectués au printemps 2021.

La commune souhaite également faciliter et renforcer la participation du club au centre sportif de Rouelbeau, en particulier en complétant ou améliorant les infrastructures à disposition (terrains synthétiques, vestiaires, etc.) sachant que la demande de prolongation de l'autorisation précaire d'exploitation du terrain B, situé à la route de La-Capite demandée par la commune a été refusée par le canton.

Patinoire saisonnière

Chemin des Rayes 8

Après une saison 2020-2021 qui n'avait pu se dérouler normalement à cause de la pandémie, la population et les élèves des écoles de la région ont pu profiter pleinement de cette infrastructure au cours de la saison 2021-2022. La buvette a proposé les services habituels (location de patins, petite restauration) tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

A fin décembre 2021, ce sont plus de 789 patineurs qui ont profité de cette installation. Sur l'ensemble de la saison (2021-2022), plus de 2517 personnes ont utilisé ces installations pour la 11^{ème} année d'exploitation.

Une place pour continuer à jouer au basket en plein air à Vézenaz

Le 27 octobre 2020, le Conseil municipal a accepté la motion M20-04 « Une place pour continuer à jouer au basket en plein air à Vézenaz » pour répondre à la volonté communale de proposer des infrastructures sportives en particulier pour les jeunes. Il s'agit également de compenser la suppression du terrain de basket situé dans le préau de l'ancienne école de la Passerelle sise au chemin des Rayes 11, à Vézenaz, suite à la transformation de ce bâtiment en crèche.

Les objectifs visés par cette motion sont de conserver la possibilité de pratiquer le basket, en plein air, à Vézenaz et de permettre aux jeunes de se rencontrer dans le cadre d'une activité sportive. Une étude d'impact relative au bruit a été commandée. La requête en autorisation de construire sera déposée au printemps 2022.

Tennis Club de Collonge-Bellerive (TCCB) : aménagements extérieurs

Chemin de Relion 22

Les installations mise à disposition par la commune au Tennis-Club de Collonge-Bellerive, fondé en 1976, sont situées au chemin de Relion à Collonge, à proximité immédiate d'une zone de villas. Les terrains du Tennis-Club se situe sur la zone sportive de la parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive. Ils jouxtent la zone de verdure qui remonte jusqu'au parc Rivollet. Le site compte huit courts, dont deux couverts à l'année et deux couverts durant l'hiver. Il comprend également deux bâtiments, l'un destiné aux vestiaires, l'autre au club-house (restaurant et secrétariat). Le dernier gros investissement d'un montant de 2'000'000 F datait de 2004 (D04-15 du 21 juin 2004) pour améliorer les espaces sportifs (changement de revêtement des courts, construction d'une halle, réfection des vestiaires, entretien du restaurant), mais les aménagements extérieurs n'avaient pas été refaits. Ils étaient vétustes et peu conviviaux.

Le 6 novembre 2017, la motion M17-08 relative à la mise en place de nouveaux aménagements extérieurs pour le TCCB a été acceptée par le Conseil municipal. Pour donner suite au crédit d'étude de 80'000 F voté le 25 septembre 2018 (délibération D18-21), un projet a été présenté aux commissions Sports, Aménagement et Bâtiments et



logement. L'intervention a porté sur le réaménagement des espaces extérieurs : entrée du club, cheminements et espaces autour des courts et du club-house, démolition du court N° 4 et son remplacement par deux terrains 4 et 4b et construction d'un padel-tennis. En complément des équipements liés au tennis, un petit espace de pétanque sera aménagé au nord du site et un bâtiment sera construit pour y installer le secrétariat du Club, puis le Conseil municipal a voté, le 17 décembre 2019, la délibération D19-39 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2'500'000 F, destiné au projet de réaménagement des espaces extérieurs et adaptation des bâtiments mis à disposition du Tennis Club de Collonge-Bellerive (TCCB). Le chantier a démarré au printemps 2020 pour se terminer à la fin du printemps 2021. En même temps que les nouveaux aménagements extérieurs ont pris forme et que le nouveau pavillon a pu « sortir de terre », les bâtiments existants ont subi un rafraîchissement ainsi qu'une mise aux normes technique et de sécurité.

Le Club dispose désormais d'un nouveau pavillon situé entre le bâtiment des vestiaires et celui du restaurant, avec un espace administratif ainsi qu'une salle de réunion. Le restaurant profite désormais d'un local annexe à la cuisine, dédié au stockage pour l'exploitant.

Le sous-sol des vestiaires a été réaménagé afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs et de la partie technique s'y trouvant. Un nouveau défibrillateur a été installé à l'entrée des vestiaires, afin d'assurer sa visibilité à tous les utilisateurs du site. Les aménagements extérieurs seront finalisés en 2022.



Sociétés sportives

Durant l'année 2021, la commune a octroyé un soutien financier aux 14 sociétés ou associations suivantes :

Antécimes, Club d'Aviron Vézenaz, FC St-Paul, Club de judo, Tennis-Club, Karaté Club de Collonge-Bellerive, La Californienne-Club de pétanque, Collonge Basket-ball Club, Société de gymnastique, Club nautique de la Baie de Corsier, Club de l'Etrier, Hermance Région Rugby Club (HRRC), Ski-Club de Meinier, Running Collonge-Bellerive.

D'autres demandes de subventions ont fait l'objet d'attributions ponctuelles accordées directement par le Conseil administratif.

Subvention camps de sport et d'activités

Pour mémoire, en 2020, 72 subventions de 100 F ont été distribuées à des jeunes, entre 6 et 18 ans, ayant participé à un camp de sport d'une semaine, organisé par une structure suisse, pour un total de 7'200 F.

Dès 2021, cette subvention a été reconduite et étendue à tous les camps d'activités (loisirs, culturel) pour un total de 19'540 F conformément à l'acceptation du Conseil municipal, le 4 mai 2021, de la motion M21-05 « Pour une subvention des camps d'activités des enfants et des jeunes », ce sont 196 subventions qui ont ainsi été attribuées.

Culture et loisirs

Bourse culturelle 2021

Depuis 2011, la commission culture et loisirs de la commune de Collonge-Bellerive met au concours l'attribution d'une bourse culturelle pour encourager l'émergence des talents artistiques communaux en participant au soutien de projets ou formations artistiques. Le montant à disposition peut être attribué à plusieurs lauréats sur décision des commissaires.

En 2021, la commission culture et loisirs a décidé d'accorder la totalité de la bourse culturelle à **Charlotte MULLER**. Cette jeune réalisatrice, fraîchement diplômée de l'INSAS (Institut National Supérieur des Arts du Spectacle de Bruxelles) et résidente de la commune, pourra ainsi réaliser son projet de court-métrage en collaboration artistique avec Théo Degen, diplômé de la même école.

Cette fiction dont le nom de travail « Conte des glaces » est devenu « Alice et les soleils » fut pratiquement entièrement tournée sur le territoire communal durant l'été 2021. Les étapes de montage, mixages et effets spéciaux dureront bien plus longtemps encore avant que le court-métrage soit ensuite présenté dans le circuit de sélection des festivals de cinéma, avant de pouvoir être proposé à une distribution publique.

En 2019, le documentaire « L'isola dei Sogni – L'île aux Songes » qu'ils avaient co-réalisé a remporté le prix de la meilleure photographie au Festival international du film francophone de Namur, alors que « L'enfant salamandre »,

Course de l'Escalade

En 2021, seuls 153 écolières et écoliers de la commune ont été classés (sur 205 inscrits). Les conditions particulières liées à la situation sanitaire ainsi qu'à une météo peu engageante ont certainement démotivé de nombreux sportifs. Si aucun résultat individuel marquant n'est relevé parmi les jeunes coureurs des écoles de notre commune on peut cependant apprécier l'excellent résultat obtenu par l'ensemble de nos écoles qui se classent 5^e sur 108 établissements inscrits dans cette compétition.

Comme chaque année, les inscriptions à la course et l'accueil sous la tente les jours de la course, les 4 et 5 décembre 2021, ont été assurés par des membres de l'APECOVE avec le soutien de la commune et notamment de la commission scolaire.

La présence du RCB (Running Collonge-Bellerive) doit être soulignée : sur la soixantaine de membres, 40 coureurs ont franchi la ligne d'arrivée. Ce club termine également à la 5^e place du classement général des équipes (15 équipes en tout). On peut d'ailleurs mentionner plusieurs excellents résultats pour le club puisque 6 coureurs finissent dans le top 10 de leur catégorie ! De belles performances dans des conditions difficiles.

CANDIDATURE - DOSSIER À DÉPOSER JUSQU'AU 31 MARS

BOURSE CULTURELLE 2021



film de fin d'études de Théo Degen a reçu le Premier Prix de la Cinéfondation, 2021 au Festival de Cannes.

Bonne route donc à « Alice et les soleils » dont voici le synopsis :

... Comme chaque été, Alice retrouve Mattéo au bord du lac Léman où ils passent le temps à plonger à la recherche de trésors enfouis, pêchent le silure et se racontent des histoires qui font peur. Ils sont jeunes et beaux et « l'idée de l'amour » n'est pas encore venue perturber leur insouciance. L'année prochaine, ils entreront au collège et iront à l'école en ville. Un jour comme tous les autres, ils trouvent un mystérieux miroir au fond du lac...



Festival du LAC

Festival du Livre à Collonge

Le week-end des 2 et 3 octobre, organisé sur le site de la ferme de St Maurice, le Festival du LAC 2021 a offert aux visiteurs un programme de rencontres variées et stimulantes avec des écrivains, des acteurs culturels et des scientifiques. L'ouverture du festival a eu lieu le 1^{er} octobre sur invitation. Cet événement est organisé pour un comité de femmes passionnées qui s'est fédéré en association pour créer ce rendez-vous littéraire. En 2020, en raison de la crise sanitaire, seule la remise des prix a eu lieu au restaurant du parc La Grange.

Pour sa première édition, le thème fédérateur de la Mémoire était le fil conducteur des animations, des tables rondes, des rencontres avec les écrivains, des lectures musicales. Dans le cadre d'un cycle de conférences, des intervenants passionnants ont abordé cette thématique sous des angles différents (littéraires, historiques, scientifiques). Le Festival a eu l'honneur d'accueillir de prestigieuses fondations et institutions telles que la Fondation Martin Bodmer, la Fondation Brocher, l'Association suisse pour la Recherche sur l'Alzheimer et le Centre de la Mémoire des HUG.

Lauréates 2020

Prix des Bienveillantes

Mme Blandine de Caunes pour
« *La mère morte* » (édit. Stock)

Prix du LAC

Mme Gaëlle Nohant pour
« *La femme révélée* » (édit. Grasset)

Lauréates 2021

Prix des Bienveillantes

Mme Olivia Elkaim pour
« *Le tailleur de Relizane* » (édit. Stock)

Prix du LAC

Mme Thérèse Révay pour
« *La nuit du premier jour* » (édit. Albin Michel)

Prix littéraire Gonet 2021

Mme Marion Emonot pour
« *Ressuscité* » (édit. Slatkine)



PROGRAMME ESPACE C

DES RENCONTRES, TABLES RONDES

SAMEDI 02 OCTOBRE ESPACE GRAND LAC

10h00-11h00	Fondation Brocher - Bernard Baertschi & Hervé Chneiveiss Conférence Mémoire et littérature	10h00-11h00
11h15-12h00	Corinne Chaponnière Conférence Henry Dunant, le souvenir comme arme de combat	10h45-11h30
12h15-13h00	Pierre Assouline (avec l'intervention du Moser String Quartet) L'histoire d'une famille, les Camondo	11h30-12h15
13h15-13h45	Évelyne Bloch-Dano (avec l'intervention du Moser String Quartet) Sur un air de Mahler	12h15-13h00
14h00-14h45	Pierre Assouline & Metin Arditi Biographe ou romancier, quelles différences ?	13h00-13h45
15h00-16h00	Mise à l'honneur des Prix littéraires Prix du LAC à Thérèse Révay La nuit du premier jour, Albin Michel Prix des Bienveillantes à Olivia Elkaim Le tailleur de Relizane, Stock Prix littéraire Gonet à Marion Emonot Ressuscité, Slatkine	14h00-14h45
16h15-17h00	Blandine de Caunes & Sarah Biasini La transmission familiale, écrire pour passer le témoin	15h00-15h45
17h15-17h45	Gilles Paris & Gaëlle Josse Quand le corps vacille	16h15-17h00
		17h30-18h15

DIMANCHE

10h00-11h00

10h45-11h30

11h30-12h15

12h15-13h00

13h00-13h45

14h00-14h45

15h00-15h45

16h15-17h00

17h30-18h15

Autres événements marquants

Après l'arrêt forcé de 2020 lié au Covid-19 et l'interdiction des rassemblements publics, l'offre culturelle a pu reprendre durant l'été 2021.

Une offre d'abord timide voir discrète, avec la venue (restée longtemps incertaine) du Camion Théâtre du **Théâtre de Carouge** dont le spectacle à l'affiche était « La Grande guerre du Sondrebond », mis en scène par Robert Sandoz. Les 13 et 14 juin, des comédiens sont enfin remontés sur scène, sous un soleil de plomb, sur le site de la ferme de St Maurice, pour trois représentations.

À cette période, il n'était autorisé d'accueillir que les 2/3 de capacité de places assises, même en plein air. Mais quel plaisir de pouvoir à nouveau retrouver les émotions du spectacle vivant et des arts de la scène !

La commune a aussi fait partie du projet itinérant « **Le Piano égaré** » de l'association TAKO. C'est le très prometteur Gaspard Sommer qui a émerveillé le parc de la mairie, le 2 juillet.

Festival de Bellerive

Événement phare pour tous les mélomanes de la rive gauche, le Festival de Bellerive met en lumière la Ferme de St-Maurice depuis 1985.

Les autorisations pour des manifestations de plus grandes ampleurs sont arrivées juste à temps pour permettre au Festival de Bellerive de retrouver ses dates estivales, soit du 8 au 15 juillet 2022. Une édition marquée notamment par une coupure d'électricité soudaine qui aura donné naissance à un spectacle inédit éclairé par des centaines de petites bougies. Un moment suspendu dont les spectateurs, ravis, se souviendront pour longtemps.



l'épicentre

www.epicentre.ch

20 ans ça se fête !

Sur la lancée de 2020, largement marquée par la pandémie, 2021 aurait pu être un copier-coller, une redite. C'était sans connaître la volonté du Service culturel de fêter les 20 ans d'existence de l'épicentre, indépendamment du contexte incertain dans lequel la culture et la société tout entière ont dû évoluer. Voici donc les réalisations de 2021.

Tout d'abord dans une salle sans public, une série de capsules vidéo a été réalisée par une équipe hyper talentueuse. Durant une semaine, des artistes « ami.e.s » de la salle se sont succédé.e.s afin d'enregistrer des interviews et des lives que l'on peut retrouver sur notre chaîne YouTube : l'épicentre – saison culturelle. Yilian Cañizares, Nelson Schaer, Jonas et LynM ont partagé leur passion en musique et en paroles. Ces petits bijoux sonores et visuels imaginés et produits avec l'aide de Yvan Bing et Blaise Villars laisseront une trace indélébile dans l'histoire de l'épicentre, comme un reflet de notre ADN.

Puis, la décision de pouvoir reprendre les concerts sous conditions est tombée à la période où habituellement nous terminons la saison culturelle. Tout heureux par la nouvelle, nous avons construit en un temps record, une mini-saison de mini-concerts qui a rempli de joie un public désireux de retourner dans les salles de fin mai à début juillet. Que de belles rencontres avec Calpini & Margaux Malya, Roxane, Evita Koné, LyOsun ou encore Edwyn Sanz. Des pépites helvétiques mises à l'honneur, preuves d'un tissu culturel riche de ses diversités.

A peine le temps de reprendre sa respiration qu'il était temps de souffler 20 bougies. Rêvée depuis plus d'une année sans aucune garantie d'aboutir, la Fête des 20 ans a finalement eu lieu en août, en plein air, avec une nouveauté, un certificat covid qui allait nous accompagner pour un petit bout de temps. Combien d'obstacles ont été



CHARLELIE COUTURE



ELVETT 1X1 ON STAGE



ROXANE

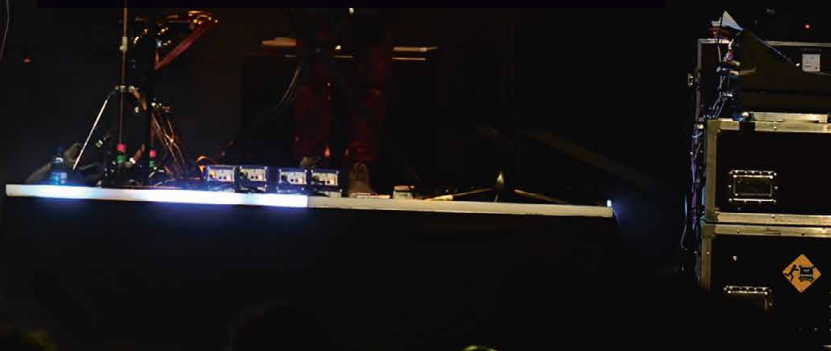
dribblés pour rendre possible la tenue d'un tel événement ? Aucune importance, nous garderons en mémoire l'esprit d'une vraie fête illuminée par la joie de vivre de Flavia Coelho, David Walters, Nina Attal, Veronica Fusaro et Roxane. Et un public heureux de célébrer avec nous. Comme l'a si bien dit Philippe Thorens, notre Conseiller administratif et maire, en charge de la culture : « C'était notre petit Paléo à nous ». Un sacré compliment. En octobre, retour en salle de la saison culturelle. Awa Ly et Maria de la Paz ont touché nos âmes. Après diverses annulations liées à un virus que nous ne présentons plus, l'année s'est terminée en toute intimité grâce au fantastique Charlélle Couture. Qui aurait imaginé il y a 20 ans qu'un artiste d'une telle renommée foulerait la scène de l'épicentre ?

Si tout ne s'est pas passé exactement selon nos désirs, nous pouvons être reconnaissants envers l'année 2021. Nous avons mené à bien des projets qui nous tenaient à cœur. Nous avons soutenu un milieu culturel et ses divers acteurs qui en avaient besoin. Nous avons continué de rêver et de faire rêver...en attendant des jours meilleurs. Et ils sont arrivés.

Stéphane Radice, Responsable du service culturel de l'épicentre



FLAVIA COELHO



Bibliobus

Le service du Bibliobus est organisé par la Ville de Genève et est subventionné par le Fonds intercommunal de l'association des communes genevoises et par chaque commune genevoise bénéficiaire.

A noter qu'en 2021 les restrictions sanitaires cantonales (accès au bus limité à un nombre limite de personne ou annulation de la tournée à certaines périodes de l'année) auront à nouveau impacté la fréquentation et perturbé la mise à disposition de ce service.

Le relevé des livres empruntés sur la commune, est le suivant :

	2018	2019	2020	2021
Collonge total	2'097	2'482	1'111	1195
Prêts adulte	492	545	180	225
Prêt jeunesse	1'605	1937	931	970
Vésenaz total	1'619	754	300	705
Prêts adulte	536	266	85	175
Prêt jeunesse	1'083	488	215	530

Sociétés culturelles et de loisirs

Les sociétés, associations ou manifestations culturelles locales suivantes ont été soutenues par la commune en 2021 :

Association Communes-École, Centre Artistique du Lac, Chorale les Califrenzies, Ciné-Club CinéMargand, Compagnie Rive gauche, Fanfares (Harmonie & Ecole de musique), Festival de Bellerive, Scouts, Société Frédéric Chopin.

D'autres concerts ou manifestations ont été subventionnés de manière ponctuelle, notamment :

Le Festival Jazz sur la plage de Hermance, Festival Antigél, Festival JazzContreBand, Festival les Créatives, au projet Théâtre en campagne (nouvel événement tout public à place du village de Presinge en juin), au Concerts de Jussy, Puplinge Classique, au village culturel de Veyrier « Le Champ des possibles » et à l'association de Radio Vostok.

A noter également, en 2021, la commune de Collonge-Bellerive s'est également engagée à des fins de conservation de patrimoine et a soutenu des travaux de rénovation du bateau le Neptune et de l'église de Collonge.

Présentation de deux sociétés communales

La Compagnie Rive Gauche « CRG » Théâtre

2021 – Une fête à la vie et 20 bougies soufflées dans le Petit Bois

2021 aura été une année intense pour la Compagnie Rive Gauche qui a fêté ses vingt ans en montant un spectacle original « Le Petit Bois ». Tout avait bien commencé et nous étions prêts à monter sur scène en avril lorsque la énième vague covid nous a renvoyé vers le fond. Mais grâce à la persévérance de toute notre équipe nous avons pu finalement présenter le spectacle commémoratif de nos 20 ans en octobre 2021. Un grand Bravo à toute l'équipe !

Je tiens à remercier la commune de Collonge-Bellerive de son soutien et de toute la flexibilité dans la mise à disposition de l'infrastructure de l'épicentre ainsi que des autres lieux de répétitions qui nous ont permis de mener sereinement ce projet.

Notre regretté fondateur, Michel Tagliabue, qui nous a quittés en 2020, peut être fier du parcours accompli par sa compagnie et de son spectacle « Le Petit Bois ».



Lorsque nous avons dû décider du spectacle que nous souhaitions présenter pour nos 20 ans, l'idée de créer un spectacle original, inspiré des différentes œuvres présentées par la Compagnie Rive Gauche, a semblé très vite évident.

C'est notre metteuse en scène, Brigitte Raul qui, relisant les pièces jouées a su, coupant et collant les répliques de diverses pièces de notre répertoire, trouver le fil conducteur qui nous a guidé tout au long de ce voyage dans le « Petit Bois ».

Des personnages issus d'anciens spectacles se sont retrouvés, côtoyant tantôt du Jaoui-Bacri, tantôt du Pirandello, du Ribes et d'autres. Les couples se sont faits et défaits, ont parlé d'amour ou tout au moins essayé d'en parler, entre aube blafarde et nuit profonde. On a essayé de comprendre, de se comprendre. On a dressé le bilan. Dans ce petit bois, on s'est croisé, on a chanté un peu et on a dansé aussi. On s'est souvenu des autres spectacles avec le sourire tendre de la nostalgie.

Marc Nadas, Président de la Compagnie Rive Gauche



APECOVE

Association des parents d'élèves de Collonge et Vésenaz

Présentation de l'APECOVE

L'APECOVE regroupe les parents des élèves scolarisés dans les écoles primaires publiques de la commune. Son objectif est de créer du lien non seulement entre l'école et les familles mais aussi avec les enseignants, la commune et le parascolaire. Pour cela, L'APECOVE organise un large éventail d'activités et des manifestations pendant l'année scolaire pour les élèves. Ces activités vont de la distribution de fruits lors de récréations plusieurs fois par an à un atelier du livre proposé à Vésenaz en passant par une boum déguisée organisée pour l'escalade. Deux bourses aux jouets ont lieu chaque année dans la salle communale. Des visites d'entreprises locales sont aussi au programme. Finalement, l'APECOVE tient des stands incontournables de pâtisseries aux promotions et à la fête de l'escalade de l'école ainsi qu'à la course de l'escalade. Tout cela pour le plus grand plaisir des enfants et grâce aux cotisations



ainsi qu'aux membres de comité (qui a toujours besoin de monde, n'hésitez pas à nous rejoindre !) La cotisation annuelle est de 25.- par famille. www.apecove.ch

Philippe Mélikian, Président,
Mathilde Nussbaum, vice-présidente



Social

Service des affaires sociales

Le service des affaires sociales est composé, depuis juin 2020, d'une responsable – assistante sociale à 80% et d'une assistante administrative à 50% et bénéficie d'une arcade dédiée, sis à la route d'Hermance 111, à Collonge, permettant ainsi d'accueillir dans de bonnes conditions les bénéficiaires ou toute personne ayant une simple question relative au domaine social.

Le domaine social continue à prendre de l'ampleur au sein des activités de l'administration communale, non seulement en raison de l'augmentation de la population mais aussi de la volonté cantonale de transférer certaines de ses tâches, aux communes.

Fort de ce constat, des discussions ont été engagées avec les communes d'Anières, Corsier et Hermance afin qu'elles rejoignent le service social de Collonge-Bellerive en particulier pour l'aide sociale individuelle et de créer ainsi un service intercommunal qui a rapidement été « baptisé » : service social littoral.

Les Conseils municipaux respectifs ont accepté, dans le cadre de leur budget 2022, la création de ce service intercommunal, composé de deux assistants sociaux pour un taux d'activité équivalent à 150%. Les communes de CoHerAn et Collonge-Bellerive prenant respectivement à leur charge 100% et 50% des deux nouveaux postes à pourvoir en 2022.

Action sociale individuelle – Accompagnement individualisé dans la gestion au quotidien

La mission principale du service des affaires sociales consiste à offrir aux habitants des informations, de l'orientation, de l'écoute et des accompagnements individualisés pour tous ceux en prise à des difficultés, notamment, sur les plans des relations interindividuelles, de la santé ou/et avec leur situation économique.

Cet accompagnement social vise également à prévenir toute rupture pouvant pénaliser une personne ou une famille au niveau de son intégration à la vie sociale et/ou culturelle.

Par son approche, le travailleur social encourage la responsabilisation de la personne soutenue et l'autonomie ainsi qu'à favoriser un retour de celles-ci à une situation meilleure.

Durant l'année 2021, **71 personnes/familles ont bénéficié d'un suivi individuel, soit une augmentation de 22 dossiers actifs**. Ces suivis représentent plus de 260 entretiens d'une durée moyenne de 1h15 et près de **1000 actions** (courriel, téléphone, courrier, contact réseau) pour l'ensemble des dossiers. Une moyenne de **2 à 3 dossiers sont ouverts chaque mois**. Ces nouvelles situations ne sont pas corrélées à la situation sanitaire liée au COVID-19.

Provenance des situations

Vésenaz : 41

Collonge : 30

Dossier par tranche d'âge du demandeur

De 18 à 24 ans	De 25 à 44 ans	De 45 à 65 ans	De 65 ans et plus
1	27	17	26

Le service peut également délivrer des prestations financières après une analyse approfondie de la situation sociale et financière de la personne ou de l'ensemble d'une famille. Il n'intervient qu'à titre subsidiaire, lorsque les droits auprès des autorités cantonales et fédérales ont été sollicités. Le travailleur social peut également accompagner la personne dans ses démarches et s'assurer que tous les droits ont été actionnés. Les prestations financières ne peuvent être que ponctuelles et occasionnelles et sont cadrées par un règlement. 42% des dossiers ont bénéficié d'une aide financière ponctuelle.

Montants totaux d'aide sociale individuelle

2017	2018	2019	2020	2021
71'505 F	42'362 F	51'093 F	53'732 F	44'090 F

Aide financière accordées par la commune

Type d'aide	Nombre de personnes	
	2020	2021
Frais de restaurants scolaires	23	19
Activités culturelles et sportives des enfants	12	12
Aide diverse	8	4
Aide pour des obsèques	4	2
Aides à la formation et accueil préscolaire	2	4
Aides à la santé		3
Aides au logement		4

Aide financière versées par des associations/fondations

Demande de fonds	4	3
Plan de désendettement	3	3

Action communautaire, projet et réseau

Un deuxième volet du service des affaires sociales est d'initier, de coordonner et de suivre des projets en lien avec les différentes politiques concernant les personnes de leur naissance à leur décès. Notamment sur les thématiques liées à l'enfance, la jeunesse, les aînés, la migration et l'intégration, le sans-abrisme, la précarité, etc.

Il mène des actions de prévention en collaboration et/ou réseau notamment dans le cadre des périodes de canicules et concernant les incivilités. A cette fin, le service des affaires sociales tisse des liens avec diverses instances tant cantonales que communales, ainsi qu'avec le réseau associatif. En 2021, cela a représenté plus de 50 séances avec des partenaires. Par ailleurs, la commission sociale a voté à l'automne 2021, un budget de 124'000 F afin de permettre au service des affaires sociales de pérenniser et soutenir des actions futures allant dans ce sens.

En 2021, les actions suivantes ont été mises en place :

- **Permanence impôt** afin de remplir les déclarations d'impôt simple pour des personnes/familles à revenu très modeste. Cette action a pour but de lutter contre l'endettement des personnes qui laisserait de côté cette tâche obligatoire et qui permet de déclencher de nombreux droits financiers.
En 2021, 8 personnes ont bénéficié de cette prestation qui a représenté un coût total pour la commune de 665 F.
- **Allocation rentrée scolaire** née sous l'impulsion de la motion (M21-04) acceptée par le Conseil municipal le 23 mars 2021. Un montant de 130 F par enfant scolarisé au niveau de l'école primaire et un montant de 180 F par enfant scolarisé au niveau du secondaire a été octroyé sous forme d'un bon cadeau. Ces montants sont attribués sur la base de critères et contribuent

aux achats de biens en lien avec la rentrée scolaire. En 2021, 88 familles ont sollicité cette allocation dont 76 remplissaient les conditions d'octroi. Ce sont ainsi 122 enfants qui ont pu en bénéficier, 87 d'entre-eux étaient scolarisés à l'école primaire et 35 au Collège de Bois-Caran. Le coût total de cette opération, pour la commune, s'est élevé à 17'610 F.

- **Subvention unique COVID-19** de 300 F a été mise en place à la demande de la commission ad hoc COVID-19 qui a souhaité apporter un soutien aux personnes fragilisées par la crise sanitaire en raison du chômage ou parce que leurs heures de travail ont été réduites (RHT). Les personnes devaient être au bénéfice d'un subside d'assurance maladie. En 2021, 23 personnes ont reçu cette allocation, ce sont ainsi 6'900 F qui ont été attribués.
- **Projet pilote d'accompagnement socioéducatif des élèves du cycle de Bois-Caran, dans les bus scolaires durant la pause de midi.** Ce projet a été réalisé en collaboration avec la FASe sous la supervision des TSHM (travailleurs sociaux hors-murs), le cycle d'orientation de Bois-Caran, les TPG et la Ville de Genève. Il est entièrement financé par la commune. Face à un constat récurrent d'incivilités dans les bus réservés aux élèves dans le sens Bois-Caran – Eaux-Vives et retour, la commune a fédéré ces différents partenaires autour de ce projet, afin de permettre aux enfants d'arriver dans de bonnes conditions d'apprentissage en classe et de se sentir en sécurité durant ces trajets. Une intervention est également prévue durant la pause de midi, afin de favoriser la création de liens avec les accompagnateurs socio-éducatifs et l'école. Le projet pilote ayant fait ses preuves, il sera consolidé et pérennisé durant l'année 2022.

Petite enfance

La crèche L'Île aux Mômes



Groupement intercommunal de la petite enfance CoHerAn & CO (Corsier, Hermance, Anières et Collonge-Bellerive) (GIPEC)

Durant l'année 2020, les Conseils municipaux des quatre communes membres du groupement ont accepté, par délibération, les modifications des statuts du Groupement pour une crèche intercommunale. Le vote est intervenu le 27 octobre 2020 (délibération D20-17) pour Collonge-Bellerive afin de permettre d'intégrer plusieurs espaces de vie infantine à la structure existante, initialement créée pour une crèche, L'île aux Mômes située à Vézenaz.

Au début de l'année 2021, à l'issue du processus référendaire et l'approbation du département de la cohésion sociale, en date du 9 février 2021, de ces quatre délibérations communales, **le GICI est devenu GIPEC** : groupement intercommunal de la petite enfance CoHerAn & CO (Corsier, Hermance, Anières et Collonge-Bellerive), il

compte désormais trois bâtiments, dont deux sont situés à Vézenaz et un à Corsier (pour le détail des bâtiments, voir page 17). Cette nouvelle crèche (49 places), ainsi que celle de Corsier (52 places) qui a ouvert ses portes en mars 2021, viennent doubler la structure existante de 96 places en offrant 101 places supplémentaires pour les familles des communes du groupement dont 70 pour Collonge-Bellerive. Le nombre total de places offertes sur les trois établissements s'élève à 198. En décembre 2021, 159 étaient occupées avec 215 enfants accueillis, ce qui représente, sur l'année 2021, un taux d'occupation moyen de 81.9%. Pour la commune de Collonge-Bellerive, le nombre de places à disposition est de 98.4 dont 79.05 sont occupées, ce qui représente un taux d'occupation moyen de 80%

Cette année 2021 fut une année exceptionnelle pour l'Île aux Mômes !

Ces deux structures petite enfance ont une organisation appelée le multiâge. En effet, les enfants sont accueillis non pas par tranche d'âge mais d'âge mélangé. Un groupe est composé d'enfants (12 ou 13) entre la fin du congé maternité et l'entrée à l'école. Cette organisation favorise la réponse individuelle aux besoins des enfants et permet à ceux-ci de grandir à leur rythme. Elle permet également aux fratries de vivre ensemble leur journée. Un temps d'atelier – regroupement par pair- ponctue la journée et permet aux enfants de vivre des expériences différentes de leur quotidien dans l'espace de leur groupe.

Ce fut un soulagement pour les familles des 4 communes qui se trouvaient en liste d'attente, ils accédaient enfin à une place en crèche.

En mars 2021, La crèche l'Île aux Mômes de Corsier ouvrait ses portes. Située dans le éco quartier « Pré-Grange », elle accueille 52 enfants, répartis en quatre groupes de 13 enfants. Les enfants découvrent l'environnement de la Commune, ils font le marché tous les vendredis afin de choisir leur collation ou leur goûter. Ils apprennent le nom des fruits ou des légumes, ainsi que leur goût, leur texture et les couleurs. Un acte de vie rempli d'expérience car ensuite ils préparent les aliments. Peler, frotter, rincer, couper qui leur permet d'exercer leur motricité fine.

Le 1^{er} septembre 2021, la structure de l'Île aux Mômes Vézenaz 2 ouvraient ses portes. Les enfants sont accueillis dans 3 groupes de 12 enfants et 1 groupe de 13 enfants. Le bâtiment tout rénové, offre aux 49 enfants la possibilité de découvrir un ancien bâtiment. Les escaliers qui se transforment en une activité motrice quotidienne. La con-

ception des espaces, les anciennes classes d'école structure leur journée. Un jardin leur permet de rencontrer les enfants de l'Île aux Mômes Vézenaz 1.

Le travail en amont d'une ouverture est important, il agit sur plusieurs plans :

- La participation aux séances préparatoire et de suivi des travaux. Ainsi que la validation en tant qu'utilisateur des propositions des architectes afin que l'aménagement colle à la future activité.
- La déclaration à l'autorité de tutelle (SASAJ), afin d'obtenir le précieux sésame qui va permettre d'accueillir les enfants. Il est lié au permis d'habiter que reçoit le bâtiment et à la conformité du bâtiment en matière de feu.
- Les commandes de tout le matériel inhérent à l'accueil des enfants. Les lits (3 sortes) les chaises, les tables, qui répondent aux différents âges des enfants et morphologie de ceux-ci. Tout le matériel de puériculture – draps – linge – tapis de change, biberons, vaisselles...
- Le mobilier qui va permettre les rangements du matériel, armoires, étagères, sans oublier les jeux et jouets d'intérieur et d'extérieur.
- A cela s'ajoute, les livraisons en lien avec le rendu du bâtiment. Le montage des meubles, la vérification, le lavage et l'identification de chaque pièce de jeux.

Les deux points restants sont la conception des groupes d'enfants et l'engagement des équipes éducatives une vingtaine de personnes par lieux. Ces deux items sont bien sûr consécutifs aux autres.

Le dernier point de cette année exceptionnelle, est la création du poste de responsable de service de la petite enfance pour les trois structures. La fonction de la responsable de service est non seulement de suivre le processus de la création des deux nouvelles structures ainsi que de mettre sur pieds l'harmonisation des trois crèches de mutualiser les forces et de mieux répondre aux besoins des familles et de leurs enfants tout en étant efficient.

Anne Nagy, Responsable de service



Mars 2021, ouverture de la crèche l'Île aux Mômes de Corsier



Association des jardins d'enfants et garderies

Les Bacounis (Collonge) - Les Boucaniers (Vésenaz). Accueil préscolaire à temps partiel



En 2021, notre association des jardins d'enfants et garderies a fêté ses 44 printemps et nous sommes fiers à ce jour d'avoir déjà accueilli et pris soin de plus de 3 500 enfants de la commune de Collonge-Bellerive.

Notre mission pédagogique consiste à proposer un lieu de socialisation au sein duquel les enfants découvrent la collectivité dans un environnement privilégié qui s'adapte à leurs besoins et prend en compte leur rythme de développement, raison pour laquelle nous continuons de favoriser des demi-journées de garde dans des groupes qui respectent les tranches d'âge, donc les compétences de chacun.

L'association regroupe deux sites, les Bacounis à Collonge et les Boucaniers à Vésenaz où nous accueillons 7 groupes différents d'enfants âgés de 1 à 4 ans (environ 102 enfants par jour) pour un total de 109 places. Les horaires d'ouverture (le lundi, mardi, jeudi et vendredi) sont de 8h à 11h45 et de 13h30 à 17h15. **Les ateliers du mercredi** accueillent 2 groupes, les 18 à 36 mois et les 3 à 5 ans pour un total de 29 places. Ils sont ouverts tous les mercredis hors vacances scolaires de 9h00 à 12h00. Le taux d'occupation de ces ateliers du mercredi est de 100%.

Enfin, le taux d'occupation, au 31 décembre 2021, s'élevait à 93,8% pour les Bacounis et les Boucaniers.

Notre équipe éducative au coeur de l'enseignement pédagogique est composée de 9 éducatrices ; 6 auxiliaires/ASE ; 1 apprentie ASE ; 3 stagiaires ; 1 directrice ; 1 toute nouvelle responsable administrative et financière.



Un nouveau groupe en 2021, axé sur le relationnel

Le groupe parents-bébés – les jeudis de 14h00 à 17h00 aux Bacounis de Collonge. Le taux d'occupation de ce groupe s'élève à 40%.

Ce concept de lieu d'accueil parents-bébés est novateur sur la commune de Collonge-Bellerive et permet aux jeunes parents en congé maternité/paternité de :

- créer des liens avec d'autres parents dans la même situation
- partager leur vécu
- s'informer auprès d'un professionnel de la Petite Enfance
- favoriser les contacts entre les jeunes enfants du même âge (0-12 mois)
- préparer la future entrée de leur(s) enfant(s) dans les collectivités des Bacounis et des Boucaniers

L'association a pu traverser sereinement cette année 2021 grâce au soutien de tous ces acteurs majeurs :

- La commune de Collonge-Bellerive en mettant à disposition des locaux et des aires de jeux entièrement équipés, et en permettant à notre structure d'offrir aux parents un mode de garde alternatif financièrement abordable grâce à sa subvention annuelle.
- L'équipe pédagogique qui malgré les contraintes liées à la pandémie, a su garder motivation et enthousiasme afin de maintenir nos priorités : le bien-être et le bon développement des enfants.
- Les parents, membres de l'association, en nous témoignant coopération et soutien.
- Le comité par son engagement lors des mesures exceptionnelles et sa disponibilité.

Les thèmes phares travaillés avec les enfants tout au long de l'année 2021 :

« Quel pied ! » Groupe 12-30 mois les Boucaniers

A travers les pieds, nos plus petits ont exploré les matières et les textures, découvert leur schéma corporel, appris à marcher pieds nus, à OSER mettre les pieds dans la peinture, la mousse à raser, la pâte à modeler, la terre, l'eau, etc. Ils ont découvert comment masser et prendre soin de leurs pieds, des pieds des autres, avec des huiles et des outils de massage et comment s'entraider entre pairs pour mettre des chaussettes ou se laver les pieds. Ce n'est pas si simple d'explorer par les pieds ; et nous vous invitons à le découvrir avec vos enfants !

« De l'ombre vers la lumière » Groupe 3-4 ans les Boucaniers

Nous avons créé des ambiances dans la salle de vie afin que les enfants se déplacent et puissent expérimenter diverses situations et ainsi stimuler leurs sens. L'ombre et la lumière ont été des décors d'exploration, agrémentés de lampes de poches, de spots lumineux, de rideaux, de cadres et d'autres objets qui ont permis aux enfants de les décliner dans leurs actions. De plus, différentes activités d'expérimentation ont également vu le jour, tels que faire bouger la peinture sur une surface transparente (graphisme) ou d'observer une graine qui germe (structuration du temps). Toutefois, bon nombre de ces activités ont été éphémères et laisseront simplement une trace dans l'esprit de l'enfant.

Pour de plus amples informations : www.babouc.org
Page Facebook Les Bacounis – Boucaniers, pour découvrir un peu plus du quotidien au sein des différents groupes.

Elsa Duperrier-Ducharme, Présidente,
Annick Blanc, Directrice

KOALA

«26 ans d'activités !»

Depuis plus de 26 ans, l'association Koala organise les placements d'enfants de 4 mois à 12 ans sur la région Arve-et-Lac, auprès d'accueillantes familiales de jour, autorisées par le Service d'autorisation de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) et qui sont au bénéfice d'un statut d'indépendante.

Un suivi régulier, un accompagnement des placements et une aide administrative sont offerts aux utilisateurs des services de Koala. Durant l'année 2021, ce ne sont pas moins de 5 placements (0-5 ans) d'enfants de Collonge-Bellerive qui ont été organisés, de manière fixe ou occasionnelle, par les coordinatrices à Collonge-Bellerive ou sur les communes avoisinantes.

Le travail d'utilité publique des accueillantes familiales a été également reconnu et récompensé par les communes de la région Arve et Lac, dont Collonge-Bellerive, par une remise de primes pour l'année 2021 à celles-ci, elles qui ouvrent grandes leurs portes aux enfants dont les parents résident ou travaillent sur la commune. Depuis trois années consécutives, les primes sont majorées pour l'accueil des enfants de 0-18 mois.

Suite aux campagnes de recrutement organisées en 2021 par l'association Koala, 3 candidates à l'accueil d'enfants se sont annoncées. Nous les accompagnons durant les démarches officielles. Nous espérons les intégrer dans l'équipe durant l'année 2022 afin de pouvoir offrir des places d'accueil supplémentaires. L'appui financier de la commune de Collonge-Bellerive pour 2021 s'est élevé en totalité à 14'521 F.

L'association Koala a besoin de nouvelles accueillantes afin de pouvoir répondre aux demandes des parents.

N'hésitez pas à prendre contact au 022 349 30 66 si vous désirez :

1) Placer votre/vos enfant/s de manière fixe, à plein temps, à temps partiel ou occasionnellement en dépannage.

2) Rejoindre l'association et accueillir un ou plusieurs enfants selon vos disponibilités, en vous épanouissant dans une activité qui vous convient pour :

- Accueillir, un ou plusieurs enfant/s à 100% ou à temps partiel ;
- Bénéficier d'une formation complète ou une mise à niveau régulière ;
- Rejoindre le regroupement des accueillantes familiales de votre région ;
- Recevoir en bonus une prime de reconnaissance et de fidélité.
- Faire partie d'un réseau social important, constitué de personnes partageant les mêmes buts.

L'association vous invite à venir visiter régulièrement son site : www.koala-ge.ch

Sabina Blanchut, Directrice



Enfance - Jeunesse

Centre de loisirs - le Point d'Interrogation



Le point d'Interro en 2021

Covid, pandémie, l'année 2021 fut très compliquée face aux multiples rebondissements dus à la crise sanitaire. Chaque semaine ou chaque mois, de nouvelles mesures compliquaient l'organisation de nos actions. Malgré ces nombreuses restrictions, le Point d'Interro a réussi à maintenir presque toutes les activités de son secteur enfants. Les accueils ont été renforcés en ouvrant l'atelier bricolage trois fois par semaine en plus du mercredi. En 2021, ce sont quelques 3'710 enfants qui ont été accueillis durant les différents accueils.

Les journées aérées des petites vacances ont eu un succès phénoménal puisque nous avons accueilli jusqu'à 40 personnes certains jours. Les centres aérés d'été ont aussi eu un succès énorme. Nous avons dû doubler la dernière semaine d'août tellement la demande fut grande. Afin de

satisfaire toutes ces familles, nous avons sollicité la commune qui a répondu favorablement en nous apportant une importante aide financière, permettant ainsi l'accueil des 50 enfants inscrits.

Cependant, le secteur ado, lui, a souffert de toutes ces restrictions. La majorité des activités n'ont pas pu se dérouler dans des conditions sereines. Le snack du midi a été interrompu presque toute l'année et les accueils du vendredi soir n'ont pu se dérouler que sur une partie de l'année avec des contraintes assez difficiles pour les ados. Les ateliers.

L'atelier théâtre pour les jeunes de 15 à 25 ans a été très perturbé, autant lors des répétitions que lors du spectacle, qui a dû se dérouler masqué et sans public. Pour l'atelier théâtre des enfants, les répétitions ont, elles

aussi, été impactées, mais la chance leur a souri puisque, en juin, certaines restrictions ont été levées une semaine avant la présentation de leur spectacle en présence d'un public réduit. L'atelier skate s'est déroulé normalement pour les enfants. L'atelier de BD a eu aussi du succès dans le respect des règles sanitaires.

La majorité des manifestations a dû être annulée (fête du Point, fête des trente ans, promotions, contest de skate du mois de mai). Seul le contest de skate du mois de septembre a été maintenu pour les enfants et les jeunes jusqu'à quinze ans, avec des restrictions sanitaires très strictes, mais auquel une trentaine d'enfants et ados de mois 16 ans ont participé.



Malgré cette année compliquée, Le Point d'Interro a su s'adapter à toutes ces contraintes et a donné son maximum pour répondre au mieux aux besoins de la population de Colonge-Bellerive et ses environs.

Les personnes intéressées à s'investir et participer à la vie associative communale sont les bienvenues au sein du comité du Centre de Loisirs, qui a toujours besoin de nouveaux membres et d'idées neuves !

Retrouvez-nous sur www.pointdinterro.org



Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) - Travailleurs sociaux « hors murs » (TSHM)

L'équipe des travailleurs sociaux hors murs (TSHM) d'Arve-Lac intervient sur les douze communes du secteur. Elle développe des actions pour les jeunes âgés de 12 à 25 ans, sur l'espace public ou dans des espaces d'accueil libre (locaux ou salle de sport) mis à disposition par les communes.

2021 a été une année de grands changements au sein de l'équipe, avec l'arrivée de deux nouveaux professionnels sur le secteur : M. Gianpaolo Gallo, dès le 1^{er} mars et M. Loïck Fertig dès 1^{er} octobre. Ce changement radical d'équipe marque un renouveau et une dynamique vers de nouvelles approches de travail. L'équipe des moniteurs reste elle, inchangée. Les 3 moniteurs : M. Kilian Gothuey, M. Josué Mendoza et M. Alex Cochet assurent ainsi une continuité dans les actions et dans l'histoire de l'équipe.

Les actions au quotidien de l'équipe tendent vers la réalisation des objectifs prioritaires suivants :

- Assurer un lien régulier avec les jeunes du territoire, permettant aux professionnels d'être à l'écoute de leurs besoins et envies.
- Favoriser un engagement collectif et participatif concret sur le terrain, participer au développement de la cohésion sociale et du vivre ensemble.
- Repérer les jeunes en vulnérabilité, avec une attention particulière aux jeunes en décrochage scolaire / professionnel.

Les actions Arve-Lac

Les outils « historiques » des TSHM sur le secteur Arve-Lac sont :

- **La tournée** (avec le bus BASE).
- Les accompagnements individuels.
- L'ouverture de lieux d'accueil et de sport (à Jussy et à Meinier).
- **L'été à la Savonnière** (4 semaines – 3 semaines en juillet et 1 semaine en août - avec des activités proposées à un public plutôt familial : activités sportives, jeux pour enfants et petits spectacles : impro hip-hop, Dj et atelier danse, atelier corde à sauter).
- **Les liens avec les structures d'accueil du secteur Arve Lac** (Cycle de Bois-Caran, Point d'Interro, La Rampe), les collaborations avec les partenaires institutionnels et associatifs locaux.

En 2021 cette offre a été complétée par des nouveautés : une « Caf Itinérante », des micro-trottoirs, des émissions à RadioTonic.

La Caf Itinérante

Avec le soutien du service social de la commune de Collonge-Bellerive, l'équipe TSHM a tablé sur une « Caf Itinérante » : petit espace mis en place, offrant quelques boissons, une petite restauration et des chaises longues pour s'installer avec ses amis et les TSHM.

La Caf Itinérante s'est tout d'abord installée durant deux mois devant le Skate Park de Collonge, pour une période-test qui s'est avérée positive. Elle s'est ensuite établie au parking des Rayes dès octobre.



Le grand succès est surtout venu lors de la mise à disposition par la commune de Collonge-Bellerive de la cabane en bois dédiée en hiver à la patinoire. Cet espace convivial ainsi créé, a attiré bon nombre de jeunes du territoire et en particulier des quatre communes du littoral. Ceci nous encourage à proposer des activités régulières sur des lieux fixes en attirant les jeunes avec des offres qui leur correspondent, voire en construisant avec eux des projets en ce sens.

Micro-trottoir

En 2021, nous avons procédé à quatre micro-trottoirs pour Collonge-Bellerive, Choulex, Puplinge et Anières.

Les micro-trottoirs, financés par les communes concernées, permettent d'entendre la voix des jeunes sur des aspects spécifiques reliés à chacune des communes. Ces opérations sont intéressantes, car elles permettent d'une part aux jeunes de s'exprimer et d'autre part aux autorités communales d'entendre ces demandes de manière très directe.

Les micro-trottoirs ont mis en évidence notamment les besoins suivants :

- Lieux de rencontre de type bar ou buvette sur le domaine public dédié aux jeunes. Envie de convivialité.
- Lieux de pratique sportive sur le domaine public ouvert - et non en club sportif.

Radio Tonic

De janvier à fin juin 2021, nous avons eu à disposition l'antenne de la radio associative « Radio Tonic », les samedis entre 13h et 15h. Ce projet commun entre les TSHM de Veyrier, Thônex, Chêne&Co et Arve-Lac a permis d'offrir aux jeunes participants un espace d'expression sur des sujets amenés par les jeunes eux-mêmes. Les jeunes ont ainsi eu l'opportunité d'avoir une antenne libre : ils ont eu la responsabilité de choisir un thème et de préparer un plateau radio. Les TSHM ont accompagné les jeunes de leur secteur dans la préparation des sujets et dans le déroulé des émissions. Les thèmes ont été très divers : Covid, musique, harcèlement, etc. Ce projet s'est terminé en fin juin et n'a pu redémarrer en septembre, car Radio Tonic a dû quitter ses locaux. Depuis, il est en attente.



Accompagnement des élèves dans les bus

L'équipe TSHM Arve-Lac a participé à la mise en place d'un dispositif-test visant l'accompagnement des élèves fréquentant le cycle de Bois Caran et se déplaçant en bus TPG. Une équipe de moniteurs accompagne les élèves en bus jusqu'à Vézenaz et modère si nécessaire les comportements des jeunes. Elle propose également des moments d'animation lors de la pause de midi.

Le dispositif-test, qui reste sous la supervision de l'équipe TSHM, est financé complètement par la commune de Collonge-Bellerive.

Echanges avec les jeunes

Au cours des diverses activités menées par les TSHM, les discussions avec les jeunes sur leur situation et sur comment la période était vécue ont été nombreuses. Elles faisaient partie du quotidien des accueils ou des rencontres sur le domaine public avec les jeunes du territoire.

Nous avons pu noter que les aspects souvent évoqués étaient :

- Grande difficulté à trouver des stages professionnels.
- Isolement marqué, ennui.
- Manque d'envie de sortir et nouvelles habitudes casanières.
- Baisse de forme et difficulté à se projeter.
- Difficulté à suivre les cours et démotivation.

Les petits jobs

Durant l'année 2021, nous avons pu proposer des petits jobs à 40 jeunes différents du secteur, provenant des 12 communes d'Arve Lac.

Durant 2021, deux petits-jobs de jardinage au cimetière de Collonge-Bellerive - durant 7 mois à mi-temps - ont été très utiles aux jeunes qui les ont occupés. Cela leur a permis de reprendre un rythme régulier et d'envisager plus sereinement la suite de leur parcours de formation. Pour un grand nombre de jeunes que nous rencontrons, la problématique de l'emploi et de l'accès à la formation

qualifiante est centrale. L'équipe a relativement peu de moyens pour répondre à ces demandes de manière satisfaisante. Bien qu'il ait été possible d'offrir un grand nombre de petits jobs tout au long de l'année 2021, il existe très peu de postes de stages ou d'emplois qui s'inscrivent dans la durée, ce qui serait nécessaire pour des jeunes en période d'inactivité.

Années	Désherbage	autres
2017	6	0
2018	9	6
2019	4	7
2020	3	1
2021	5	34*

*en collaboration avec l'administration communale, dans le cadre de la décision du Conseil municipal qui a voté un budget de 25'000 F afin de soutenir les jeunes de la commune pendant la période covid en leur offrant des petits jobs, ce sont ainsi plus de 80 jeunes (y compris les jobs d'été mentionnés ci-dessus) qui ont trouvé un emploi durant l'été 2021.

Contexte général

2021 s'est inscrite dans la difficile suite de 2020 et de sa pandémie. Les restrictions diverses nous ont obligés à adapter les accueils et à limiter certaines actions, mais il est à noter qu'aucune ouverture de nos espaces n'a dû être annulée et nous sommes très heureux de cette situation que la Fase a réussi à maintenir.

Seul bémol, la période du Covid a rendu impossible des manifestations communales et des sorties organisées avec les jeunes, ce qui est regrettable, puisque ces moments sur la commune et les sorties sont des moments privilégiés pour les jeunes, dans leurs liens avec les autres habitants et l'équipe.

L'équipe TSHM se réjouit de l'amélioration des conditions générales, post-Covid, et reste à disposition de la population en ce qui concerne son mandat. **L'équipe des TSHM remercie vivement la commune de Collonge-Bellerive pour son précieux soutien et son engagement auprès de la jeunesse !**

Gianpaollo Galloï, Loïck Fertig,
TSHM FASE secteur Arve-Lac



Encouragement aux activités pour la jeunesse

Outre son soutien aux sociétés communales qui organisent des activités sportives ou culturelles pour les jeunes, la commune subventionne également les organisations hors murs qui reçoivent de jeunes collongeois.

C'est le cas, notamment, pour les activités durant les vacances scolaires. Qu'il s'agisse de camps ou d'ateliers, l'organisateur, à condition qu'il soit constitué en association et membre du Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ), reçoit 15 francs par jour et par enfant participant à ces activités et résidant sur la commune de Collonge-Bellerive. Dans ce cadre, en 2021, la commune a financé 1079 jours pour 161 enfants, soit 16'240 F.

Tableau comparatif – années 2018-2021

Années	Nombre d'enfants	Nombre de jours	Total subvention en francs
2018	143	1'037	18'438
2019	134	1'038	15'570
2020	103	756	11'665
2021	161	1079	16'240

Ce soutien permet aux associations de proposer aux enfants des vacances et des cours à des prix abordables, afin que chaque jeune collongeois puisse bénéficier d'activités propres à favoriser son développement physique et intellectuel, contribuant ainsi à son ouverture d'esprit, à sa créativité et à son esprit d'équipe.

Fondation Officielle de la Jeunesse - Action préventive en milieu familial (APFM)

L'Action Préventive en Milieu Familial (APMF) s'adresse aux parents qui ont des questionnements ou qui rencontrent des difficultés avec leurs enfants. Mis en place à la demande des familles, le dispositif leur propose une aide éducative professionnelle et à domicile. A vocation préventive, le programme vise à poser un cadre éducatif dans la famille et redonner des compétences aux parents avant que les situations ne se péjorent.

Grâce à l'aide financière communale de Collonge-Bellerive, les éducateurs du dispositif APMF (action préventive en milieu familial) géré par la Fondation Officielle de la jeunesse sont intervenues durant 11 heures en 2021 pour apporter un accompagnement parental au sein d'une famille qui en a fait la demande. Une seconde famille avait contacté le service APMF mais a retiré finalement sa demande. Cette prestation d'aide à la parentalité en libre adhésion et totalement confidentielle est une prise en charge préventive et précoce qui permet aux familles qui



en font la demande de retrouver de la confiance en leurs compétences et un bien-être.

Contact :

APMF - Fondation Officielle de la Jeunesse (foj.ch)

☎ 022 309 57 82 - apmf@foj.ch

Formulaire de demande à compléter en ligne

Valérie Milleret, Adjointe de direction chargée de la communication

Emplois d'été

En 2021, c'est avec plaisir que l'administration communale a pu répondre favorablement à 40 jeunes domiciliés sur la commune qui ont été engagés durant l'été, sur 54 candidatures enregistrées, contre 42 jeunes engagés sur 51 candidatures enregistrées en 2020.

Ces jeunes gens ont été affectés à des tâches spécifiques dans les différents services communaux (voirie, écoles, manifestations communales).

En raison de la pandémie la Fête des écoles (promotions) a été organisée et réservée uniquement aux enfants, ce qui n'a pas nécessité de recourir à l'aide de jeunes. Par contre la Fête nationale a pu être organisée avec du public (avec restrictions sanitaires).



Adultes

Action 3 Chêne pour l'emploi

Depuis juin 2018, la commune adhère au dispositif Action 3 Chêne pour l'emploi. Jeunes et adultes peuvent rencontrer gratuitement une équipe de conseillers en insertion afin de :

- clarifier et construire un projet professionnel, d'apprentissage ou de formation
- constituer un dossier de candidature
- mener à bien des recherches d'emploi
- entrer en contact avec les employeurs
- tisser un réseau socioprofessionnel
- effectuer des démarches administratives en lien avec le projet professionnel.

Elle facilite aussi le retour à l'emploi grâce à un accompagnement individuel visant à :

- mieux communiquer et mettre en valeur ses compétences
- utiliser plus efficacement le téléphone

- gérer le stress des entretiens d'embauche
- utiliser efficacement internet et postuler en ligne.

Accueil tous les jours, sur rendez-vous sauf le vendredi. Accès à l'équipement indispensable pour mener des recherches d'emploi :

- ordinateurs et imprimantes
- internet (création d'adresse e-mail, mise en ligne des CV)
- quotidiens romands, magazines et documentation spécialisés
- téléphone, photocopieuse, scanner

En 2021, Action3 Chêne pour l'emploi a reçu 38 visites d'habitants de la commune.

Contact : ☎ 022 348 45 72
 contact@action3chene.com
 136 chemin de la Montagne – 1224 Chêne-Bougeries

Hospice général – Centre d'action sociale des Eaux-Vives



Hospice général

Le Centre d'Action Sociale (CAS) des Eaux-Vives est géré par l'Hospice général, qui travaille depuis plusieurs années à privilégier des rapports de collaboration fructueux avec les communes d'Arve/Lac. Il se situe dans le quartier des Eaux-vives, rue des Vollandes 38, 1207 Genève

☎ 022 420 64 00

Proximité et disponibilité

L'Hospice général a à cœur de resserrer les liens avec la population notamment pour améliorer l'image de l'aide sociale et lutter contre le non-recours aux prestations sociales.

Le CAS des Eaux-Vives a poursuivi son activité en 2021 en restant ouvert au public malgré les restrictions liées à la pandémie. Les assistant.e.s sociaux.ales sont resté.e.s joignables en tout temps pour les bénéficiaires et le réseau, en présentiel, par mail et par téléphone.

Nous avons dû poursuivre l'adaptation de notre organisation de travail pour faciliter l'accès aux prestations financières et maintenir le lien avec les bénéficiaires. Des entretiens téléphoniques ont été effectués en télétravail afin d'éviter de trop nombreux passages au centre. Notre processus d'accueil simplifié des nouvelles demandes a été maintenu afin que les bénéficiaires puissent avoir une prise en charge rapide et fluide.

Concernant l'accompagnement, nous avons continué à proposer un suivi qui s'adapte à chaque bénéficiaire que cela soit dans la fréquence des entretiens, le temps consacré, les outils à disposition, tout en respectant le

cadre légal. Bien que la mise en place de certains ateliers collectifs pour les bénéficiaires ait été suspendue, les séances d'information collectives pour les nouveaux demandeurs ont pu reprendre lors du dernier semestre.

Deux assistantes sociales et les responsables d'unité restent à disposition pour toutes demandes provenant des communes afin de maintenir le lien de collaboration avec vos services sociaux. Vous pouvez nous joindre soit par mail : Cas-eaux-vives@hospicegeneral.ch soit par téléphone au 022 420 64 00.

Les informations ci-dessous proviennent du CAS des Eaux-vives, actualisées à fin décembre 2021. Les chiffres comportent les données de Point Jeunes et éventuellement d'autres CAS si le dossier n'a pas encore été transféré aux Eaux-Vives.

Nombre de personnes par type de suivi

	Suivi financier	Suivi non financier	Total général
Collonge	20	5	25
Vésenaz	72	5	77
Total général	92	10	102

Genre des bénéficiaires

	Féminin	Masculin	Total général
Collonge	11	14	25
Vésenaz	48	29	77
Total général	59	43	102

Age des bénéficiaires

	0-17 ans	18-25 ans	26-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	Plus de 60 ans	Total général
Collonge	4	2	7	6	6	4	25
Vésenaz	13	8	23	6	6	9	77
Total général	17	10	30	12	12	11	102

Etat civil des bénéficiaires

	Célibataire	Divorcé(e)	Marié(e)	Séparé(e)	Inconnu	Total général
Collonge	15	4	4	2	1	25
Vésenaz	44	9	15	8	1	77
Total général	59	13	19	10	2	102

Nombre de personnes prises en charge

	AMIG* Aide aux migrants
Collonge	21
Vésenaz	14
Total général	35

Situation familiale des bénéficiaires

	Couple avec enfants	Couple sans enfant	Famille monoparentale avec enfants	Personne seule	Total général
Collonge	0	1	5	13	19
Vésenaz	2	5	9	40	56
Total général	2	6	14	53	75

5 personnes sont prises en charge par le **point jeunes** de l'Hospice général. Il s'adresse aux jeunes adultes de 18 à 25 ans.

imad – Institution genevoise de maintien à domicile

Les prestations de soins et d'aide à domicile sont assurées sur le secteur de Vésenaz et des communes environnantes par une antenne de maintien à domicile placée sous la responsabilité du centre de maintien à domicile Eaux-Vives de imad.

Mission

imad assure des prestations de soins, d'aide, d'accompagnement social et de répit favorisant le maintien à domicile des personnes et permettant de préserver leur autonomie, en partenariat avec les proches aidants et en coordination avec les partenaires du réseau de soins.

Ces prestations sont fournies à domicile, dans les centres et les antennes de maintien à domicile, ainsi que dans les structures intermédiaires (immeubles avec encadrement pour personnes âgées, unités d'accueil temporaire de répit).

Les prestations fournies sont les suivantes :

- les soins infirmiers : à visée préventive (bilan de l'évolution de l'état de santé), éducative, curative (injections, pansements), palliative (traitement de la douleur)
- les soins de base (aide à la toilette, au lever et au coucher)
- l'aide pratique pour les activités de la vie quotidienne
- la recherche de contacts avec la famille, l'entourage et l'environnement social
- le soutien aux parents, la consultation parents-enfants, l'encadrement et la garde d'enfants malades

- l'ergothérapie : rééducation, réadaptation, prévention et aménagement de l'environnement
- les actions de promotion de la santé, de prévention des maladies et des accidents
- la livraison de repas à domicile et l'organisation de repas en compagnie dans un restaurant de proximité
- la sécurité à domicile : système d'appel à l'aide, signalisation lumineuse pour personnes malentendantes
- l'encadrement de proximité et la présence nocturne dans les immeubles avec encadrement pour personnes âgées
- le repos dans une unité d'accueil temporaire de répit (UATR)
- la réponse globale à l'urgence sociale 7j/7, de 17h à 8h en semaine et 24h/24 week-end et jours fériés

Typologie de la clientèle en 2021

La clientèle de l'antenne de Vésenaz pour la commune de Collonge-Bellerive représente 319 personnes en 2021. 79.9% des clients avaient plus de 65 ans, 59.6% plus de 80 ans. Elle est en majorité composée de femmes (63.9%). Le nombre global de clients n'a quasiment pas augmenté par rapport à 2020 (+1 client).

Statistiques clientèle 2021

Population	Population par sexe		Population par tranche d'âges			Clients par sexe		Clients par tranche d'âges			Total clients	
	Femmes	Hommes	0-64 ans	65-79 ans	80 ans et plus	Femmes	Hommes	0-64 ans	65-79 ans	80 ans et plus	2020	2021
8'563	4'556	4'107	6'963	1'065	535	204	115	64	65	190	318	319

Nombre de clients par type de prestation						Heures/Quantités par type de prestation					
Aide Pratique	Soins de base	Soins Infirmiers	Ergo-thérapie	Repas à domicile	Sécurité Abonnés	H. Aide Pratique	H. Soins de base	H. Soins Infirmiers	H. Ergo-thérapie	Repas à domicile	Sécurité Abonnés
62	93	208	39	69	109	1'901	6'851	4'137	206	8'363	109

Locaux

Pour la région Arve Lac :

Centre de maintien à domicile Eaux-Vives

Rue des Vollandes 38 – 1207 Genève

☎ 022 420 20 13 – du lundi au vendredi de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

L'antenne de imad est située à Vézenaz, au chemin du Vieux-Vézenaz 24 (entrée par le chemin Ami-Grand).

imad occupe également des locaux à Meinier et à Puplinge et des consultations gratuites parents-enfants sont planifiées sur les trois sites.

Consultations parents-enfants* :

- le mardi de 15h00 à 17h00 à l'antenne de Vézenaz, chemin du Vieux-Vézenaz 24
- le mercredi de 14h00 à 16h00 dans les locaux de Meinier, rue de la Repentance 86
- le lundi de 14h00 à 17h00 dans les locaux de Puplinge, rue de Frémis 2

*Les consultations parents-enfants sont suspendues depuis le 16 mars 2020 en raison de la pandémie. Elles devraient reprendre à une date qui reste à déterminer.

Pour de plus amples informations, consulter le site internet : www.imad-ge.ch.

Aînés

Aux Cinq Colosses – Foyer de jour pour personnes âgées

La Fondation aux cinq colosses regroupe les foyers d'Anières et de la Seymaz. En 2021, elle a assuré 4537 journées d'accueil.

Foyer « Aux Cinq Colosses » d'Anières Résumé du rapport d'activité 2021

Le foyer « Aux Cinq Colosses » a accueilli 45 personnes âgées, pour totaliser 2333 journées. Les inscriptions des habitants de Collonge et Vézenaz ont représenté 646 journées d'accueil, ce qui reste stable par rapport à l'année précédente.

Qui sont-ils ?

Parmi les bénéficiaires, 15 sont domiciliés à Collonge et Vézenaz, soit 11 femmes et 4 hommes, âgés en moyenne de 82 ans (nés entre 1924 et 1952). La moitié d'entre eux vivent seuls.

Les points forts en 2021

En 2021 encore nos foyers n'ont pas pu fonctionner à pleine capacité en raison de la crise sanitaire. Les conséquences néfastes de la pandémie sur la santé et l'isolement de nos bénéficiaires sont flagrantes et les mesures de préventions contraignantes. Maintenir les distances, les masques, interdire des activités telles que chanter ou cui-



siner ensemble sont contraire à notre volonté de vivre ensemble, dans un lieu chaleureux et convivial. Nous saluons la capacité de résilience des équipes qui ont su s'adapter aux normes toujours changeantes et réinventer notre quotidien avec humour et énergie positive.

Nous saluons également les familles qui nous font confiance et qui ont besoin de soutien ainsi que nos bénéficiaires qui trouvent la force de sortir de chez eux dans ce contexte morose et qui font preuve d'une grande capacité d'adaptation.

Le foyer de jour est destiné aux personnes âgées fragilisées par la maladie, la solitude. Il permet aux aînés qui habitent à Genève dans les communes situées entre Arve et Lac de :

- rester chez elles
- créer des liens, voir du monde
- participer à des activités
- manger en compagnie
- trouver du soutien selon leurs besoins
- d'accorder du répit à leurs proches.

Le foyer est ouvert du lundi au vendredi et peut accueillir jusqu'à 15 personnes par jour. Diverses activités culturelles, ludiques et mobilisatrices sont proposées en essayant de répondre aux attentes et aux envies de chacun.

Un grand jardin est à disposition des bénéficiaires qui peuvent y prendre le soleil, se promener et observer gambader les poules !

Déroulement d'une journée type :

Entre 8h00 et 9h15, le chauffeur passe chercher chacun des bénéficiaires à son domicile. En arrivant « Aux Cinq Colosses », ils prennent le petit-déjeuner tous ensemble. Par la suite, une activité est proposée jusqu'à la fin de la matinée où un apéritif est partagé, en découvrant et en échangeant autour des nouvelles du monde. Il est suivi par le dîner. Après cela, un temps pour se reposer ou une activité-libre est proposée.

L'après-midi, une deuxième activité est proposée jusqu'à l'heure du goûter, qui est l'occasion de partager une collation. A 16h00, le chauffeur fait une tournée pour accompagner chaque bénéficiaire chez lui.

**Christophe Peccoud, Responsable,
Emmanuelle Gentizon Salgues, Directrice**

Le Club des aînés

Lieu de rencontre pour les personnes de plus de 60 ans, le Club des Aînés dispose d'un magnifique local et d'une superbe terrasse située au 35 chemin du Vieux-Vésenaz.

Vous pourrez profiter de nombreuses activités :

Lundi de 14h00 à 17h00, après-midi bricolage, tricot, création de carte, crochet, etc...

Mardi de 14h00 à 18h00 les membres se retrouvent afin de jouer à divers jeux de société, de se défouler au baby-foot ou encore au billard et profiter d'un goûter qui est offert.

Mercredi de 15h00 à 16h00 la Chorale répète afin de se produire une dizaine de fois dans divers EMS de la région.

L'année 2021 fut bien particulière en raison des dispositions sanitaires imposées par le Coronavirus. En effet, c'est seulement le 7 septembre que le Club a pu à nouveau reprendre toutes ses activités normalement. Test Covid, QR code et gel hydro-alcoolique obligatoire afin d'entrer dans les locaux. Mais c'était sans compter la vague Omicron qui nous a vu dans l'obligation de refermer les portes du Club dès le premier décembre. Mais nous avons quand



même réalisés trois belles excursions : **En juin nous nous sommes rendus à Aquatis** sur les hauts de Lausanne. Cette visite fut suivie d'un repas au bord du lac à Lutry et d'une magnifique balade en petit train dans le Lavaux. **En septembre c'est Habkern et Interlaken** qui ont vu arriver une joyeuse bande de Collongeois. Visite d'une fabrique artisanale de cors des alpes suivi d'un repas et de temps libre afin de découvrir une belle région de notre Pays.

En octobre nous avons pris la direction de la Vallée d'Abondance pour visiter, en cours de route une cave à fromage et prendre un copieux repas au restaurant « les Cornettes » à Abondance. Retour par Le Pas de Morgins et la côte française du Lac.

Et encore : notre traditionnelle Fête de la Mi-Eté, une conférence du Lt Martinelli de la Police genevoise sur les précautions à prendre pour les aînés. Une Assemblée générale regroupant les années 2019 et 2020 avec la participation de nos trois Magistrats, présence très appréciée par les nombreux membres présents et enfin une Fête de l'Escalade avancée au 30 novembre en raison du Variant Omicron. Au 31 décembre 2021, le club comptait 164 membres.

Nous espérons enfin une réouverture prochaine...

Contact : **Richard Hoffman**, Président

☎ 022 752 20 57 ou 022 752 38 38
clubdesainesvesenaz@bluewin.ch



Association les Ponts - Accueil des migrants

L'association Les Ponts, basée à Collonge-Bellerive, a fêté en 2021 son 5^{ème} anniversaire. Cette association, qui oeuvre à l'intégration des migrants et réfugiés de la région en favorisant des liens avec les villageois, a poursuivi et développé ses activités, malgré la pandémie. En effet, la crise sanitaire a suscité un regain de dynamisme et a permis de mettre sur pied de nouveaux ateliers : un café-guitare bimensuel, un cours de français pour adultes hebdomadaire, des sorties variées organisées une fois par mois et l'achat d'une machine à coudre le cuir pour l'atelier couture. De plus, l'atelier bois fournit régulièrement du mobilier aux familles qui sont relogées dans des appartements par l'Hospice général.

Les personnes suivies par l'association proviennent principalement d'Afghanistan, de Syrie, du Venezuela, d'Erythrée et, plus récemment, de Turquie. Ces nouveaux arrivants, pour certains très cultivés, pour d'autres doués de compétences plutôt manuelles ou artisanales, nourrissent les liens qui se tissent et orientent nos ateliers. Nous remercions chaleureusement la commune pour son soutien qui nous permet d'expérimenter une fois encore que la diversité est une richesse !



Subventions

Aide sociale en Suisse

Dans le cadre de l'aide sociale en Suisse, l'action visant à soutenir notamment des associations et fondations venant en aide aux personnes handicapées, aux femmes, aux enfants, aux migrants et aux personnes marginalisées a été poursuivie. Une attention particulière a été portée aux associations luttant contre la précarité/l'exclusion et la jeunesse. En 2021, 97 structures ont reçu une allocation allant de 500 à 10'000 F, la moyenne s'élevant à 1'847 F par projet. La priorité a été donnée aux organisations dont le siège social se trouve dans le canton de Genève.

Les principales organisations soutenues sont : L'Association pour le Bateau, Carrefour rue, les Colis du cœur, Fondation Partage, Centre Social Protestant, Caritas, ADN projet, Parcours A2mains, Autonomia, la Barje, Intégration pour tous – IPT.

Les organisations suivantes ont notamment reçu une subvention : l'Orangerie, la Carte Blanche, l'Armée du Salut, le foyer du Cœur des grottes, F-information, l'Université populaire de Genève, l'Université ouvrière de Genève, Actifs, Insieme Genève, Resiliam, Ciao.ch, Stop Suicide, Bureau central d'aide social (BCAS), Association 360, Dialogai, AMIC*, Téléthon, Entraide Protestante suisse, Trialogue, As'trame, la Main tendue, AVVEC*, le CTAS*, le Secours Suisse d'hiver, lire et compagnie, Contact Suisse Immigré, Action-Margaux, etc.

*Association des médiatrices interculturelles

* Aide aux violences des victimes en couples

*Centre Thérapeutique pour traumatismes dont ceux causés par les agressions sexuelles

Aide humanitaire d'urgence pour les régions sinistrées

Dix actions d'urgence à l'étranger ont reçu un soutien pour un total de 40'000 F.

Nom Association	Projets
Save the children	Action auprès des enfants dans les trois centres de transit en Bosnie-Herzégovine
Médair	Distribution de savon et sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène pour les mères et les enfants rohingyas du Bangladesh
Sentinelles	Actions pour la prévention, le dépistage et la prise en charge médico-sociale des enfants atteints de noma au Burkina Faso et au Niger.
Médecins Sans frontières	Opération humanitaire en mer dans le secteur de la Lybie
SOS Méditerranée	Affrètement de l'Océan Viking - guerre en Lybie
Comité internationale de la Croix-Rouge	Aide d'urgence Israël Gaza soutien psychosocial
Croix-Rouge Suisse	Aide d'urgence dans le cadre du séisme à Haïti
Médecins sans frontières	Action en faveur des enfants souffrant de malnutrition à Madagascar (complément au 1er versement)
Association Dialogue	Aide alimentaire d'urgence aux personnes déplacées en Afghanistan
Médecins sans frontières	Sud Soudan consultations médicales et distribution de nourriture à la suite des graves inondations qui ont eu lieu dans la région

Aide humanitaire pour les pays en voie de développement

La commission sociale s'est réunie à une reprises en juin 2021 pour étudier les dossiers de demandes de subvention qui lui ont été adressés. Les structures œuvrant en faveur des enfants, des femmes du développement durable (éducation, santé, formation, gestion des ressources naturelles) ont reçu, en priorité, un soutien.

Les autorités de la commune ont souhaité privilégier des projets à taille humaine, dont les responsables peuvent rendre compte de l'utilisation des sommes reçues.

Une aide s'élevant globalement à 160'600 F a été versée aux 48 organisations mentionnées à la page suivante.

Nom association/ fondation	Nom du projet	Pays
Centre de Promotion de la Santé	Equiper des écoles d'infirmières en une bibliothèque médicale	Congo RDC
Association jeune Corail - IRED	Jeunes Corail	Haïti
Solidarité Egypte (Ex Boulad)	3 dispensaires + 1 hôpital	Egypte
Solidarité Egypte (Ex Boulad)	Bourses scolaires	Egypte
Miaraka	Ecole (04) Soamihary ou (02) Manjakamiadana	Madagascar
Amis du Sakthi Children's Home	Profemmes 2021	Inde
Massai Aid	Bourses d'école à 24 jeunes Lycéens démunis	Kenya
Ushagram Suisse	Re/scolarisation d'enfants réfugiés syriens de la Beqaa au Liban»	Liban
Fond.Inst. Panafricain pour Dév.	Projet d'Appui à l'Autonomisation des Revendeuses de vivres Victimes de COVID 19 au Cameroun, en abrégé PARViC	Cameroun
Unis avec le Togo	Projet d'appui à la valorisation du maraichage piloté par la gente féminine à Lavié Togo	Togo
Assikloassi	Construction d'un lycée de 4 classes	Togo
Club Aide	Création de 2 nouveaux points d'eau potable dans 2 villages du Nord-Togo	Togo
Krousar Thmey	Soutien à la maison familiale de Siern Reap 1	Cambodge
Nouvelle Planète	Poursuite du projet de fourniture d'eau potable et reboisement dans deux nouveaux villages, en Guinée	Guinée
Asso. Bilifou-Bilifou	Adduction d'eau potable - agrandissement de la salle informatique du lycée	Burkina Faso
Puits à Madagascar	Réhabilitation des puits à Madagascar	Madagascar
Water & pH soluces	Lutte contre le Covid19 dans les écoles, accès à l'eau	Bénin
Keiser Initiative for Uganda	Transmettre les compétences en technologie de l'information et de la communication (TICE)	Ouganda
AAPDP - Asso. d'aide aux personnes à déficience physique	Pain pour tous	Angola
Vie nouvelle	Projet Gonsin	Burkina Faso
Educar es avanzar	Ecole technique Educar	Nicaragua
Linga Congo	Agroforesterie	Congo RDC
AAPDGB - Asso. suisse d'aide aux personnes diabétiques en Guinée-Bissau	Prévention et lutte contre le diabète en Guinée-Bissau	Guinée-Bissau
GIWEH - Institut Global pour l'Eau, l'Environnement et la santé	Kiosque à eau potable en Egypte	Egypte
ADEMEG - Association d'entraide médicale en Guinée	Finition, équipement et animation du centre médico-social de Teldijé à Labé en Guinée	République de Guinée
Le projet Faim Suisse - The hunger project	Autonomie de la communauté villageoise de Vy	Burkina Faso
Miman Bénin	Soutenir la formation professionnelle au Bénin : améliorer les infrastructures et aider les apprentis du Centre de formation professionnelle de Ouassaho	Bénin
Y30	Des Arbres pour l'Avenir	Yémen
IAMANEH	Stop à l'excision	Mali
Les amis du Tibet	Développement d'entreprises de développement durable	Inde du Nord et Népal
Aesopfe	Accès à l'eau potable	Caméroun
Aesopfe	Accès à l'éducation à tous	Caméroun
Asso. Des sourds conscients du Faso	Projet d'aide à la scolarisation des enfants vulnérables	Burkina Faso
IPACE - Impact Philanthropy and Children Empowerment	Projet d'approvisionnement en eau propre en faveur des habitants pauvres du village de Chu Ruoï Su	Vietnam
Mate Cocido	Amélioration de la vie des adolescentes et des jeunes femmes les plus vulnérables vivant dans le quartier défavorisé d'Itati	Argentine
Redonnons Espoir	Améliorer les infrastructures scolaires de l'école primaire de Gblenvié Toumalé	Togo
Rise Uganda	Parrainage enfants	Ouganda

Aide humanitaire pour les pays en voie de développement (suite)

Nom association/ fondation	Nom du projet	Pays
Rose des sables	Projet CSPS 2021 - Kombissiri – Burkina-Faso	Burkina Faso
Swiss-Group	Projet de formation pour les orphelins réfugiés	Turquie
Action for development	Projet d'hivernage	Afghanistan
Action for development	Projet de sage-femmes	Afghanistan
IBJ - <i>International Brigades to justice</i>	Initiative d'accès à la justice «Youth for Youth» en Inde	Inde
IRDG - <i>Institut for Rights and Development Geneva</i>	Community welfare center ->Centre Communal et Social	Etat de Palestine
Association LATMA	Projet « Schoolwater » au Karakalpakstan	République de Karakalpakstan
REFORMAF - <i>Réseau de Formation, de Recherche et d'Action sur les Migrations Africaines</i>	Appui au Centre d'Innovation et de Création d'Entreprise pour les Jeunes à Kinshasa	Congo RDC
Voix libres	Etudier en pleine crise COVID : achats d'ordinateurs pour les jeunes des mines	Bolivie
World Bicycle Relief	Bicycle For Educational Empowerment Programme (BEEP) – Kenya Vélos pour l'éducation et l'autonomisation" (BEEP)	Kenya
Enfants des étoiles	Centre de réhabilitation et Ecole Taaro ke Bacche	Inde

Instruction publique

Depuis la rentrée scolaire 2015/2016, M. Pierre-Charles Dagau, est le directeur des établissements scolaires de Collonge, Vésénaz et Meinier.

Fréquentation des écoles de la commune de Collonge-Bellerive de 2012 à 2021 :

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'enfants	534	544	555	581	551	562	596	593	623	639

Ecole de Collonge, cycles élémentaire et moyen- Directeur d'établissement : M. Pierre-Charles Dagau

Titulaires	Degrés	Nombre d'élèves
Véronique VANCOFF & Marion DURET	1P	19
Emmanuelle RICCO	1P-2P	17
Ha-Uyen. NARAY & Annick MOREL	2P	20
Françoise HEINIGER BIZON	3P	21
Valia BUCLIN	4P	25
Alida SCALAMBRIN & Annick MOREL	4P	25
Wiveka GIACOBINO	5P-6P	21
Clothilde CARON-DUFOUR	5P-6P	21
Nahéma MONGILARDI & Julia HAUETER	5P-6P	22
Cathy GAUD-MONTANIER	6P-7P	21
Marine LOOSLI	7P-8P	20
Anne BUECHI-DUBOULOZ	7P-8P	19
Jessica GOMES PINTO	7P-8P	20
Total		271

Ecole de Vézenaz, cycles élémentaire et moyen - Directeur d'établissement : M. Pierre-Charles Dagau

Titulaires	Degrés	Nombre d'élèves
Joanna PUTZEYS	1P-2P	23
Salete BASTIN	1P-2P	24
Emmanuelle BRUNI	1P-2P	22
Sophie ANSARI & Alexia MANGIACAPRA	1P-2P	22
Karine MUTZENBERG	3P	23
Sophie TIRABOSCO & Gaelle ROSSET	3P	22
Camille IRSCHLINGER	4P	24
Christine ALBERT	4P	24
Isabelle BLATTER-DUBACH	4P-5P	25
Marine SCHWAGER	5P	25
Giachem MICHELA	5P-6P	23
Estephania FERNANDEZ	6P	24
Catia FERNANDES	7P	21
Louise RILLIET	7P	22
Laureline GUNTZ	8P	21
Gabriella TUVERI	8P	23
Total		368

Nationalité des élèves

Ecoles	Genevois et confédérés	Etrangers	Total
Collonge, cycle élémentaire	90	37	127
Collonge, cycle moyen	105	39	144
Vézenaz, cycles élémentaire & moyen	259	109	368

Restaurants scolaires

L'année scolaire 2020-2021 a marqué la sixième année de la gestion communale des restaurants scolaires. La gestion administrative des restaurants scolaires occupe l'équivalent d'un collaborateur à 50%. C'est la cinquième année que la gestion des inscriptions aux repas s'effectue par les parents, par le biais de la plateforme my.giap.ch.

Cette plateforme évolue régulièrement pour s'adapter aux évolutions technologiques.

Les parents paient les repas en avance, les repas consommés sont décomptés. Il est prévu automatiquement l'envoi d'un courriel de rappel lorsque le solde du compte est insuffisant, soit dès que le solde est équivalent à 5 repas.

Fréquentation moyenne

Année	Collonge		Vézenaz		Total		
	enfants inscrits	nb repas/j	enfants inscrits	nb repas/j	enfants inscrits	nb repas/j	progression nb de repas/j/ année précédente
2021	224	156	299	220	523	376	11%
2020*	137	137	203	203	340	340	5%
2019	134	120	191	169	325	289	1.40%
2018	154	126	185	159	339	285	11.51%
2017	143	113	161	140	304	253	11.76%
2016	121	104	151	132	272	236	-5.56%

*NB : l'année scolaire 2019-20 reportée ci-dessus n'est pas significative. Les chiffres ci-dessus ne tiennent pas compte de la pandémie. Il s'agit des chiffres sur une année normale hors en 2019-20, du 16 mars au 8 mai, les enfants n'ont pas suivi d'enseignement en classe. Durant cette période, 8 repas /jour ont été servis en moyenne en collaboration avec des établissements

de la commune de Carouge (même prestataire de repas) dans un premier temps, puis également avec la cuisine de la crèche située sur la commune : l'Île aux Mômes. Durant cette année-là ; il y a eu en moyenne 92/repas/j servis à Collonge et 133 à Vézenaz, pour une fréquentation moyenne annualisée de 192 enfants/j sur les 2 restaurants scolaires (Collonge, Vézenaz (y compris buvette du stade à Vézenaz)). Les chiffres ne prennent pas en compte les repas servis aux animateurs du GIAP qui encadrent les enfants durant la pause de midi, soit entre 20 et 25 repas supplémentaires par jour servis sur les trois sites. Cependant, il faut relever que durant l'année scolaire 2020-21, soit du 11 novembre 2020 au 2 juillet 2021, les animateurs du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) n'ont plus eu l'autorisation de manger avec les enfants, en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie de Covid-19. Le prix du repas facturé aux parents est de 10 F. Ce prix n'a pas subi d'augmentation depuis 2015.

Activités surveillées par le GIAP (activités du soir)

Le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) organise et assure l'accueil des enfants à midi et le soir. A Collonge, en moyenne 42 sont accueillis chaque jour. A Vézenaz, 71 en moyenne en bénéficient quotidiennement.



« Démocratie 3D » : pour les élèves de 8P de la commune

Lancée en 2014 par la Chancellerie d'Etat, la semaine de la démocratie a pour but d'initier les écoliers genevois au civisme et à la démocratie. Au vu du succès rencontré depuis 2019 année de la première édition de cette action à Collonge-Bellerive, tant la commune que la direction des écoles ont décidé de reconduire cette action sur le thème, en 2021, du développement durable. La concrétisation de cette action, largement soutenue par le Conseil administratif, avec la magistrate en charge du dicastère scolaire, en 2021, Madame Carole Lapaire peut avoir lieu grâce à l'excellente collaboration entre les enseignants et l'administration communale. Ce sont ainsi quatre projets qui ont été retenus au cours de séances avec les élèves le 5 mars pour l'école de Collonge et les 1^{er} et 22 mars pour les élèves de l'école de Vézenaz, et mis en place : un potager à l'école de Vézenaz, un nichoir à l'école de Collonge, un ramassage des déchets par l'école de Collonge et la construction d'une cabane pour hérissons à l'école de Vézenaz. Le service de la voirie a contribué à la réalisation de cette démarche auprès des élèves très investis de leur mission.





Spectacle pour jeune public : sensibilisation et prévention contre le harcèlement et la violence à l'école

A l'initiative de la commission Scolaire du Conseil municipal et avec l'important soutien logistique et organisationnel de l'APECOVE, les élèves de 7 à 14 ans des écoles de Collonge et de Vézenaz, ainsi que leur famille, ont été invités à assister au spectacle de Sonia Grimm, auteure, compositrice, interprète, intitulé « Par Le Moi ». Les six représentations qui ont été données, les 26, 27 et 28 novembre 2021 dans la salle de l'épicentre, ont abordé d'une manière ludique et chantante la problématique de la violence et du harcèlement en milieu scolaire. Un sujet douloureux mais traité avec beaucoup de sensibilité et de douceur. Chaque spectacle était suivi d'un moment de partage au cours duquel enfants et parents ont pu échanger sur les difficultés rencontrées lors de telles situations. Pour plus d'informations sur le thème du harcèlement : www.collonge-belle-rive.ch/harcelement



Promotions scolaires et cérémonie des élèves de 8P

Le 2 juillet 2021, la Ferme de Saint-Maurice a pu, à nouveau, accueillir la fête célébrant la fin de l'année scolaire. Une formule revisitée qui a beaucoup plu aux enfants car, avec une présence des adultes limitée au corps enseignant, il y avait de la place pour de nouveaux carrousels à sensations fortes. Une partie officielle a eu lieu en présence des élèves de 8P avec la remise du stylo Caran d'Ache offert par la commune et une agréable collation offerte et distribuée par l'APECOVE (association des parents d'élèves de Collonge et Vézenaz).



Personnel des services communaux

ADMINISTRATION COMMUNALE / 2021	Postes 2021
SECRETARIAT GENERAL	
Secrétaire générale	1
Service juridique et contrôle interne	1
Service informatique	0.7
Service des finances et de la comptabilité	3.8
DEPARTEMENT ADMINISTRATIF	
Secrétaire générale adjointe	0.9
Secrétariat administratif, y compris gestion du courrier	1.05
Secrétariat du Conseil administratif, scolaire	0.65
Secrétariat du Conseil municipal, y compris procès-verbaliste	0.9
Service de la réception	1.9
Service communication et culture	0.6
Service des manifestations	0.8
Service des affaires sociales	1.3
Etat civil	3.2
Epicentre, centre culturel	1.6
DEPARTEMENT TECHNIQUE	
Secrétariat	1.4
Aménagement, infrastructures, sécurité et sports	
Ingénieurs et technicien en génie civil	3
Service de la police municipale	8.9
Service de la voirie	10.2
Services des bâtiments et de la gérance	
Architectes et technicien en bâtiment	3.2
Conciergerie	9
Total postes fixes (EPT)	55.1
Nb de collaborateurs	66
Nb de femmes (EPT)	24.8
Nb d'hommes (EPT)	30.3
Apprenti	1
ORPC Lac (protection civile) personnel géré directement par l'office	0.6

Comparaison entre 2021-2020 - Mutations au sein du personnel

Au 31 décembre 2021, le nombre de postes de l'ensemble du personnel communal s'élevait à 55.2 (équivalents plein temps), soit une augmentation de 2 postes entre 2020 (53.2) et 2021.

A noter que, sur ces 55.2 postes, 5.95 postes sont liés à des services fournis à d'autres communes dans le cadre d'accords intercommunaux : 2.6 postes au sein du service de la Police municipale et 3.35 postes pour l'état civil.

Variations au sein de l'administration

- secrétariat du Conseil administratif, scolaire : augmentation du taux d'activité de la titulaire du poste : +15% suite à l'engagement d'une nouvelle collaboratrice (remplacement)
- secrétariat du Conseil municipal : + 10% dédié aux commissions du Conseil municipal

- service de la réception : - 10% suite à une baisse de taux d'activité
- service des bâtiments : + 50% engagement d'une responsable d'opérations
- service des routes et infrastructures : + 100 % engagement d'un technicien en génie civil
- service de la gérance immobilière : + 5 % conciergerie (Boucaniers)
- service de la Police municipale : + 20% augmentation du taux d'activité de l'assistante administrative.

Depuis 2021 la rédaction des procès-verbaux des commissions est assurée par l'augmentation du taux d'activité d'une collaboratrice du service de la réception qui a manifesté son intérêt pour cette mission et par l'engagement, en qualité d'auxiliaire, d'un jeune étudiant de la commune.

Au cours de l'année 2021, l'administration communale a procédé aux engagements suivants (personnel fixe) :

- un employé au service de la voirie à 100%
- un agent de la police municipale à 100%
- une responsable d'opérations (architecte) à 50%
- un technicien en génie civil à 100%
- un concierge d'école, responsable de bâtiment, à 100%
- une juriste à 50%
- une assistante administrative pour le secrétariat du Conseil administratif et responsable du domaine scolaire à 65 %

Outre les collaborateurs au bénéfice d'un contrat de durée indéterminée, les autorités communales proposent, chaque été, des travaux pour des jeunes habitants de la commune âgés entre 16 et 20 ans durant 2 semaines. Ce sont entre 35 et 40 jeunes qui sont engagés chaque année (pour le détail, voir page 54).

De plus, une collaboration active avec les travailleurs sociaux hors-murs (TSHM) a également été mise en place, depuis 2017, pour proposer à des jeunes des missions de plus longue durée : désherbage manuel en remplacement de l'utilisation des produits phytosanitaires, participation à l'accueil du public les soirs de spectacles, à l'épicentre,

organisés par le service culturel ou encore des missions de courte durée, par exemple mise sous pli ou aide lors de manifestations communales.

Nombre d'engagement pour les jobs d'été

Année	Candidatures	Engagements
2015	75	44
2016	68	41
2017	67	41
2018	67	41
2019	47	44
2020	51	42
2021	54	40

Pour information, le règlement complet concernant les emplois d'été se trouve sur le site internet de la commune : www.collongebellerive.ch/renseignements/administratifs/reglements.

Cette année, ce sont près de 80 jeunes qui ont travaillé temporairement pour la commune.

Etat civil



Pour les communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Meinier et Vandoeuvres, l'office intercommunal de l'arrondissement de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » est situé au 3 chemin des Rayes à Vézenaz.

Les événements énumérés ci-dessous ont eu lieu sur le territoire de l'arrondissement en 2021 :

2'129 actes ont été délivrés
317 personnes ont été enregistrées dans le registre suisse et informatisé de l'état civil (Infostar).

120 dossiers de demande de mariage ont été déposés :

- 51 demandes de fiancés de nationalité suisse
- 47 demandes de fiancés de nationalités suisse et étrangère
- 22 demandes de fiancés de nationalités étrangères.

170 célébrations de mariage dans une mairie de l'arrondissement :

- 89 mariages ont été célébrés en semaine par les officiers de l'état civil

- 53 mariages ont été célébrés le samedi par les officiers de l'état civil
- 28 mariages ont été célébrés par les magistrats communaux.

Le lieu de mariage reste au choix des fiancés, toutefois une « autorisation de célébrer le mariage » est demandée si la mairie choisie ne fait pas partie de l'arrondissement où les formalités sont engagées.

A Collonge-Bellerive, les mariages sont célébrés soit dans les locaux de l'état civil, au chemin des Rayes 3 ; soit, depuis 2021, dans la salle Willy Buard, située au 2^{ème} étage de la mairie, chemin du Château-de-Bellerive 1. Jusqu'ici ils étaient célébrés dans une salle dédiée qui a été transformée en salle de réunion en raison du besoin en locaux de l'administration communale.

Evénements d'état civil survenus sur l'une des communes de l'arrondissement :

Statistique – Année 2020 / 2021

	Naissances		Reconnaissance		Mariages (célébrations)		Partenariats		Déclaration de nom *		Décès		Mandat pour cause d'incapacité ***	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Anières	0	0	9	9	0	0	0	0	1	2	5	7	3	1
Choulex	0	0	1	1	3	3	0	0	1	0	0	0	3	0
Collonge-Bellerive	2	2	17	14	23	29	0	2	10	10	425	312	5	8
Cogny	1	0	15	18	44	60	1	0	5	5	31	43	5	5
Corsier	0	0	7	8	5	2	0	0	1	0	4	3	0	1
Gy	0	0	1	3	0	5	0	0	1	0	0	2	1	0
Hermance	0	0	2	0	23	17	1	0	1	1	18	8	2	0
Meinier	0	0	3	3	7	4	0	0	2	2	2	3	3	1
Vandoeuvres	1	1	5	3	33	50	0	0	2	2	18	12	2	2
Autres**			8	11					2	5			2	1
Total	4	3	68	70	138	170	2	2	26	27	503	390	26	19

*Déclarations de nom : reprise du nom de célibataire pour les époux unis avant le 1^{er} janvier 2013 ; reprise du nom de célibataire après un divorce, la dissolution du partenariat enregistré ou suite au décès de l'époux/se ; déclaration de changement de nom d'un enfant reconnu après l'attribution de l'autorité parentale conjointe.

**Les formalités, selon conditions, peuvent se faire dans n'importe quel office de l'état civil.

***Depuis le 1^{er} janvier 2013, le nouveau droit de la protection de l'adulte est entré en vigueur. Le code civil permet à chaque personne ayant l'exercice des droits civils de charger une tierce personne de lui fournir une assistance personnelle au cas où il deviendrait incapable de discernement. Dès lors, le mandant peut demander à l'office de l'état civil d'inscrire la constitution du mandat pour cause d'incapacité en la base de données de l'état civil (Infostar).

Naturalisations

En 2021, 175 personnes ont acquis la nationalité suisse pour l'une des communes de notre arrondissement	Naturalisation	Naturalisation facilitée	En 2021, 10 personnes ont acquis l'origine de l'une des communes de notre arrondissement	Acquisition d'un droit de cité
Anières	13	2	Anières	5
Choulex	5	2	Choulex	0
Collonge-Bellerive	52	3	Collonge-Bellerive	0
Cogny	44	5	Cogny	1
Corsier	16	2	Corsier	0
Gy	0	0	Gy	0
Hermance	10	1	Hermance	0
Meinier	4	2	Meinier	4
Vandoeuvres	10	4	Vandoeuvres	0
Total	154	21		10

Selon la procédure de naturalisation (ordinaire/facilitée), la commune acquise est celle du domicile ou celle du conjoint suisse. Toute personne genevoise et domiciliée depuis plus de deux ans sur le territoire communal peut acquérir le droit de cité de Collonge-Bellerive. En 2021, 149 dossiers en vue d'une demande de naturalisation ont été déposés à l'office de l'état civil, représentant 208 personnes.

Pour mémoire, entre 2015 et 2021 l'évolution des demandes de naturalisation est la suivante :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de dossiers	134	156	190	161	143	143	149
Nombre de personnes	207	228	303	250	203	230	208

Laurence Grosclaude, Officier de l'état civil, Responsable de l'arrondissement

Autres manifestations

Promotions citoyennes et nouveaux naturalisés

Un vent de jeunesse a soufflé le 4 octobre 2021 dans la mairie. Les membres du Conseil administratif et plusieurs commissaires du Conseil municipal accueillent 28 jeunes collongeais ayant atteint leur majorité civique durant l'année. Après une courte partie officielle, les autorités de la commune leur ont offert un livre et un stylo. Les nouveaux citoyens suisses ayant obtenu leur nationalité suisse étaient aussi de la partie, ils ont également reçu deux ouvrages de la part de la commune « Diversité d'un patrimoine, Collonge-Bellerive » et « Image de la Suisse » de Mix et Remix.

Pour clore la soirée, une sympathique collation a été offerte aux nombreuses personnes présentes dans la salle des sociétés. Pour les jeunes, la soirée s'est poursuivie au Victoria Hall par la manifestation organisée par la Ville de Genève où les jeunes collongeais ont pu rejoindre leurs contemporains venus de toutes les communes du canton.



Accueil des nouveaux habitants

Cette manifestation n'a pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire et de l'interdiction d'organiser des manifestations publiques.

Fête nationale

Le 1^{er} août aura marqué un réel retour aux rassemblements. Avec l'obligation de présenter un certificat Covid, les masques sont tombés et il a été à nouveau possible de se retrouver. Après l'aubade de la Fanfare municipale et la lecture du Pacte de 1291, l'assistance a écouté avec attention l'allocution de M. Philippe Thorens, maire. L'hymne national chanté par quelques membres du Conseil municipal et de la chorale du club des aînés a clos la partie officielle, traditionnellement suivie par le feu de joie et le feu d'artifice, pour le plus grand plaisir des personnes présentes.

La soirée s'est poursuivie dans une ambiance aussi chaleureuse que gourmande grâce aux plats proposés par l'amicale des sapeurs-pompiers volontaires et au buffet de desserts proposé par le Collonge basket.



Marché de Vézenaz

Le marché de Vézenaz « terroir & créateurs » organisé par l'association du marché de Vézenaz (AMV), avec le soutien de la commune a eu lieu à partir du 11 mars sur la Place de Vézenaz. Les premiers jeudis de chaque mois, de 15h00 à 19h30, la population a pu y trouver des produits locaux et de qualité. Les 17 et 18 décembre c'est la Ferme de Saint-Maurice qui a accueilli le marché de Noël. Que ce soit pour l'intérieur ou pour faire plaisir à un proche, on pouvait y trouver une sélection de marchandise pour tous les goûts et toutes les bourses.



Inauguration des deux nouvelles crèches du groupement intercommunal de la petite enfance L'Île aux Mômes de Corsier et Vézenaz 2

Le Groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & Co regroupant les communes d'Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance, a convié la population à l'inauguration des deux nouvelles crèches de Collonge-Bellerive et Corsier, le samedi 16 octobre 2021, en présence des autorités communales. Cette inauguration s'est déroulée en deux temps : café/croissant suivie d'une partie officielle le matin à Corsier et une partie officielle suivie d'un apéritif l'après-midi à Vézenaz. A cette occasion, les membre du personnel des crèches ont fait visiter les locaux et ont décrit le travail effectué quotidiennement avec les enfants.



Mérite collongeois

La distribution du Mérite collongeois 2021 n'a pas été célébrée comme de coutume à la salle de l'épicentre cette année. Cette manifestation aurait dû avoir lieu le 17 janvier 2022. Toutefois, lors de sa séance du 25 novembre 2021 la Commission sport a attribué le mérite aux 23 candidats ci-dessous :

MERITE COLLECTIF « SPORT »

Club d'aviron de Vézenaz

Vices-championnes suisses en quatre de couple juniors

U19 : Zoé KAISER, Alice LANZ, Manon FAIDUTTI, Léonie MONNEY

2^{ème} en quatre de couple élite aux championnats suisses et 3^{ème} en quatre sans barreur aux championnats suisses : Célia DUPRE, Sofia MEAKIN, Amélie MACH, Pauline DELACROIX.

2^{ème} en double Master B aux championnats suisses : Karim LOISON, Daniele FRISONE

Hermance région rugby club

Championnes suisses de rugby à 7 - Participation aux championnats d'Europe à St Petersburg

Julie GAUDIN, Anne THIEBAUD, Emily MARCLAY, Alexia LABATUT, Camille CHAVEZ, Carole GACHET, Claire HILLAIREAU, Delphine DIGONNET, Julie LUZI, Kim EVANS, Lami DAMACHI, Louise KUSS, Marion MONTALTI, Moyra BRENNER, Pauline CLOPT, Rebecca ELLIS, Stéphanie NERI, Nicole IMSAND

MERITE COLLECTIF « DIVERS »

Mise en place du programme « Ramer en Rose » qui aide les femmes atteintes d'un cancer du sein :

Camilla KOUDRIAËV, Catherine ECKERT

MERITE INDIVIDUEL « SPORT »

Tennis club de Collonge-Bellerive

Maxime GUERBER : top 5 suisse de sa catégorie

Amelia AUSSAT : meilleure Espoir féminin du club

Oscar RASHED : cadre supra-régional

Jacob SJOSTRAND : meilleure progression du club

Club d'aviron de Vézenaz

Célia DUPRÉ : Championne du monde en quatre de couple U23, vice-championne d'Europe U23 en quatre de couple, médaille d'argent en skiff élite aux championnats suisses

Dominique HARS : médaille d'argent aux championnats suisses en skiff Master C

Sofia MEAKIN : 1^{ère} à la World Cup élite I en skiff poids légère, 3^{ème} à la World Cup élite III en skiff poids légère

Proposé par Mme Annick JAN

Noé JAN : champion suisse wakeboard catégorie "Junior Men"

Proposée par M. Fabio SCALAMBRIN

Stella SCALAMBRIN : championne suisse d'Escrime par équipe U17 et vice-championne suisse U20

Running Collonge-Bellerive

Miguel DA SILVA : champion genevois de cross 2021, cat. Vétéran 1, 1^{er} à la Chavannaise, cat- vétéran 1, 2^{ème} course des Géants à Genève, cat. M40, 1^{er} 20km de Genève par équipes

Damien DA SILVA : 1^{er} 20km de Genève par équipes, 3^{ème} championnat genevois de cross U20

Carina BOULOT : championne genevoise de cross 2021, cat. vétéran

Olivier PEDERSEN : 2^{ème} championnat genevois 2021 de cross, cat. U12

Arthur BOULOT : champion genevois 2021 sur piste, distances 2000m et 3000m, cat. U16, 2^{ème} championnat genevois de cross 2021, cat. U16

Quentin RACLOZ : 3^{ème} Championnat genevois 2021 de cross, cat. U10

MERITE INDIVIDUEL « DIVERS »

Proposition de l'APECOVE

Mathilde NUSSBAUM : Présidente sortante de l'APECOVE durant 4 ans

Proposition de la Fanfare/Harmonie municipale de Collonge-Bellerive

Olivier DECHEVRENS : 40 ans en tant que clarinetiste à la Fanfare/Harmonie de Collonge-Bellerive

Proposition du FC Saint-Paul

Christian MARGELISCH : Président sortant du FC Saint-Paul durant 6 ans et membre pendant 50 ans.

Proposition des Bacounis et Boucaniers

Véronique FROIDEVAUX, fondatrice historique de la structure ayant pris sa retraite en 2021.

Fraternoël

Il est des traditions auxquelles on ne dérogerait pour rien au monde. C'est le cas de Fraternoël, pour déguster la soupe préparée et servie par les autorités communales et des membres de nos paroisses, sous l'experte conduite de Monsieur Dominique Bordier. Le 24 décembre la population a répondu présente à l'invitation. Sur la place de Vézenaz, tous ont été ravis de vivre ce moment de partage.





Aînés

Croisière des aînés

Cette année encore, la traditionnelle croisière des aînés, qui a lieu tous les deux ans, a remporté un grand succès. Le 22 septembre 2021, Près de 250 personnes, accompagnées des autorités, ont embarqués à bord du bateau « Le Simplon » pour une balade sur le Léman. Après le repas servi à bord, les passagers ont pu profiter de cette belle journée ensoleillée et se promener sur les quais très joliment fleuris à Morges. Cette journée fut une grande réussite pour le plaisir des aînés de la commune.



Action de Noël – Hommage aux aînés

Un groupe de 39 bénévoles, y compris des membres du Conseil municipal, a apporté au domicile des 441 aînés de la commune âgés de 80 ans et plus, la traditionnelle attention des autorités communales. Un panier agrémenté de produits provenant de commerces locaux ainsi qu'un dessin réalisé par les élèves des écoles de la commune. Ce présent, distribué également aux aînés de la résidence du Léman, a suscité de nombreux mots de remerciements.

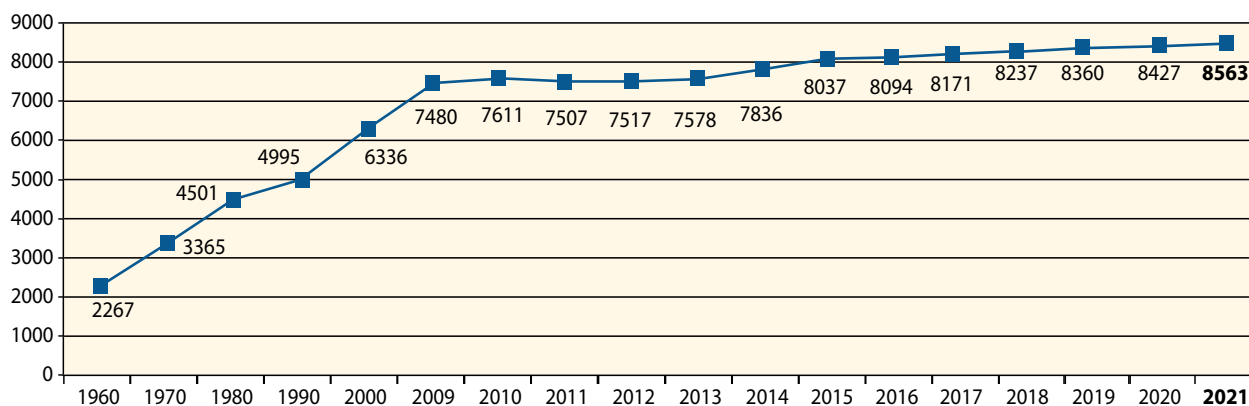


Nonagénaires / centenaire

Vingt-trois résidents de la commune ont fêté leur nonantième anniversaire en 2021. Afin de marquer cet événement, les autorités ont adressé à chacun un arrangement floral accompagné de leur vœux et félicitations.

Population - Vie active

Population résidante au 31 décembre 2021 (nombre d'habitants)



Population résidante selon l'origine et le genre au 31 décembre 2021

	Suisse			Etrangers			Total		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Collonge-Bellerive	2877	3209	6086	1230	1247	2'477	4107	4456	8'563

Source : Office cantonal de la statistique

Structure de la population, selon le genre, l'origine et l'âge, au 31 décembre 2021

Collonge-Bellerive	Effectif	%	Collonge-Bellerive	Effectif	%
Population totale (au 31.12.2021)	8'563		Population selon le groupe d'âges		
Densité de population (habitants par hectare)	14%		0 - 19 ans	2'130	24,9
Population selon le genre			20 - 64 ans	4'833	56,4
Hommes	4107	48	65 ans ou plus	1'600	18,7
Femmes	4456	52	dont 80 ans ou plus	535	
Population selon l'origine			Variation de la population		
Genevois	4215	49,2	Naissances	60	
Confédérés	1871	21,8	Décès	58	
Etrangers	2'477	28,9	Solde migratoire (= habitants arrivés - habitants partis de la commune)	2	
dont Union Européenne	1'661		Variation totale entre le 31.12.2020 et le 31.12.2021	74	

Source : Office cantonal de la statistique

Elections et votations : nombre d'électeurs potentiels au 31.12.2021

	Electeurs suisses (1)			Electeurs étrangers (2)			Electeurs par genre		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Nb	2'216	2'555	4'771	653	599	1'252	2'869	3'154	6'023
%	46.4	53.51	53.6	52.1	47.9		47.6	52.4	100

Chiffres issus de la base de données de l'Office cantonal de la population et des migrations, qui sert à l'établissement du rôle électoral. (1) Personnes âgées de 18 ans ou plus. (2) Personnes âgées de 18 ans ou plus, résidant en Suisse depuis huit ans au moins. Source : Office cantonal de la statistique / Office cantonal de la population et des migrations.

Entreprises et emploi

Chômeurs inscrits (1) (2) (3)				Demandeurs d'emplois inscrits (4)			
31.12.2020	31.12.2021	Variation	%	31.12.2020	31.12.2021	Variation	%
220	227	7	3,3	291	314	23	7,8

(1) Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement. (2) Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). (3) L'entrée en vigueur de la quatrième révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) affecte le nombre de chômeurs inscrits et arrivés en fin de droit entre les mois d'avril et octobre 2011. (4) Toutes les personnes inscrites auprès des offices régionaux de placement et qui cherchent un emploi. Source : Secrétariat d'Etat à l'économie / Office cantonal de l'emploi - Statistique du marché du travail

Groupe 7- Collonge-Bellerive et Cologny – moyennes annuelles 2021

	2020	2021	Absolue	relative, en %
Demandeurs d'emploi (1)	291	314	23	7.8
Chômeurs (2)	220	227	7	3.3
Sexe				
Hommes	110	108	-2	-2.2
Femmes	110	109	10	8.9
Origine				
Suisses	139	141	2	1.6
Etrangers	82	87	5	6.3
Groupe d'âges				
< 25 ans	12	12	0	0
25 - 49 ans	148	153	4	3
50 ans ou plus	60	63	3	5
Durée écoulée				
1 - 6 mois	112	99	13	21.4
7 - 12 mois	59	64	4	7
> 1 an	49	65	16	32.3
Niveau de formation				
Niveau secondaire	59	71	13	21.4
Niveau tertiaire	136	129	-7	-5.2
Autres formations	20	23	3	15.7
Non spécifié	6	4	-2	-22.4

(1) Toutes personnes inscrites auprès des offices régionaux de placement et qui cherchent un emploi. (2) Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement. Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) / Office cantonal de l'emploi (OCE)

	Nombre d'entreprises				Nombre d'emplois (1)			
	Secteur primaire (2)	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Total	Secteur primaire (2)	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Total
2019	12	79	617	708	22	1'066	2'713	3'801
2018	10	83	600	693	23	1'076	3'417	4'516
2017	9	87	584	680	16	1'020	3'441	4'477
2016	9	84	561	654	16	758	3'423	4'197
2015	11	78	561	650	52	716	3'358	4'126
2014	9	69	535	613	53	715	3'316	4'084

Classification des branches selon la Nomenclature générale des activités économiques 2008 (NOGA 2008).

(1) Emplois au niveau des établissements. (2) Situation en mai pour les entreprises agricoles.

Source : OFS / OCSTAT - Statistique structurelle des entreprises



Introduction au compte rendu financier 2021

Comptes 2021

Les autorités communales relèvent avec satisfaction le résultat positif des comptes 2021. En effet, ils laissent apparaître un excédent de revenus de 1'998'640 F, soit une différence entre le montant total de charges de 47'949'473 F et celui des revenus de 49'948'113 F.

Le boni des comptes 2021 de 1'998'640 F est constitué d'un excédent de revenus de 979'203 F sur les éléments d'exploitation, d'un excédent de revenus de 14'031'512 F sur les éléments du patrimoine financier, et d'une charge exceptionnelle d'amortissements complémentaires de 13'012'075 F.

Conformément à la délibération votée en 2015, une partie du résultat positif 2021 a été affectée à la réserve conjoncturelle pour 1'072'353 F. Le résultat n'est que partiellement affecté à cette réserve car le plafond de celle-ci de 20% de l'excédent cumulé du bilan (fortune nette) est atteint.

Compte de fonctionnement

Le modèle comptable harmonisé MCH2 fournit les bases de présentation des états financiers des cantons et des communes. Il s'applique depuis l'exercice comptable 2018.

Revenus

Les recettes fiscales des personnes physiques et des personnes morales représentent plus de 75% des revenus courants de la commune. Lors de l'établissement du budget, le département des finances du canton communique aux communes des estimations prudentes de recettes fiscales. Ces estimations peuvent varier de manière importante.

Ainsi, les derniers montants communiqués par le canton, lors du bouclage des comptes 2021, soit 30'603'944 F, laissent apparaître une augmentation de 14% et 3'681'944 F par rapport aux recettes fiscales prises comme référence pour le budget.

Cette augmentation des recettes fiscales correspond principalement à des correctifs d'estimations ou de taxations des années antérieures et ne permet pas de tirer des conclusions sur l'évolution durable des recettes

fiscales de la commune. Depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 de la réforme de la fiscalité des entreprises et du financement de l'AVS (Loi RFFA), la part des revenus fiscaux issus des personnes morales ne représente plus que 2% de l'ensemble des revenus fiscaux.

Pour atténuer les impacts de la crise sanitaire sur les entreprises, la commune a pleinement assumé son rôle de bailleur responsable et a accordé une gratuité temporaire de loyers pour ses locataires commerciaux touchés par la crise, plus particulièrement dans les secteurs de la restauration, du commerce et de l'événementiel. L'ensemble des loyers ainsi non perçus s'élève à 175'000 F.

L'ensemble des revenus s'élève à 49'948'113 F, dont 9'691'606 F de revenus financiers liés à une cession d'un actif.

Charges

Les charges de fonctionnement hors amortissements complémentaires sont maîtrisées, et sont inférieures au budget de 6% et de 2'257'737 F.

Des amortissements complémentaires pour 13'012'075 F ont été votés par le conseil municipal dans le but de libérer des charges d'amortissements pour des investissements futurs.

Avec ces amortissements complémentaires, les charges totales 2021 s'élèvent à 47'949'473 F.

Pour atténuer les impacts de la crise sanitaire sur les entreprises, la commune a soutenu les acteurs économiques par le biais de diverses opérations de relance. Elle a également assuré la protection des collaborateurs et usagers des bâtiments communaux. L'ensemble de ces dépenses représente 95'000 F.

En synthèse, l'exercice 2021 dégage un excédent de revenus de 1'998'640 F qui a été transféré pour partie au compte de la réserve conjoncturelle créé en 2015, lequel atteint désormais son plafond maximal à 30'058'468 F.

Cette réserve conjoncturelle est complètement intégrée au capital propre de la Commune.

Investissements

La commune a consacré 34'268'441 F à l'investissement en 2021, dont 6'909'550 F pour son patrimoine administratif, 7'358'891 F pour son patrimoine financier et 20'000'000 F pour le développement de logements sur la commune au travers de sa fondation immobilière.

Concernant le patrimoine administratif, les principales réalisations portent sur la rénovation du bâtiment de la Passerelle destiné à la nouvelle crèche, la réfection de l'ensemble sportif dédié au tennis, la participation à la création d'une rampe de mise à l'eau et sur des travaux d'entretien des voiries.

Les investissements du patrimoine financier concernent la fin de la construction de l'immeuble du chemin du Préd'Orsat 14-16, la rénovation de l'enveloppe thermique de l'ensemble immobilier de la route d'Hermance 95-105, la reconstruction du centre Pro Natura à la Pointe à la Bise, et la réfection de la toiture de l'immeuble Grand-Clos 6-8-10.

Enfin par le biais d'une cession d'actif à titre de dotation de 20'000'000 F, la commune soutient le développement de sa fondation immobilière pour l'acquisition ou la création, de logements à loyer raisonnable, de locaux professionnels, commerciaux, artisanaux et d'intérêt général. Le montant de la dette de la commune au 31 décembre 2021 s'élève à 24'930'000 F. Cette dette a diminué de

83'500 F par rapport à l'année précédente, elle concerne en totalité le patrimoine financier. Ce niveau de dette reste très faible en regard de la valeur du patrimoine financier immobilier de 117'394'342 F.

Le boni réalisé sur les comptes 2021 est largement favorisé par l'excédent de revenus fiscaux des années antérieures, mais il traduit également une bonne maîtrise des charges de fonctionnement.

L'autofinancement ainsi dégagé permet de maintenir un niveau d'investissement important, et proportionné entre les différents patrimoines de la commune.

Tout en ayant procédé à une diminution des impôts communaux en 2018, par la réduction d'un centime additionnel (30 à 29), les autorités de la commune restent attentives à la maîtrise des charges et adaptent la conduite de la commune aux informations fiscales portées à leur connaissance, mais également aux évolutions des principes de péréquation intercommunale ou aux projets de transferts de charges cantonales vers les communes.

Avec une ligne de conduite d'une gestion saine et prudente des deniers publics, les autorités communales poursuivent activement leur politique d'entretien du patrimoine immobilier et des infrastructures communales, et leur soutien aux nouveaux projets.

CRISE SANITAIRE CORONAVIRUS - Impacts sur les comptes 2021

En février 2020, les premiers cas de coronavirus sont apparus en Suisse et l'épidémie s'est propagée rapidement sur tout le territoire. En mars 2020, le Conseil fédéral a déclaré la situation extraordinaire et a annoncé des mesures de protection de la population (interdiction générale des manifestations, fermeture de magasins, etc.). Le Conseil d'Etat a invoqué l'état de nécessité dans le canton de Genève et renforcé les mesures contre la propagation du virus.

Ce virus a entraîné des répercussions sanitaires dramatiques pour la population (décès, maladies graves, saturation des hôpitaux). Il a également des conséquences sur l'économie. Pour atténuer celles-ci, des mesures ont été prises par les collectivités publiques afin d'éviter notamment les licenciements et de sauvegarder les emplois. Différentes mesures d'aides sociales ont également été mises en place.

Ces événements ont eu une incidence significative sur les comptes annuels 2020 de la commune. Bien que l'évaluation de l'impact de cette crise sanitaire soit difficilement mesurable, celui-ci a été estimé pour l'année 2020 à - 581'000 F tant par le manque de recettes que par le supplément de charges.

En 2021, malgré la persistance de la crise sanitaire, la succession de vagues d'épidémies et le maintien partiel ou

total d'un certain nombre de mesures de protection, les impacts financiers furent moins conséquents et plus ciblés sur certaines activités ou catégories de personnes. Des actions ont été toutefois entreprises par la commune pour soutenir l'activité économique et commerciale, et aider les personnes en difficulté en raison de la crise sanitaire. L'ensemble des mesures de protection des personnes représente une dépense totale estimée à 80'000 F.

Pour soutenir l'activité économique, les entreprises et commerces de la commune, des actions de promotion et de communication ont été mises en place, et des renoncements à certaines recettes d'emprises du domaine public pour un coût total estimé de 81'600 F.

Des revenus habituels n'ont pu être perçus en raison de l'annulation de certaines manifestations. La perte de ces revenus est estimée à 67'500 F.

Des mesures d'aide sociales supplémentaires ont été déployées pour 7'900 F.

Enfin la commune a pleinement joué son rôle de bailleur responsable en offrant la gratuité des loyers commerciaux durant plusieurs mois pour ses locataires commerciaux particulièrement touchés par des restrictions d'ouvertures. Cette mesure représente un abandon de revenus de 175'000 F.

La totalité de ces dépenses supplémentaires ou pertes de revenus représente un montant total estimé à 412'000 F.

Compte rendu financier

Exercice 2021

Revenus

Evolution de la production du centime additionnel (personnes physiques)

En 2021 la production du centime additionnel des personnes physiques représente 98.40% de nos rentrées fiscales. En 2020 elle représentait 98.30%. Le solde des recettes fiscales provient de l'impôt sur les personnes morales (entreprises, sociétés...), en baisse suite à la réforme de la fiscalité RFFA.

Evolution du nombre de centimes et de leur production (personnes physiques) :

Année	Indice de capacité financière	Part Privilégiée **	Nombre de centimes perçus	Production en CHF	Variation en %	Production par habitant	Variation en %
2000	152.08	20%	30	436 634	-7.66	68.91	-11.48
2005	164.07	20%	30	516 624	+18.32	73.70	+2.52
2010	179.91	20%	30	660 437	+27.84	86.77	+17.73
2015	162.64	20%	30	886 301	+40.48	110.28	+36.96
2016	156.13	20%	30	925 043	+4.37	114.29	+3.64
2017	156.05	20%	30	905 909	-2.07	110.87	-2.99
2018	169.68	20%	29	940 471	+3.81	114.17	+2.98
2019	189.17	20%	29	1 019 331	+8.39	121.93	+6.80
2020	192.66	20%	29	1 084 852	+6.42	127.80	+4.81
2021	195.03	20%	29	1 038 083	-4.31	121.23	-5.14

** Taux part privilégiée sur les personnes physiques

Evolution de la production (personnes morales)

Année	Production en CHF	Variation en %	Production par habitant	Variation en %
2000	49 975	+188.05	7.89	+175.87
2005	28 010	-43.95	4.00	-49.30
2010	15 638	-44.17	2.05	-48.75
2016	39 140	+48.87	4.84	+48.01
2017	31 225	-20.22	3.82	-21.07
2018	39 369	+26.09	4.78	+25.13
2019	51 005	+29.56	6.10	+27.61
2020	18 406	-63.92	2.17	-64.42
2021	17 225	-6.41	2.01	-7.37

Evolution en francs par habitant

Pour l'année 2021 nous constatons une baisse des impôts des personnes physiques de 1'356'301 F et -4.31%, en raison d'un moindre rattrapage de taxations antérieures portant sur les années 2005 à 2020. L'impôt sur les personnes morales baisse de 34'249 F soit -6.41% par rapport à 2020. En considérant l'ensemble des recettes fiscales, personnes physiques et morales, la baisse par rapport à 2020 est de 1'390'550 F soit -4.35%

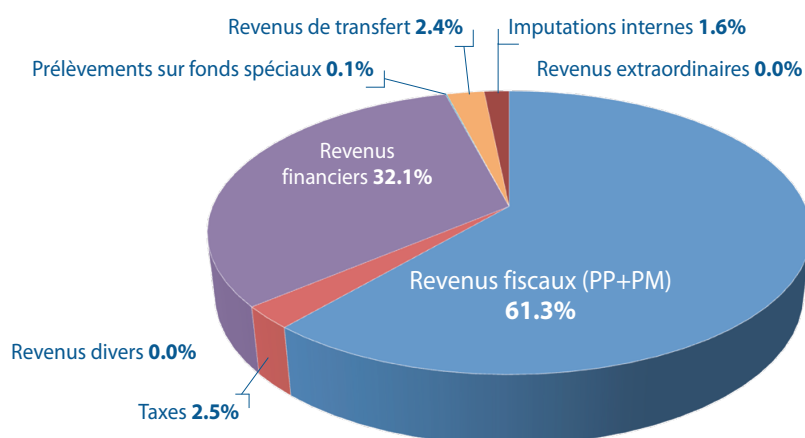
Ensemble des Revenus

Les revenus de l'exercice atteignent 49'948'113 F soit une baisse de 1'571'552 F par rapport à 2020 soit -3.05%. 1 opération immobilière particulière explique le niveau de ces revenus sur 2021.

L'évolution des revenus a été la suivante au cours des années précédentes :

Année	Impôts	Variation en %	Autres revenus	Variation en %	Total	Variation en %
2000	14 791 210	+0.25	2 150 402	+12.84	16 941 612	+1.69
2005	16 570 453	+12.03	1 844 888	-14.21	18 415 341	+8.70
2010	20 299 620	+22.50	3 341 928	+81.15	23 641 548	+28.38
2016	28 966 011	+5.64	8 780 759	+8.48	37 746 771	+6.29
2017	28 152 771	-2.81	8 806 243	+0.29	36 959 014	-2.09
2018	28 415 362	+0.93	9 830 204	+11.62	38 245 567	+3.48
2019	31 040 261	+9.23	8 400 266	-14.54	39 440 527	+3.12
2020	31 996 473	+3.08	19 523 192	+232.41	51 519 665	+3.12
2021	30 603 944	-4.35	19 344 169	-0.92	49 948 113	-3.05

Revenus par nature

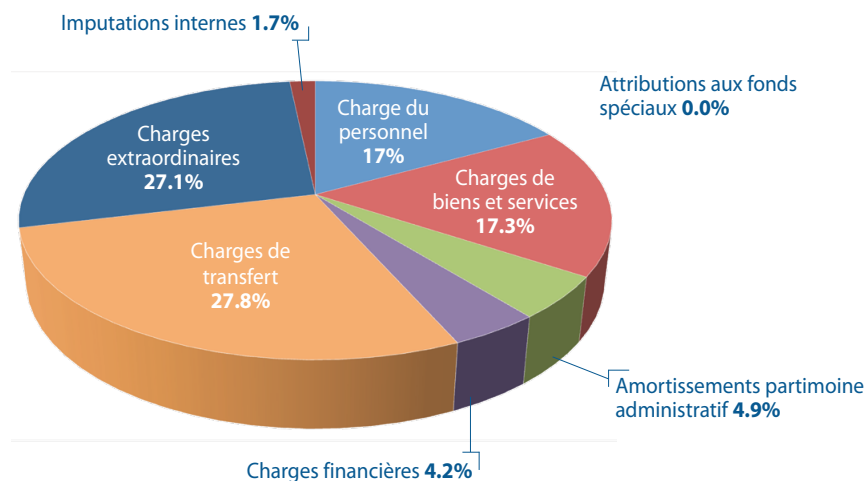


Charges

Année	Charges	Variations en %	Amortissements	Variation en %	Total	Variation en %
2000	9 812 460	+1.87	3 558 005	+1.54	13 370 465	+1.78
2005	11 127 348	+13.40	4 192 845	+17.84	15 320 193	+14.58
2010	18 337 517	+64.80	4 812 455	+14.78	23 149 972	+51.11
2016	23 480 531	-10.24	5 910 684	+44.54	29 391 215	-2.84
2017	14 498 070	-38.25	18 639 818	+215.36	33 137 888	+12.75
2018	27 615 659	+90.47	5 682 563	-69.51	33 298 222	+0.48
2019	30 764 724	+11.40	4 746 409	-16.47	35 511 133	+6.64
2020	31 105 259	+1.10	14 920 408	+314.36	46 025 667	+29.61
2021	32 586 593	+4.76	15 362 880	+2.97	47 949 473	+4.18

Les charges de l'exercice 2021 sont supérieures de 1'923'806 F à celles de 2020 soit +4.18%

Charges par nature



Dépenses de fonctionnement

	2020	2021
Administration générale	6 094 066	8 080 526
Ordre et sécurité publics, défense	2 670 771	2 770 146
Formation	3 163 054	5 037 151
Culture, sports et loisirs, églises	3 326 525	4 973 875
Santé	164 137	238 879
Sécurité sociale	3 514 776	9 006 026
Transports	16 222 372	6 495 898
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	2 221 395	3 210 523
Economie publique	86 269	153 132
Finances et impôts	8 562 301	7 983 317
Total	46 025 666	47 949 473

Compte de fonctionnement au 31 décembre 2021

Résumé du compte de fonctionnement (classification fonctionnelle)

		BUDGET 2021		COMPTES 2021		ECARTS	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
011	Conseil municipal	206 856		144 519		62 337	0
012	Exécutif	319 137		309 816		9 321	0
022	Services généraux, autres	4 338 637	193 138	4 110 734	175 991	227 903	17 147
029	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	3 779 864	36 600	3 515 456	27 478	264 408	9 122
111	Police	1 485 488	715 700	1 422 414	734 494	63 074	-18 794
140	Questions juridiques	574 717	437 820	551 132	423 507	23 585	14 313
150	Service du feu	758 604	75 000	709 411	88 796	49 193	-13 796
162	Défense civile	129 700	23 800	87 190	22 780	42 510	1 020
217	Bâtiments scolaires	2 515 873	102 100	2 470 185	104 252	45 688	-2 152
218	Accueil de jour	2 503 142	690 018	2 485 546	629 017	17 596	61 001
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	151 310	10 000	80 220		71 090	10 000
299	Formation, non mentionné ailleurs	1 000	1 000	1 200	1 200	-200	-200
312	Conservation des biens culturels			30 000		-30 000	0
321	Bibliothèques	35 421		32 368		3 053	0
322	Concerts et théâtre	883 208	65 200	1 019 017	37 971	-135 809	27 229
329	Culture, non mentionné ailleurs	688 625	1 000	491 108	984	197 517	16
341	Sports	1 779 509	26 700	2 030 801	19 966	-251 292	6 734
342	Loisirs	919 062	123 900	1 370 581	123 313	-451 519	587
421	Soins ambulatoires	108 849	144 000	84 430	144 000	24 419	0
422	Services de sauvetage	162 199		154 449		7 750	0
544	Protection de la jeunesse	312 444		300 233		12 211	0
545	Prestations aux familles	8 024 981	434 000	7 940 681	425 761	84 300	8 239
579	Assistance, non mentionné ailleurs	540 681	60 000	564 513	44 310	-23 832	15 690
593	Actions d'entraide à l'étranger	206 000		200 600		5 400	0
615	Routes communales	4 599 232	544 600	5 790 776	675 262	-1 191 544	-130 662
622	Trafic régional et agglomération	54 927		47 379	2 579	7 548	-2 579
629	Transports publics, non mentionné ailleurs	334 500	70 000	391 147	62 120	-56 647	7 880
640	Télécommunications	133 298	30 000	266 595	6 730	-133 297	23 270
710	Approvisionnement en eau	18 500		18 019		481	0
720	Traitement des eaux usées	256 327	4 000	598 326	27 096	-341 999	-23 096
730	Gestion des déchets	1 921 720	137 001	2 192 379	113 600	-270 659	23 401
750	Protection des espèces et du paysage	35 000		72 295		-37 295	0
761	Protection de l'air et du climat	113 000		15 940		97 060	0
771	Cimetières, crématoires	36 532	24 500	114 471	46 990	-77 939	-22 490
790	Aménagement du territoire	82 000		199 095		-117 095	0
814	Améliorations de la production végétale	133 750	25 000	69 000		64 750	25 000
850	Industrie, artisanat et commerce	315 000		84 131		230 869	0

	Suite	BUDGET 2021		COMPTES 2021		ECARTS	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
871	Electricité		475 000		408 000	0	67 000
910	Impôts	958 000	27 003 000	805 221	30 718 883	152 779	-3 715 883
920	Conventions fiscales	956 000		1 145 720		-189 720	0
930	Péréquation financière et compensation des charges	3 308 958		3 308 958		0	0
961	Intérêts	27 375	88 525	27 375	140 275	0	-51 750
963	Biens-fonds du patrimoine financier	2 491 569	14 864 435	2 675 316	14 741 048	-183 747	123 387
969	Patrimoine financier, non mentionné ailleurs	23 000		20 727		2 273	0
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		4 000		1 709	0	2 291
	Totaux	46 223 995	46 410 037	47 949 473	49 948 113		
	Excédent de revenus	186 042		1 998 640			
		46 410 037	46 410 037	49 948 113	49 948 113		

Résumé du compte de résultat 2021 (classification par nature)

	CHARGES	BUDGET	COMPTES	ECARTS 2021
300	Autorités et commissions	307 691	307 108	583
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	6 191 674	5 929 584	262 091
304	Allocations	22 000	20 182	1 818
305	Cotisations patronales	1 702 623	1 727 859	-25 236
309	Autres charges de personnel	222 810	146 531	76 280
310	Charges de matériel et de marchandises	543 230	407 819	135 411
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	443 200	526 799	-83 599
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	731 100	656 128	74 972
313	Prestations de services et honoraires	4 685 870	4 092 332	593 538
314	Travaux d'entretien	2 409 800	2 026 115	383 685
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	135 500	143 419	-7 919
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	541 950	502 779	39 171
317	Dédommagements	69 900	42 462	27 438
318	Dépréciations sur créances	157 000	-103 850	260 850
319	Diverses charges d'exploitation	2 000	11 887	-9 887
330	Amortissements des immobilisations corporelles du PA	2 336 148	2 185 805	150 343
332	Amortissements des immobilisations incorporelles du PA	40 000	165 000	-125 000
340	Charges d'intérêt	180 029	180 066	-37
343	Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	1 640 700	1 823 662	-182 962
349	Différentes charges financières	1 200	20	1 180
350	Attributions aux fonds et financements spéciaux des capitaux	1 000	344	656
360	Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	960 100	1 148 305	-188 205
361	Dédommagements à des collectivités publiques	5 481 766	5 730 022	-248 256
362	Péréquation financière et compensation des charges	3 372 661	3 372 661	0
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	3 108 019	2 786 705	321 314
366	Amortissements, subventions d'investissements	1 109 211	309 836	799 375
383	Amortissements complémentaires	6 334 941	9 691 177	-3 356 236
387	Amortissements complémentaires des subventions d'invest.	2 693 919	3 320 898	-626 979
392	Imputations internes - loyers	49 888	53 368	-3 480
393	Imputations internes - frais administratifs	26 350	24 760	1 590
394	Imputations internes - intérêts et charges financières	721 715	719 689	2 026
		46 223 995	47 949 473	-1 725 478

Comptes de résultat (suite)

	REVENUS	BUDGET	COMPTES	ECARTS 2021
400	Impôts directs, personnes physiques	26 409 000	30 104 419	-3 695 419
401	Impôts directs, personnes morales	513 000	499 525	13 475
421	Emoluments administratifs	184 900	206 535	-21 635
424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	181 400	128 642	52 758
425	Recette sur ventes	62 000	73 373	-11 373
426	Remboursements	885 120	559 224	325 896
427	Amendes	220 000	264 027	-44 027
429	Autres taxes		39 235	-39 235
430	Revenus d'exploitation divers	3 000	736	2 264
440	Revenus des intérêts	1 100	18 359	-17 259
441	Gains réalisés PF	9 503 000	9 747 905	-244 905
443	Produit des biens-fonds PF	4 617 520	4 307 553	309 967
446	Revenus financiers d'entreprises publiques	88 425	122 906	-34 481
447	Produit des biens-fonds PA	1 925 500	1 838 539	86 961
450	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux des capitaux	86 000	45 290	40 710
460	Quotes-parts à des revenus	153 000	158 158	-5 158
461	Dédommagements de collectivités publiques	555 601	823 789	-268 188
462	Péréquation financière et compensation des charges	85 868	85 868	0
463	Subventions des collectivités publiques et des tiers	133 650	124 503	9 147
469	Autres revenus de transfert	4 000	1 709	2 291
492	Imputations internes - loyers	49 888	53 368	-3 480
493	Imputations internes - frais administratifs	26 350	24 760	1 590
494	Imputations internes - intérêts et charges financières	721 715	719 689	2 026
		46 410 037	49 948 113	-3 538 076

Investissements du patrimoine administratif - dépenses

Fonction	Désignation investissement	Dépenses
Administration		746 300
Divers bâtiments administratifs	Contribution annuelle au FIDU	744 200
Divers bâtiments administratifs	Mise en conformité téléphonie VOIP	2 100
Formation		24 707
Ecole de Collonge cycle élémentaire / Hermance 110	Mise en conformité protection incendie	9 479
Ecole de Vézenaz / Californie 18-24	Réaménagement préau	13 414
Ecole de Vézenaz / Californie 18-24	Mise en conformité protection incendie	1 814
Culture sports loisirs		2 065 587
Football / Californie 34	Création aménagement en matière calcaire	11 951
Football / Californie 34	Remplacement installations techniques et arrosage	20 000
Tennis / Relion 22	Amélioration du bâtiment	607 009
Tennis / Relion 22	Réaménagement des espaces extérieurs	1 140 274
Parcs et promenades	Place publique Quadrilatère	11 077

Fonction (suite)	Désignation investissement	Dépenses
Parcs et promenades	Transfert du PF parcelle bois Galland	10 000
Corsier-Port / Port 29-Armand-Dufaux 71,82	Participation rampe d'accès au lac Corsier-Port	265 276
Social		2 951 071
Crèche / Tremessaz 8	Transformation cuisine de production	189 225
Crèche / Rayes 11	Transformation bâtiment Passerelle pour crèche	2 761 846
Routes et infrastructures		1 003 912
Voirie et nettoyage	Divers resurfacages routes crédit 2015	38 277
Voirie et nettoyage	Divers resurfacages routes crédit 2021	59 580
Voirie et nettoyage	Divers véhicules voirie	463 060
Voirie et nettoyage	Aménagement passage public Vésenaz parcelle 8096	40 000
Voirie et nettoyage	Ch.Champs-de-Chaux,parcelle n°8353	30 490
Voirie et nettoyage	Remplacement bornes et barrière parking des Rayes	117 090
Voirie et nettoyage	Giratoire Tattes - œuvre d'art	6 349
Voirie et nettoyage	Réamégament tronçon ch. Vieux-Vésenaz	15 355
Voirie et nettoyage	Sécurisation des accès et trottoirs des écoles	2 800
Voirie et nettoyage	Enfouissement lignes aériennes	70 723
Réseau secondaire EU/EP	Mise en conformité 110 chambres doubles	131 474
Réseau secondaire EU/EP	Optimisation 4 ouvrages système d'assainissement	4 428
Réseau secondaire EU/EP	Réaménagement Ch. Champs-de-Chaux	24 286
Environnement et développement durable		27 869
Déchets Points de récupération	Points récupération école Vésenaz+Savonnière	24 143
Traitement des arbres	Renouvell. arbres plage de la Savonnière	3 726
Aménagement		90 103
Aménagement du territoire	Plan directeur charte espaces publics	90 103
Finances		20 000 000
Divers immeubles Patrimoine financier	Capital dotation à la FICB	20 000 000
Total investissements Patrimoine administratif		26 909 549

Investissements du patrimoine administratif - recettes

Fonction	Désignation investissement	Recettes
Routes et infrastructures		2
Voirie et nettoyage	Transfert d'immobilisations dans le PF pour cession	2
Total investissements Patrimoine administratif		2

Tableau des investissements du patrimoine administratif et leur part de subventionnement

(Les investissements immobiliers (locatifs, parking...) font partie de notre patrimoine financier et ne sont pas pris en considération dans notre analyse).

Les investissements nets 2021 comprennent une dotation en capital de 20'000'000 F en faveur de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

Année	Investissements	Subventions et recettes diverses	Investissements nets	Variation %
2000	6 804 027	365 580	6 438 447	+96.78
2005	5 713 445	773 000	4 940 445	-23.27
2010	9 293 601	1 558 284	7 735 319	+56.57
2015	5 982 004	1 693 772	4 288 232	+1.53
2016	2 505 021	40 400	2 464 621	-42.53
2017	2 856 314	99 070	2 757 244	+11.87
2018	4 229 870	2 410 417	1 819 453	-34.01
2019	12 617 398	270 911	12 346 487	N.S.
2020	20 239 032	571 002	19 668 030	+59.31
2021	26 909 549	2	26 909 547	+35.44

Investissements du patrimoine financier - dépenses

Patrimoine financier		7 358 891
Pointe à la Bise / parcelles n° 2769-8331-5025	Reconstruction du centre Pro Natura	124 532
Grand Clos 6-8-10	Réfection toiture et assainissement	531 765
Hermance 95-105 - Grand Clos 3	Amélioration enveloppe thermique	4 897 872
Pré-d'Orsat	Construction Quadrilatère II	1 804 722
Total investissements Patrimoine financier		7 358 891

Crédits d'engagement

Patrimoine administratif - Crédits d'engagement terminés au cours de l'exercice 2021

Date délibération	30.04.2018	15.12.2020	19.12.2017	17.12.2019	27.04.2015
Objet	Divers bâtiments administratifs Mise en confor. Téléph. VOIP	Divers bâtiments administratifs Contribution annuelle au FIDU 2021	Parcs et promenades Aménag. Parc public parcelle n° 6156	Corsier-Port / Port 29-Armand-Dufaux 71,82 Part.construction mise à l'eau subv invest	Voirie et nettoyage Divers routes 2015
Crédit brut voté	150 000	744 200	450 000	760 000	400 000
Statut du crédit	Terminé en 2021	Terminé en 2021	Terminé en 2021	Terminé en 2021	Terminé en 2021
Dépenses 2021	2 100	744 200		265 276	38 277
Total des dépenses au 31.12.2021	116 829	744 200	443 058	665 276	390 620
Economie / Dépassement de crédit	33 171	-	6 942	94 724	9 380
Explications sur le dépassement					
Recettes 2021					
Total des recettes au 31.12.2021	-	-	394 750	-	-

Date délibération	11.03.2019 26.05.2020 15.12.2020	22.06.2021	08.05.2019	14.05.2018	Totaux
Objet	Voirie et nettoyage Ecoles Coll.+ Vz sécuris. accès piétons	Voirie et nettoyage Divers véhicules 2021 Ct 22.06.2021 / 463'000	Voirie et nettoyage Aménag pass.public parce. 8096 Capriz	Déchets Points de récupération Points récup école Vz+Savonnière	
Crédit brut voté	421 124	463 000	40 000	450 000	3 878 324
Statut du crédit	Terminé en 2021	Terminé en 2021	Terminé en 2021	Terminé en 2021	
Dépenses 2020	2 800	463 060	40 000	24 143	1 579 857
Total des dépenses au 31.12.2021	420 693	463 060	40 000	414 091	3 697 827
Economie / Dépassement de crédit	431	-60	-	35 909	180 497
Explications sur le dépassement		Accessoires de sécurité supplémentaires			
Recettes 2021					
Total des recettes au 31.12.2021	-	-	-	-	394 750

Patrimoine financier Crédits d'engagements terminés au cours de l'exercice 2021

Date délibération		02.05.2017 30.04.2018 13.11.2018	Totaux
Objet	Pré d'Orsat 12-14 Frais d'étude et réalisation Quadrilatère II + démolition voirie		
Crédit brut voté		10 497 000	10 497 000
Statut du crédit	Terminé 2021		
Dépenses 2021		1 804 722	1 804 722
Total des dépenses au 31.12.2021		10 308 393	10 308 393
Economie / Dépassement de crédit		188 607	
Explications sur le dépassement			
Recettes 2021			
Total des recettes au 31.12.2021			

Patrimoine administratif Crédits d'engagement en cours au 31 décembre 2021

Date délibération	23.11.2021	19.12.2017	19.12.2017	19.12.2017 11.04.2019	19.12.2017	25.09.2018 17.12.2019	25.09.2018 17.12.2019	22.05.2019
Objet	Divers bâtiments administratifs Contribution annuelle au FIDU 2022	Ecole de Collonge cycle moyen/ Hermance 101 Mise en conf. Prot.Incend Ct 135 / 300 KCHF	Ecole de Collonge élémentaire / Hermance 110 Mise conf. Protect. Incen. Ct 70 / 300 KCHF	Ecole de Vézenaz/ Californie 18-24 Réaménagement préau	Ecole de Vézenaz/ Californie 18-24 Mise conf. Protect. Incen. 95 / 300 KCHF	Tennis / Relion 22 Réam. espaces ext. Ct 1'842 / 2'580 KCHF	Tennis / Relion 22 Améliorat. Bât.Ct 738 / 2'580 KCHF	Football / Californie 34 Création Aménag. Matière calcaire
Crédit brut voté	867 200	135 000	70 000	1 030 000	95 000	1 842 000	738 000	65 000
Statut du crédit	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
Dépenses 2021			9 479	13 414	1 814	1 140 274	607 009	11 951
Total des dépenses au 31.12.2021	-	120 564	66 281	1 022 272	65 937	1 731 684	616 234	64 034
Economie / Dépassement de crédit	867 200	14 436	3 719	7 728	29 063	110 316	121 766	966
Explications sur le dépassement								
Recettes 2021								
Total des recettes au 31.12.2021	-	42 000	-	5 000	-	-	-	-

Date délibération	14.05.2018	28.03.2017 14.05.2018	14.03.2016	25.06.2019	09.02.2021	08.05.2019 26.05.2020 09.02.2021	01.02.2016	28.09.2015
Objet	Football / Californie 34 Rplct inst techniques + arrosage	Parcs et promenades Place publ. Quadril.	Parcs et promenades Parcelle n° 6156 ch. Des Rayes	Parcs et promenades Pointe bise 5676+6052 +6053	Crèche île aux mômes / Trémessaz 8 Transformation/ agrandissement cuisine Ct 09.02.2021 / 240 000	Crèche / Rayes 11 Transform. Bâtim. pour crèche	Voirie et nettoyage Réamén. entrée de Collonge, côté VZ	Voirie et nettoyage Aménag. village Collonge (M 14-02)
Crédit brut voté	401 000	1 121 000	240 000	2 490 000	240 000	4 021 400	500 000	150 000
Statut du crédit	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
Dépenses 2021	20 000	11 077			189 225	2 761 846		
Total des dépenses au 31.12.2021	336 029	1 091 351	131 186	-	189 225	3 871 549	328 888	69 096
Economie / Dépassement de crédit	64 971	29 649	108 814	2 490 000	50 775	149 851	171 112	80 904
Explications sur le dépassement								
Recettes 2021								
Total des recettes au 31.12.2021	800	71 750	-	-	-	196 000	-	-

Date délibération	09.05.2016 18.12.2018 15.12.2020	04.02.2019 15.12.2020	11.03.2019	17.12.2019	23.06.2020	28.09.2021	21.12.2021	23.06.2020
Objet	Voirie et nettoyage Réam. tronçon ch. Vieux-Vz	Voirie et nettoyage Ch.Champs-de-Chaux, parc. n°8353 960 / 1'310 KCHF	Voirie et nettoyage "Lac" création zone 30 km/h	Voirie et nettoyage Vésénaz création zone 30 km/h	Construction d'un trottoir chemin de Bois-Caran 2	Voirie et nettoyage Diverses routes 2021 Ct 28.09.2021 / 300'000	Voirie et nettoyage Réam. Pré-d'Orsat dp8408+8410+8424 Ct 21.12.2021 / 75'000 (global 87'000)	Enfouissement des lignes aériennes électrique, éclairage public et Swisscom
Crédit brut voté	1 330 000	960 000	25 000	35 000	80 000	300 000	75 000	600 000
Statut du crédit	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
Dépenses 2021	15 355	30 490				59 580	-	70 723
Total des dépenses au 31.12.2021	173 067	90 889	12 475	14 432	1 454	59 580	-	70 723
Economie / Dépassement de crédit	1 156 933	869 111	12 525	20 568	78 546	240 420	75 000	529 277
Explications sur le dépassement								
Recettes 2021								
Total des recettes au 31.12.2021	-	-	-	-	-	-	-	-

Date délibération	27.04.2015	22.06.2021	01.02.2016	01.02.2016	20.06.2016	30.10.2018	04.02.2019 15.12.2020	21.12.2021
Objet	Voirie et nettoyage Giratoire Tattes - œuvre d'art	Parking des Rayes / Rayes 8 Remplacement caisses et bornes/ barrières ct 22.06.2021 / 130'000	Crédit d'étude augment. capacité hydraulique coll. ch.Princes	Réseau secondaire EU/EP Mise en conform. 110 chamb. Doubles	Réseau secondaire EU/EP Gestion évac. eaux hameau Repentance	Réseau secondaire EU/EP Optimis. 4 ouvrages syst. Assainis.	Réseau secondaire EU/EP Réam. Ch. Champs-de-Chaux	Réseau secondaire EU/EP Modif. réseaux 40-46 rte d'Hermance Ct 21.12.2021 / 155'000
Crédit brut voté	270 000	130 000	50 000	350 000	140 000	95 000	350 000	155 000
Statut du crédit	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
Dépenses 2021	6 349	117 090		131 474		4 428	24 286	-
Total des dépenses au 31.12.2021	220 767	117 090	-	201 480	-	13 730	56 286	-
Economie / Dépassement de crédit	49 233	12 910		148 520	140 000	81 270	293 714	155 000
Explications sur le dépassement								
Recettes 2021								
Total des recettes au 31.12.2021	-	-	-	-	-	-	-	-

Date délibération	21.12.2021	20.06.2017 03.02.2020 28.09.2021	19.12.2016	09.02.2021	Totaux
Objet	Réseau secondaire EU/EP Réam. Pré-d'Orsat dp8408 +8410 +8424 21.12.2021 / 12'000 (glob.87'000)	Aménagement du territoire Plan direct. charte espaces publics	Traitement des arbres Mes. Conservat. Align. de chênes	Traitement des arbres Renouvel. Arbres plage de la Savonnière Ct 09.02.2021 / 94'000	
Crédit brut voté	12 000	450 000	250 000	94 000	19 756 600
Statut du crédit	En cours	En cours	En cours	En cours	
Dépenses 2021	-	90 103		3 726	5 319 693
Total des dépenses au 31.12.2021	-	367 235	28 136	3 726	11 135 398
Economie / Dépassement de crédit	12 000	82 765	221 864	90 274	8 571 202
Explications sur le dépassement					
Recettes 2021					0
Total des recettes au 31.12.2021	-	-	-	-	315 550

Patrimoine financier Crédits d'engagements en cours au 31 décembre 2021

Date délibération	26.09.2017 22.05.2019	20.03.2018 17.12.2019	19.12.2016 08.05.2019 26.05.2020	Totaux
Objet	Pointe-à-la-Bise / parcelles n° 2769-8331-5025 Reconstruct. centre nature	Grand-Clos 6-8-10 / logements réfection toiture et assainissement	Hermance 95-97-99-105 & Gd- Clos 3 / logements-commerces. Amélioration enveloppe thermique	
Crédit brut voté	850 000	1 430 000	14 484 000	16 764 000
Statut du crédit	En cours	En cours	En cours	
Dépenses 2021	124 532	531 765	4 897 872	5 554 169
Total des dépenses au 31.12.2021	786 406	1 331 184	7 440 368	9 557 958
Economie / Dépassement de crédit	63 594	98 816	7 043 632	7 206 042
Explications sur le dépassement				
Recettes 2021	0	56 350		56 350
Total des recettes au 31.12.2021	60 000	57 850	0	117 850

Tableau de la dette communale consolidée pour l'exercice 2021

Loi ou arrêté	Créancier	Echéance de l'emprunt	Montant initial	Soldes au 31.12.2020		(Remboursement) Augmentation	Amortissement		Soldes au 31.12.2021		Taux	Echéance Intérêts	Intérêts payés en 2021
				Fr	Fr		Fr	Fr	Fr	Fr			
I. IMMEUBLES LOCATIFS "Grand-Clos 6-8-10"													
27.07.1994	UBS SA	02.08.2023	1 669 500	166 500		-83 500		83 000	1.60%	trim.		2 701	
27.07.1994	Banque Cantonale de Genève	13.11.2025	2 087 000	2 087 000				2 087 000	0.90%	trim.		18 783	
			3 756 500	2 253 500		-83 500		2 170 000				21 484	
II. IMMEUBLES LOCATIFS "Pointe de Vésenaz, route de Thonon 55-57-59, route d'Hermance 12"													
02.09.1998	Banque Cantonale de Genève	17.10.2025	7 700 000	7 700 000				7 700 000	0.88%	trim.		68 701	
			7 700 000	7 700 000				7 700 000				68 701	
III. IMMEUBLES LOCATIFS "Pré-de-la-Croix 6-8"													
22.02.2007	Banque Cantonale de Genève	23.05.2022	4 110 000	4 110 000				4 110 000	1.50%	trim.		62 506	
			4 110 000	4 110 000				4 110 000				62 506	
IV. QUADRILATÈRE - COLLONGE CENTRE													
29.06.2015	UBS SA	15.09.2023	10 950 000	10 950 000				10 950 000	0.25%	trim.		27 527	
			10 950 000	10 950 000				10 950 000				27 527	
V	TOTAL GENERAL		26 516 500	25 013 500		-83 500		24 930 000				180 218	

Bilans comparés aux 31.12.2020 et 31.12.2021

	31.12.2020	31.12.2021
ACTIF		
Patrimoine financier	178 832 809	169 298 943
Disponibilités et placements à court terme	39 529 562	33 519 289
Créances	14 317 335	14 064 298
Actifs de régularisation	1 353 350	1 343 650
Marchandises, fournitures et travaux en cours	15 624	14 347
Placements financiers	1 957 740	1 975 005
Immobilisations corporelles PF	120 410 195	117 394 342
Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	1 249 003	988 012
Patrimoine administratif	51 832 522	63 069 354
Immobilisations corporelles du PA	45 672 126	49 181 393
Immobilisations incorporelles	1	1
Participations, capital social	26 212 699	46 212 699
Subventions d'investissements	16 863 447	17 603 087
Amortissements complémentaires cumulés	-36 915 751	-49 927 826
TOTAL ACTIF	230 665 331	232 368 297
PASSIF		
Capitaux de tiers	32 196 501	31 900 827
Engagements courants	3 413 205	2 889 636
Passifs de régularisation	770 827	1 356 365
Provisions à court terme	422 166	465 003
Engagements financiers à long terme	25 013 500	24 930 000
provisions à long terme	278 337	267 294
Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers	2 298 466	1 992 529
Capital propre	198 468 830	200 467 470
Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	19 190 374	14 663 073
Réserve de politique budgétaire	28 986 116	30 058 468
Excédent/découvert du bilan	150 292 341	155 745 929
TOTAL PASSIF	230 665 331	232 368 297

Compte de résultats au 31 décembre 2021

	Budget 2021	Comptes 2021
Charges d'exploitation	34 575 253	32 135 832
30 Charges de personnel	8 446 798	8 131 263
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	9 719 550	8 305 890
33 Amortissements du patrimoine administratif	2 376 148	2 350 805
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1 000	344
36 Charges de transfert	14 031 757	13 347 530
37 Subventions redistribuées	0	0
Revenus d'exploitation	29 476 539	33 115 035
40 Revenus fiscaux	26 922 000	30 603 944
41 Patentes et concessions	0	0
42 Taxes	1 533 420	1 271 037
43 Revenus divers	3 000	736
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	86 000	45 290
46 Revenus de transfert	932 119	1 194 027
47 Subventions à redistribuer	0	0
Résultat d'exploitation	-5 098 714	979 204
34 Charges financières	1 821 929	2 003 749
44 Revenus financiers	16 135 545	16 035 261
Résultat financier	14 313 616	14 031 512
RESULTAT OPERATIONNEL	9 214 902	15 010 715
38 Charges extraordinaires	9 028 860	13 012 075
48 Revenus extraordinaires	0	0
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	-9 028 860	-13 012 075
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	186 042	1 998 640

Compte des investissements au 31 décembre 2021

Comptes	Dépenses d'investissements	Budget	Comptes
50	Immobilisations corporelles	13 984 800	5 860 074
	Services généraux	0	2 100
	Scolarité obligatoire	270 000	24 708
	Sports et loisirs	2 715 000	1 800 310
	Famille et jeunesse	2 200 000	2 951 071
	Circulation routière	5 133 800	803 724
	Traitement des eaux usées	1 226 000	160 188
	Gestion des déchets	2 100 000	24 143
	Aménagement du territoire	50 000	90 103
	Agriculture	290 000	3 726
55	Participations et capital social	20 000 000	20 000 000
	Administration de la fortune et de la dette	20 000 000	20 000 000
56	Subventions d'investissements propres	3 784 200	1 049 476
	Services généraux	744 200	744 200
	Sports et loisirs	3 000 000	265 276
	Circulation routière	40 000	40 000
	Total dépenses d'investissements	37 769 000	26 909 550
Comptes	Recettes d'investissements	Budget	Comptes
65	Transfert de participations dans le PF	0	2
	Circulation routière	0	2
	Total recettes d'investissements	0	2

GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE LA
PETITE ENFANCE DE COHERAN & CO
EXERCICE 2021



Bilan au 31 décembre 2020 et 2021

ACTIF	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Actif circulant	1 093 224	1 100 697
Liquidités et titres	697 365	505 206
Comptes courants	217 330	571 123
Débiteurs - communes	82 988	-
Actifs transitoires	95 541	24 367
Actif immobilisé	88 293	262 246
Frais d'établissement	-	-
Machines et appareils	2 900	11 769
Mobilier	3 123	116 818
Informatique	-	-
Machine buanderie	-	-
Agencements d'espaces	21 075	16 051
Agencements de cuisine	48 507	37 896
Matériel pédagogique	12 687	79 712
Total Actif	1 181 517	1 362 943

Suite Bilan au 31 décembre 2020 et 2021

PASSIF	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Fonds étrangers à court terme	110 123	534 272
Fournisseurs	6 588	1 782
Créanciers - communes	430	4
Passifs transitoires	103 104	532 486
Fonds propres	1 071 394	828 671
Capital de dotation	655 400	655 400
Réserves	228 117	228 117
Résultat de l'exercice	187 877	-54 846
Total Passif	1 181 517	1 362 943

Compte de résultat

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2021

	Comptes 31.12.2020	Budget 2021	Comptes 31.12.2021
Produits d'exploitation	2 781 814	4 385 918	4 385 918
Subventions des communes	2 781 814	4 385 918	4 385 918
Autres produits	-	-	-
Charges d'exploitation	2 593 649	4 385 436	4 440 206
Subvention association Pop e poppa exploitation des crèches	2 232 566	3 642 097	3 651 377
Loyers et charges des immeubles	299 367	573 668	585 851
Mobiliers, matériels et informatique	11 087	-	52 937
Jetons de présence et frais de représentation	9 140	6 000	7 880
Frais d'animation et manifestations	212	1 400	10 293
Frais généraux d'administration	7 676	5 300	3 039
Honoraires	9 292	10 400	81 094
Amortissements	24 309	146 571	47 735
Résultat d'exploitation	188 165	482	-54 288
Produits financiers	-	-	-
Charges financières	288	482	558
Résultat financier	-288	-482	-558
Résultat Net	187 877	-	-54 846

**GAS Global Audit Services SA, Genève**

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2021
à l'attention du Conseil intercommunal du
**GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE DE
COHERAN & CO (GIPEC), COLLONGE-BELLERIVE**

Genève, le 8 mars 2022

Mesdames et Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints du Groupement intercommunal de la petite enfance de COHERAN & CO (GIPEC), Collonge-Bellerive, comprenant le bilan, le compte de résultats et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Bureau du groupement intercommunal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application, incombe au Bureau du groupement intercommunal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Bureau du groupement intercommunal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

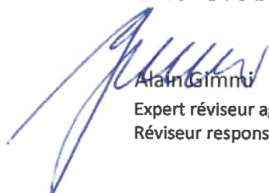
Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il n'existe pas encore un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil intercommunal. Nous renvoyons cependant au point 10.2 de l'annexe aux comptes relatif à la finalisation prochaine du SCI.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

GAS Global Audit Services SA



Alain Gimmi
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable



Catherine Minder-Reynard
Expert réviseur agréée

Annexes

Comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultats et l'annexe

GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU CENTRE SPORTIF DE ROUELBEAU, MEINIER

EXERCICE 2021



Bilan au 31 décembre 2020 et 2021

		31.12.2020	31.12.2021
1	ACTIF		
10	Patrimoine financier		
100	Disponibilités et placements à court terme	48 639	74 300
101	Créances	25 724	28 761
	Envers la commune de Meinier	18 433	15 267
	Envers la commune de Collonge-Bellerive	6 701	0
	Envers la commune de Collonge-Bellerive - études de faisabilité du réaménagement du Centre sportif	0	13 494
	Autres créances	591	0
104	Actifs de régularisation	0	3 733
		74 363	106 794
14	Patrimoine administratif		
140	Immobilisations corporelles du PA	3	3
	TOTAL DE L'ACTIF	74 366	106 797
2	PASSIF		
20	Capitaux de tiers		
200	Engagements courants	17 166	31 857
	Envers la commune de Collonge-Bellerive	0	2 761
	Autres engagements courants	17 166	29 096
204	Passifs de régularisation	7 200	24 940
		24 366	56 797
29	Capital propre		
291	Capital de dotation	50 000	50 000
		50 000	50 000
	TOTAL DU PASSIF	74 366	106 797

Compte de résultat par nature pour l'exercice 2021

		Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021
CHARGES D'EXPLOITATION				
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			
310	Charges de matériel et de marchandises	(434)	(2 200)	(2 123)
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	0	(7 500)	(470)
312	Alimentation et élimination, bien-fonds PA	(35 611)	(55 000)	(38 037)
313	Prestations de services et honoraires	(47 144)	(43 550)	(35 737)
314	Travaux d'entretien	(151 339)	(235 000)	(204 859)
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	(22 910)	(43 000)	(54 978)
316	Loyers, leasing, fermage, taxes d'utilisation	(448 397)	(450 000)	(448 397)
	Total des charges de biens et services et autres charges d'exploitation	(705 834)	(836 250)	(784 601)
36 Charges de transfert				
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	0	(1 000)	(442)
	Total des charges de transfert	0	(1 000)	(442)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION				
		(705 834)	(837 250)	(785 043)
REVENUS D'EXPLOITATION				
46	Revenus de transfert			
461	Dédommagements de collectivités publiques	692 834	806 250	771 043
	Participation Collonge-Bellerive - charges transformation	18 688	0	0
	Participation Collonge-Bellerive - fonctionnement (15%)	99 597	120 938	115 524
	Total participation Collonge-Bellerive	118 285	120 938	115 524
	Participation Meinier - charges transformation	10 165	0	0
	Participation Meinier - achats de drapeaux	0	0	883
	Participation Meinier - fonctionnement (85%)	564 384	685 313	654 636
	Total participation Meinier	574 548	685 313	655 519
	Total des revenus de transfert	692 834	806 250	771 043
TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION				
		692 834	806 250	771 043
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				
		(13 000)	(31 000)	(14 000)
44	Revenus financiers			
447	Produits des biens-fonds PA	13 000	31 000	14 000
	Total des revenus financiers	13 000	31 000	14 000
RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS				
		0	0	0

Berney Associés

Genève, le 22 février 2022

Rapport de l'organe de révision au Conseil intercommunal du Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau pour l'exercice 2021

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints du Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau, comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Bureau du Conseil

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Bureau du Conseil. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Bureau du Conseil est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Berney Associés

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2 tel que présenté dans le manuel d'utilisateur pour les communes genevoises.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Bureau du Conseil.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berney Associés Audit SA

BA Signature électronique authentifiée



Marina CHRISTE
Expert-réviseur agréée
Réviseur responsable

BA Signature électronique authentifiée



Sébastien BRON
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels (bilan, compte de résultats, tableau des flux de trésorerie et annexe)

Page 2/2

1207 Genève
Rue du Nant 8
+41 58 234 90 00

1700 Fribourg
Boulevard de Pérolles 37
+41 58 234 93 00

1950 Sion
Place de la Gare 2
+41 27 322 75 40

1003 Lausanne
Rue Étraz 4
+41 58 234 91 00

1896 Vouvry
Rue Arthur Parchet 1
+41 58 234 90 20

En ligne
berneyassociés.com
info@berneyassociés.com

Audit

Comptabilité

Expertise & Conseil

Fiscalité

Payroll

Corporate finance

ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE LAC (ORPC LAC)

EXERCICE 2021



BILAN COMPARÉ AUX 31 DÉCEMBRE 2021 ET 2020

		31.12.2021		31.12.2020
ACTIF				
Caisse		882		1 013
PostFinance		239 940		215 682
Banque Raiffeisen d'Arve et Lac		21 706		21 699
Actifs transitoires		10 880		93 540
Total de l'actif		273 407		331 933
PASSIF				
Passifs transitoires		95 272		82 334
Fonds Propres				
Solde reporté	249 599		154 705	
Excédent 2020 versé communes	(94 894)			
Excédent / (Insuffisance) de revenu	23 430	178 135	94 894	249 599
Total du passif		273 407		331 933

COMPTE DE FONCTIONNEMENT COMPARÉ

Pour les périodes du 1^{er} janvier 2021
au 31 décembre 2021 et du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

	31.12.2021		31.12.2020	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
REVENUS				
Subventions Anières	19 952	19 952	19 434	19 434
Subventions Collonge-Bellerive	68 192	68 192	64 863	64 863
Subventions Cologny	45 532	45 532	43 680	43 680
Subventions Corsier	18 027	18 027	16 757	16 757
Subventions Hermance	8 597	8 597	8 465	8 465
Subventions cours	0	10 880	0	93 540
Recettes diverses	0	0	0	1 200
Intérêts bancaires et ccp	0	7	0	11
Total des revenus	160 300	171 187	153 200	247 951
CHARGES				
Salaires	77 700	81 306	73 500	75 602
Charges sociales	20 600	25 909	19 500	17 984
Fournitures de bureau	2 300	2 258	2 300	644
Frais de véhicules	8 000	2 942	7 700	12 340
<i>Frais de véhicule - carburant</i>		872		1 181
<i>Frais de véhicule - entretien</i>		1 033		183
<i>Frais de véhicule - impôts</i>		387		347
<i>Frais de véhicule - assurances</i>		650		586
<i>Frais de véhicule - acquisitions</i>		0		10 044
Frais de cours	15 000	14 239	15 000	22 203
Frais divers	32 500	18 703	31 000	23 084
<i>Frais divers</i>	1 000	2 396		3 194
<i>Frais divers - frais bancaires</i>	0	126		126
<i>Frais divers - frais télécommunications</i>	7 000	4 028		4 776
<i>Frais divers - acquisitions matériels</i>	13 000	3 665		5 292
<i>Frais divers - entretien matériels</i>	0	1 487		2 696
<i>Frais divers - location locaux</i>	11 500	7 000		7 000
Frais de réception	3 000	0	3 000	0
Frais de fiduciaire	1 200	2 400	1 200	1 200
Total des charges	160 300	147 757	153 200	153 057
Excédent / (Insuffisance) de revenu		23 430		94 894

**Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2021
à la commission de l'Organisme Régional de
Protection Civile « Lac »**

Mesdames et Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de l'Organisme Régional de Protection Civile « Lac », comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité de la commission

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la commission. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la commission est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir que les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

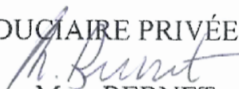
Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'il n'existe pas encore de système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels. Nous renvoyons cependant au point 12.2 de l'annexe aux comptes relatif à la finalisation prochaine du SCI.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 22 avril 2022

FIDUCIAIRE PRIVÉE SA

Marc BERNET
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

Annexe : Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultats
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe



FONDATION COMMUNALE IMMOBILIERE DE COLLONGE-BELLERIVE

EXERCICE 2021



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET 2020

	31.12.2021	31.12.2020
1 ACTIF	101 184 299	80 769 386
10 PATRIMOINE FINANCIER	101 184 299	80 769 386
100 Disponibilités et placements à court terme	1 625 958	1 206 772
1002 Banques	1 625 958	1 206 772
101 Créances	157 306	160 552
1011 Compte courant avec un tiers	7 954	6 434
1013 Acompte à un tiers	149 352	149 352
1019 Autres créances	-	4 766
104 Actifs de régularisation	30 415	31 443
1040 Charges de personnel	1 396	3 973
1044 Charges financières/revenus financiers	29 019	27 470
108 Immobilisations corporelles PF	99 370 620	79 370 620
1084 Bâtiments PF	99 370 620	79 370 620

(Bilan - Suite)	31.12.2021	31.12.2020
2 PASSIF	101 184 299	80 918 968
20 CAPITAUX DE TIERS	55 578 156	56 012 464
200 Engagements courants	5 362	344 327
2001 Comptes courants avec des tiers	5 362	344 327
201 Engagements financiers à court terme	286 768	286 768
2014 Part à court terme d'engagements à long terme	286 768	286 768
204 Passif de régularisation	296 330	104 905
2041 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	234 849	20 739
2044 Charges financières / revenus financiers	61 481	84 166
206 Engagements financiers à long terme	54 989 696	55 276 464
2060 Hypothèques	37 439 696	37 726 464
2063 Emprunts	17 550 000	17 550 000
29 CAPITAL PROPRE	45 606 143	24 906 504
291 Fonds enregistrés comme capital propre	44 266 600	24 266 600
2910 Fonds enregistrés comme capital propre	44 266 600	24 266 600
299 Excédent/découvert du bilan	1 339 543	639 904
2990 Résultat annuel	849 221	849 221
2999 Résultat cumulé des années précédentes	490 322	-209 317

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

	Budget 31.12.2021	Comptes 31.12.2021	Comptes 31.12.2020
Charges d'exploitation	(384 000)	(334 317)	(399 020)
30 Indemnités des membres et charges de personnel	(270 000)	(261 078)	(250 872)
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	(114 000)	(73 239)	(148 148)
Résultat d'exploitation	(384 000)	(334 317)	(399 020)
34 Charges immobilières	(2 581 197)	(2 552 670)	(2 152 795)
44 Produit des biens fonds du PF	3 841 922	3 807 078	3 232 327
430 Autres revenus financiers		-	19 126
Résultat financier	1 260 725	1 254 408	1 098 659
RESULTAT OPERATIONNEL	876 725	920 091	699 639
38 Charges extraordinaires	-	(79 787)	-
48 Revenus extraordinaires	-	8 917	-
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	-	(70 870)	-
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	876 725	849 221	699 639

COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2021 (FF.NN)

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

	Budget 31.12.2021	Comptes 31.12.2021	Comptes 31.12.2020
Total F 01 et F 02	(384 000)	(334 317)	(399 020)
F 01 Législatif et exécutif (0110, 0120)			
0120 Conseil de fondation	(60 000)	(64 535)	(91 324)
30 Indemnités des membres	(60 000)	(64 535)	(91 324)
F 02 Services généraux (0210, 0220, 0290)			
0210 Administration générale	(324 000)	(269 783)	(307 696)
301 Salaires	(170 000)	(159 888)	(140 564)
305 Charges sociales	(40 000)	(36 221)	(18 984)
309 Autres charges du personnel		(434)	
31020 Frais de publications	(5 000)	(6 129)	(1 310)
31300 Frais administratif	(27 000)	(17 415)	(31 222)
31320 Honoraires de tiers	(37 000)	(45 627)	(101 334)
317 Frais de représentation	(10 000)	(3 928)	(2 773)
3439 Autres charges	(35 000)	(140)	(11 508)
Total F 96 Administration de la fortune et de la dette	1 260 724	1 254 408	1 098 659
963 Biens-fonds du patrimoine financier (PF)	1 866 867	1 860 428	1 696 505
Charges des immobilisations PF	(1 975 055)	(1 946 650)	(1 554 948)
3430 Travaux d'entretien bien-fonds & PF	(54 500)	(110 145)	-
3431 Entretien courant bien-fonds & PF	(1 225 080)	(717 181)	(654 672)
34395 Prestations de services & honoraires	(448 088)	(821 692)	(732 331)
3439 Autres charges bien-fonds & PF	(247 387)	(297 631)	(167 945)
Revenus des immobilisations PF	3 841 922	3 807 078	3 251 453
443 Produits des biens-fonds PF	3 841 922	3 754 973	3 232 327
430 Autres revenus financiers	-	52 105	19 126
Résultat financier	(606 143)	(606 020)	(597 846)
340 Charges financières	(606 143)	(606 020)	(597 846)
Résultat extraordinaires	-	(70 870)	-
38 Charges extraordinaires	-	(79 787)	-
48 Revenus extraordinaires	-	8 917	-
TOTAL DU COMPTE DE RESULTAT	876 724	849 221	699 639

Berney Associés

Genève, le 24 mars 2022

Rapport de l'organe de révision au Conseil de Fondation de Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive, Collonge-Bellerive

Audit

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive, comprenant le bilan, le compte de résultat par nature et par fonction, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021.

Comptabilité

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément au règlement d'organisation accepté par le Conseil municipal de la Commune de Collonge-Bellerive, à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Expertise & Conseil

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux », ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Fiscalité

Payroll

Corporate finance

Berney Associés

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2021 arrêtés au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

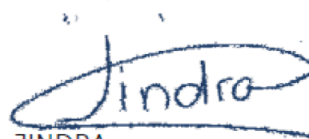
Berney Associés Audit SA

BA Signature électronique authentifiée



Franco LUVISOTTO
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

BA Signature électronique authentifiée



Caroline JINDRA
Expert-réviseur agréée

Annexes : bilan, compte de résultat par nature et par fonction, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres et annexe)

Page 2/2
FLLM/21Z046/E3

1207 Genève
Rue du Nant 8
+41 58 234 90 00

1700 Fribourg
Boulevard de Pérolles 37
+41 58 234 93 00

1950 Sion
Place de la Gare 2
+41 27 322 75 40

1003 Lausanne
Rue Étraz 4
+41 58 234 91 00

1896 Vouvry
Rue Arthur Parchet 1
+41 58 234 90 20

En ligne
berneyassociés.com
info@berneyassociés.com

FITIAP

FONDATION INTERCOMMUNALE DES TERRAINS INDUSTRIELS ET
ARTISANAUX DE LA PALLANTERIE



Etats financiers 2021



Organisation

Période du 01.01.2021 au 31.12.2025

CONSEIL DE FONDATION

Corine ROSSET*, Présidente
 Alexandre SCHWAB*, Vice-Président
 François MICHELI*, Secrétaire
 Michel BONNEFOUS*, Membre
 Philippe THORENS
 Olivier CERUTTI
 Jérôme PONTI
 Jean-Marie HAINAUT
 Coranda PIERREHUMBERT
 François MÜLLER
 Enrico CASTELLI
 Yves BACH

**forment le Bureau du Conseil*

COMMISSIONS

Juridique

Président : Alexandre SCHWAB
 Membres : Olivier CERUTTI, Jean-Marie HAINAUT,
 Coranda PIERREHUMBERT, Corine ROSSET,
 Philippe THORENS

Technique

Président : François MICHELI
 Membres : Yves BACH, François MÜLLER, Jérôme
 PONTI

Finances

Président : Michel BONNEFOUS
 Membres : Enrico CASTELLI, Jean-Marie HAINAUT,
 François MICHELI

Marketing & com.

Présidente : Corine ROSSET
 Membres : Coranda PIERREHUMBERT, Philippe
 THORENS

Direction

Masha-Hélène ALIMY / Directrice
 Khaterah PANSCHIRI / Collaboratrice administrative
 Rafael MATEUS FERREIRA / Collaborateur administratif
 et comptable
 René HOLLIGER / Ingénieur civil
 Annick LIMAT / Architecte
 Yvan SCHRUTT-PILLER / Intendant
 Route de Compois 11
 1252 Meinier

Organe de Contrôle

Société fiduciaire d'expertise et de révision S.A
 SFER SA
 Rue Agasse 45
 1208 Genève

Remarques préliminaires

Avec un résultat de CHF 745'175.01 pour l'exercice 2021, la Fondation a dégagé un bénéfice net supérieur aux projections. Le patrimoine financier a augmenté de CHF 1'792'161.79, principalement du fait de l'acquisition de nouvelles parcelles. Le patrimoine administratif a augmenté de CHF 345'994.84, principalement du fait de dépenses d'études en lien avec les travaux d'extension de la zone. La situation sanitaire liée à la Covid-19 n'a entraîné aucune exposition financière matérielle pour la Fondation.

Bilan

	BILAN	Clôture au 31.12.2020	Clôture au 31.12.2021	Variation	
1	ACTIF	51 469 504	54 230 920	2 761 417	
10	PATRIMOINE FINANCIER	48 845 683	51 261 105	2 415 422	
100	Disponibilités et placements à court terme	394 649	966 818	572 169	
1000	Caisse principale	155	676	521	
1002	Banques	394 494	966 142	571 648	
101	Créances	12 032	42 138	30 106	2
1010	Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	10 269	8 093	-2 176	
1011	Comptes courants avec tiers	1 763	34 045	32 282	
104	Actifs de régularisation	14 653	35 638	20 985	3
1044	Charges financières et revenus financiers	14 653	35 638	20 985	
107	Placements financiers	200	200	-	4
1070	Actions et parts sociales	200	200	-	
108	Immobilisations corporelles PF	48 424 149	50 216 311	1 792 162	5
1080	Terrains PF	10 173 170	11 593 261	1 420 091	
1084	Bâtiments PF	38 099 179	38 099 179	-	
1087	Installations en construction PF	151 800	523 871	372 071	
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	2 623 821	2 969 815	345 995	
140	Immobilisations corporelles du PA	2 623 821	2 969 815	345 995	
1400	Terrains PA non bâtis	6 732	17 603	10 871	
1401	Routes / Voies de communication	2 042 968	2 246 143	203 175	
1402	Aménagement des eaux	574 121	706 070	131 949	
2	PASSIF	51 469 504	54 230 920	2 761 417	
20	CAPITAUX DE TIERS	40 727 094	42 743 336	2 016 242	
200	Engagements courants	143 267	219 995	76 728	7
2000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations	123 860	205 528	81 668	
2002	Dettes fiscales de la TVA	19 407	14 467	-4 940	
201	Engagements financiers à court terme	411 393	137 437	-273 955	8
2014	Part à court terme d'hypothèques	200 000	50 000	-150 000	

	(Suite)	Clôture au 31.12.2020	Clôture au 31.12.2021	Variation	
2019	Autres engagements financiers à court terme envers des tiers	211 393	87 437	-123 955	
204	Passifs de régularisation	191 035	155 095	-35 940	9
2040	Charges de personnel	-	16 445	16 445	
2044	Charges financières et revenus financiers	191 035	138 588	-52 447	
2046	Compte des investissements	-	63	63	
205	Provisions à court terme	-	26 709	26 709	10
2057	Provisions à court terme pour charges financières	-	26 709	26 709	
206	Engagements financiers à long terme	39 981 400	42 204 100	2 222 700	11
2060	Hypothèques	17 525 000	19 775 000	2 250 000	
2064	Prêts et reconnaissances de dettes	21 965 000	21 965 000	-	
2069	Autres engagements financiers à long terme	491 400	464 100	-27 300	
208	Provisions à long terme				12
29	CAPITAL PROPRE	10 742 410	11 487 585	745 175	
291	Fonds enregistrés comme capital propre	1 200 000	1 200 000	-	13
2910	Fonds enregistrés comme capital propre	1 200 000	1 200 000	-	
299	Excédent/découvert du bilan	9 542 410	10 287 585	745 175	14
2990	Résultat annuel	524 880	745 175	220 295	
2999	Résultats cumulés des années précédentes	9 017 529	9 542 410	524 880	

Compte de résultat

		Année 2020	Budget 2021	Année 2021
Charges d'exploitation		995 181	902 100	969 453
30	Charges de personnel	888 905	824 100	892 304
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	30 021	2 700	1 894
36	Charges de transfert	76 255	75 300	75 255
Revenus d'exploitation		114	12 900	-
42	Taxes	114	500	-
43	Revenus divers	-	12 400	-
Résultat d'exploitation		-995 068	-889 200	-969 453
34	Charges financières	977 322	930 900	813 946
44	Revenus financiers	2 497 270	2 497 700	2 528 574
Résultat financier		1 519 948	1 566 800	1 714 628
RESULTAT OPERATIONNEL		524 880	677 600	745 175
38	Charges extraordinaires	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	-	-
RESULTAT EXTRAORDINAIRE		-	-	-
TOTAL COMPTE DE RESULTATS		524 880	677 600	745 175

Investissements du patrimoine administratif

Dépenses d'investissement PA		31.12.2020	Investiss. 2021	31.12.2021
Travaux de viabilisation				
F34	Sports et loisirs			
500	Terrains non bâtis	6 732	10 871	17 603
F61	Circulation routière			
501	Routes / voies de communication	2 042 968	203 175	2 246 143
F72	Traitement des eaux usées			
502	Aménagement des eaux	574 121	131 949	706 070
Total		2 623 821	345 995	2 969 815

Dépenses d'investissement PA	PDZIA - DD	Charges financières	Ressources internes ZIAP	Terrains	Mandataires	Total
Terrains non bâtis	-	-	-	-	17 603	17 603
Investissements jusqu'au 31.12.2020	-	-	-	-	6 732	6 732
Investissements 2021	-	-	-	-	10 871	10 871
Routes / voies de communication	1 430 740	74 954	410 737	265 250	64 462	2 246 143
Investissements jusqu'au 31.12.2020	1 430 184	62 494	275 586	262 311	12 392	2 042 968
Investissements 2021	556	12 460	135 150	2 939	52 070	203 175
Aménagement des eaux	446 177	23 411	128 288	-	108 194	706 070
Investissements jusqu'au 31.12.2020	446 003	19 519	86 076	-	22 523	574 121
Investissements 2021	174	3 892	42 212	-	85 672	131 949
Total	1 876 917	98 365	539 024	265 250	190 259	2 969 815

Commentaire général

L'essentiel des dépenses d'investissement du PA concernent l'activation de ressources internes dédiées au pilotage du projet d'extension de la zone ainsi que des frais de mandataires.



société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.
genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2021
au Conseil de fondation de la

Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la **Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie**, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.
genève

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 27 avril 2022

Société fiduciaire d'expertise
et de révision SA

Signature électronique qualifiée · Droit suisse

Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Signature électronique qualifiée · Droit suisse

Valentin Savigny
Expert-réviseur agréé

**RAPPORT ADMINISTRATIF
COMPTE RENDU FINANCIER
2021**



Mairie de Collonge-Bellerive

chemin du Château-de-Bellerive 1
1245 Collonge-Bellerive

Adresse courrier :
case postale 214
1222 Vérenaz

Heures d'ouverture de la réception
Lundi, mardi, mercredi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Jeudi : 11h00 - 18h30
Vendredi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 16h00

Tél.: 022 722 11 50
Fax: 022 722 11 66

www.collonge-bellerive.ch
info@collonge-bellerive.ch